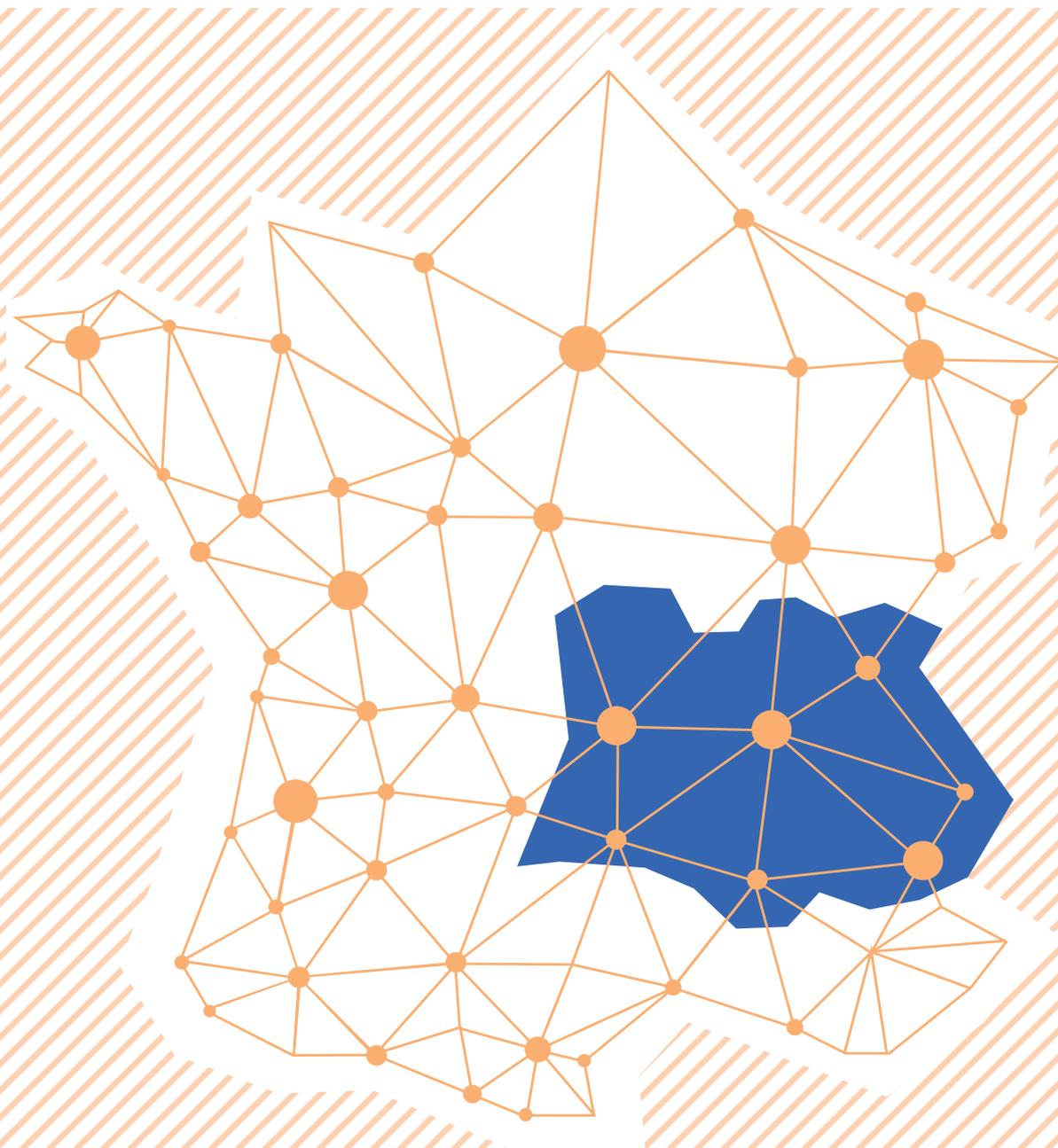




RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SERVICES RÉGIONAUX ACADÉMIQUES

Rapport d'activité 2023

Contacts
Région académique Auvergne-Rhône-Alpes
Secrétariat général
sg@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

Crédits photos : région académique Auvergne-Rhône-Alpes, académie de Lyon.

ÉDITORIAL



Olivier DUGRIP

Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités



Hélène INSEL

Rectrice de l'académie de Grenoble



Karim BENMILOUD

Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand



Gabriele FIONI

Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation

L'année 2023 et son prolongement dans l'année scolaire 2023-2024 ont été une période particulièrement dynamique pour les services régionaux placés sous l'autorité du recteur de région académique dans la mise en œuvre des politiques de la région académique porteuses d'avenir.

Dans le champ des politiques d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI), les services de la région académique ont été particulièrement mobilisés par la réalisation du Contrat de Plan État Région (CPER) pour la période 2021-2027, conclu en novembre 2022 avec un montant total des investissements financés par le volet ESRI qui s'élèvera à 1, 031 Md €. Le financement de l'État y a été augmenté de 60% par rapport au précédent CPER. Sous l'impulsion du recteur délégué pour l'ESRI, la Direction régionale académique de l'enseignement supérieur et la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation ont renforcé leur accompagnement aux établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'aux organismes de recherche afin de consolider l'excellence de notre écosystème d'ESRI régional.

Dans le champ des politiques jeunesse, engagement et sport, la Délégation régionale académique et les Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ont promu l'engagement des jeunes au titre de la généralisation du Service national universel (SNU). En 2023, Auvergne-Rhône-Alpes a été la première région d'accueil de jeunes dans le cadre du SNU. 5 696 jeunes volontaires ont été accueillis, soit 99% de notre cible initiale. Dans le même temps, 5 657 jeunes volontaires de la région ont participé à un séjour de cohésion du SNU, soit 94,9% de notre cible initiale. Ces mêmes services se sont engagés dans la préparation de l'animation territoriale des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 par la planification du relais de la Flamme Olympique, la labellisation « Terre de Jeux 2024 » de 420 collectivités et l'organisation des centres de préparation aux Jeux.

Dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la réforme de la voie professionnelle, la forte implication des trois recteurs d'académie a permis d'accélérer la transformation de la carte des formations en faveur de spécialités qui correspondent aux filières stratégiques et répondent aux besoins sur les compétences et métiers d'avenir. La Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue et la Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation se sont investies avec dynamisme dans cette démarche et sont aujourd'hui des acteurs reconnus, aux côtés des recteurs d'académie et de leurs services.

En septembre 2023, à l'occasion de l'organisation à Lyon de la compétition nationale des métiers WorldSkills, les élèves de nos trois académies se sont distingués et ont obtenu 49 médailles, ce qui permis à notre région académique de se placer en tête du classement de la compétition. 22 000 élèves ont assisté à l'événement.

Cette ouverture à l'international, au travers d'une compétition mondiale des métiers, s'inscrit dans une dynamique plus large de mobilité européenne et internationale pour les apprenants de notre région. De ce point de vue, la Délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération s'implique fortement pour permettre au plus grand nombre d'établissements scolaires des trois académies de faire bénéficier à leurs élèves de mobilités européennes ou internationales.

Au titre du programme France 2030, nos trois académies, en partenariat avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, ont participé à l'AMI CMA (Appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir) saison 1. Notre projet a été soutenu par un financement supplémentaire de près d'un million d'euros, ce qui a permis l'ouverture de 129 nouvelles places en formation professionnelle initiale dans des secteurs clés comme les filières électronique, cyber sécurité, numérique et conduite de voyageurs.

Ces travaux nous ont offerts l'occasion de fixer, en novembre 2023 et conjointement avec la collectivité régionale, une stratégie régionale de développement des formations professionnelles pour la période 2023-2027, sur la base de diagnostics communs et d'objectifs partagés, en particulier pour les besoins en compétences de l'industrie du futur, l'industrie verte. Insérer professionnellement nos jeunes diplômés, leur permettre une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et favoriser l'équité sociale à tous les niveaux de formation demeurent les objectifs constants de notre système éducatif régional, fidèle à l'engagement républicain de l'égalité des chances.

L'année 2023 a également permis à la Délégation régionale pour le numérique éducatif d'accompagner la transition numérique dans nos écoles et établissements par la mise en place de dispositifs innovants et d'accompagnements territorialisés, adaptés aux élèves et professeurs. De même, les efforts engagés par les services régionaux académiques en faveur de la transition écologique ont été poursuivis et renforcés. Les finalités des stratégies immobilière et achats portés par la Direction régionale académique de l'immobilier et la Direction régionale académique des achats en témoignent.

Parallèlement à ces initiatives, des parcours de formation en faveur des transitions écologique et numérique ont été introduits par la Délégation régionale académique à la formation des personnels d'encadrement. Ces parcours de formations, déployés au bénéfice de nos cadres, seront prochainement proposés à d'autres publics.

Au fil de ce rapport d'activités, l'investissement des services régionaux académiques pour la mise en œuvre des politiques d'éducation et de formation dynamiques qui répondent aux défis d'aujourd'hui et de demain est illustré avec vigueur.

Les réalisations concrètes de l'action portée par les services de région académique, rendues visibles dans les pages qui suivent, témoignent de la part significative prise par la région académique pour préparer l'avenir de nos élèves et étudiants et assurer leur réussite.



Comment appréciez-vous l'implication des services de région académique dans la gouvernance de déploiement territorial du programme d'investissement « France 2030 » mise en place par la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes ?

Avec 54 milliards d'euros, le programme d'investissement France 2030, déployé sur cinq ans, doit permettre de réindustrialiser le pays, d'investir massivement dans les technologies innovantes ou encore de soutenir la transition écologique. La disponibilité de compétences, en nombre et en qualité, est indispensable à la réussite de ce plan. C'est pourquoi la formation bénéficie d'une enveloppe de 2,5 milliards d'euros au sein de ce grand programme.

Lors de la mise en place de la gouvernance au niveau régional, il m'est apparu évident de confier au recteur de région académique le pilotage du comité transverse « Formation – Compétences et métiers d'avenir ». Au-delà du comité régional, coprésidé par le rectorat et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et qui rassemble plusieurs services de l'État, le secrétariat général de région académique assure le suivi de l'ensemble des projets déposés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'Avenir ». Son rôle est primordial pour assurer la transversalité au niveau régional : il consulte chaque dossier, recueille l'avis des experts de la région académique et soumet au Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) un avis étayé. Cette organisation a permis d'impulser de nombreux projets ambitieux pour préparer les compétences nécessaires aux filières stratégiques de notre région : microélectronique, mobilité électrique, hydrogène, ou encore nucléaire.

La mobilisation et l'expertise des services de région académique en matière d'orientation seront également très précieuses pour développer cette année le concours à idées « Attractivité ». Ce nouveau programme du SGPI a pour objectif de recueillir des propositions concrètes et innovantes qui visent à accroître l'attrait pour les formations et les métiers porteurs d'avenir auprès de l'ensemble de la population, en encourageant la mixité sociale, géographique et de genre. Nous attendons des idées innovantes, par exemple pour sensibiliser les femmes aux opportunités offertes par les métiers de l'industrie et du numérique, idées qui pourront ensuite se concrétiser en projets impactants, grâce au soutien financier de France 2030.

Compte tenu du succès des séjours de SNU en région Auvergne-Rhône-Alpes, quel apport le corps préfectoral voit dans le SNU afin de sensibiliser les jeunes aux questions de citoyenneté, vivre ensemble, engagement et valeurs de la république ?

Depuis près de quatre ans, plus de 15 000 jeunes de la région ont bénéficié d'un séjour de cohésion de SNU. Il s'agit pour eux d'une nouvelle étape dans leur parcours de vie, qui doit leur permettre de mieux trouver leur place dans la société, de se positionner comme citoyen et acteur de leur projet et de découvrir de nouveaux horizons professionnels et personnels.

Les membres du corps préfectoral sont régulièrement présents sur les séjours afin de rencontrer et d'échanger avec les jeunes. Cette dimension de partage, de vie collective, de mixité entre des jeunes qui ne se connaissent pas, représente, pour la plupart, une première expérience concrète de vivre ensemble.

Le SNU constitue également une première appropriation de la dimension républicaine, avec des temps communs, d'hommage, de commémoration, et quotidiennement, les moments de recueil collectif au chant national et au drapeau.

Il permet de se confronter et de s'approprier les valeurs partagées : le respect de l'autre, l'exercice de la démocratie, la lutte contre les discriminations sont au cœur des séjours.

Le SNU est aussi l'occasion de s'interroger sur l'exercice de nos institutions : le fonctionnement de la justice, la place des corps en uniforme, le rôle des élus, etc. mais aussi de découvrir l'importance de la société civile avec une forte participation du milieu associatif. Il offre également la possibilité de s'investir individuellement et collectivement dans des projets partagés sur les territoires d'accueil.

Enfin, ce séjour de cohésion doit contribuer, pour les jeunes, à mieux déterminer leurs aspirations de vie, par exemple au travers de rencontres avec des personnes inspirantes (élu, bénévole caritatif, encadrant, pompier, gendarme, éducateur, sportif, etc.), pour bâtir une société d'échanges plus apaisée.

Comment appréciez-vous le volet « enseignement supérieur, recherche, innovation » opéré par les services du rectorat (Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation – Direction régionale académique de l'immobilier) dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 2021-27 en région Auvergne-Rhône-Alpes ?

Le volet enseignement supérieur, recherche et innovation constitue une part importante du Contrat de plan État-Région. Avec 600 M € de financements réunis par l'État, la Région, les Métropoles et les autres collectivités qui accueillent les projets sur leur territoire, près de 100 opérations d'investissements seront réalisées sur nos campus universitaires d'ici 2027. Les opérations préparées et coordonnées par les quatre Universités de Clermont-Auvergne, Grenoble-Alpes, Lyon Saint-Étienne et Savoie Mont-Blanc portent sur la rénovation, le renouvellement et le développement de constructions pour l'enseignement supérieur public tels que les équipements de recherche des laboratoires ou encore l'hébergement et la restauration des étudiants.

Ces investissements sont indispensables au maintien de bonnes conditions d'accueil de nos étudiants ainsi qu'à la technicité et au leadership de nos structures de recherche dans les secteurs clé de l'innovation. Pour réaliser ce plan ambitieux, un important travail de préparation et d'accompagnement opérationnel est réalisé par les services de l'État. Le rectorat de région académique est l'interlocuteur de premier plan des porteurs de projet.

Dès la définition des opérations, les services du rectorat de région académique en charge de l'immobilier et de la recherche-innovation dialoguent avec les préfetures pour coordonner la programmation, le financement et le calendrier des opérations.

Ensuite, le suivi opérationnel des projets au jour le jour, en lien avec tous les financeurs, est nécessaire pour s'assurer de l'avancement au bon rythme des constructions pour l'enseignement, l'hébergement, la restauration et les installations scientifiques. L'action coordonnée des services de la région académique et de la préfeture est le gage d'une concrétisation de ce volet ambitieux du CPER qui permettra de livrer en 2027 des campus rénovés, des conditions de vie améliorées pour tous nos étudiants et des conditions de travail motivantes pour nos chercheurs.

Miser sur la formation et sur l'innovation, c'est dans une grande région industrielle comme la nôtre, une évidence partagée par les services de l'État, le Conseil régional et les autres collectivités qui accueillent des étudiants et des chercheurs, que nous réussissons à concrétiser par notre action commune.

Je vous donne rendez-vous en 2027 pour visiter tous ces campus modernisés.

PLAN

I- RENFORCER L'IMPACT DES POLITIQUES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION EN RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

II- FAVORISER L'ACTION COMMUNE DES ACADÉMIES ET LA COORDINATION DE LEURS POLITIQUES POUR FAIRE RÉGION ACADÉMIQUE

III- ENGAGER LA RÉGION ACADÉMIQUE DANS LE PROGRAMME FRANCE 2030

IV- LA RÉGION ACADÉMIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES

V- LA RÉGION ACADÉMIQUE S'IMPLIQUE DANS LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE, NUMÉRIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ÉTAT

VI- LA RÉGION ACADÉMIQUE SE MOBILISE EN FAVEUR DE L'ÉQUITÉ SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

PERSPECTIVES 2024

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	3
ENTRETIEN	5
REPÈRES 2023	12
PARTIE I	17
RENFORCER L'IMPACT DES POLITIQUES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION EN RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	
1. Des choix stratégiques en faveur de la formation professionnelle et continue qui contribuent au développement économique et social de notre région	18
A. La transformation de la carte des formations professionnelles	18
B. L'évolution de la stratégie régionale du réseau des groupements d'établissements	20
C. L'animation du réseau Information Jeunesse	20
2. Des orientations stratégiques pour promouvoir la transformation publique	22
A. La stratégie immobilière	22
B. Témoignage de Jannick Chrétien, Secrétaire générale de l'académie de Grenoble	23
C. La stratégie régionale des achats	24
D. La stratégie du numérique	24
E. La stratégie de formation des personnels d'encadrement	25
3. Des instruments partenariaux	26
A. Frise chronologique - signatures en 2023	26
B. Le renouvellement de la convention « Insertion Jeunes »	27
C. L'accord cadre sur les reversements des groupements d'établissements au Conseil régional	27
D. Partenariats et conventions dans le domaine du numérique	28
E. Les conventions régionales sur la formation professionnelle	28
F. La collaboration avec France Travail	29
G. Le volet international	30
PARTIE II	33
FAVORISER L'ACTION COMMUNE DES ACADÉMIES ET LA COORDINATION DE LEURS POLITIQUES POUR FAIRE RÉGION ACADÉMIQUE	
1. Coconstruire et concerter pour transformer	35
A. Mutualiser les pratiques ressources humaines et budgétaires	35
B. Mettre en œuvre la revalorisation de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	35
C. Rassembler les acteurs investis auprès des étudiants dans les académies	36
D. Renforcer l'appui à la politique des achats en région académique	37
E. Assurer le contrôle budgétaire et/ou de légalité des établissements publics d'enseignement supérieur	37
2. Décloisonner pour mieux piloter	38
A. Créer de nouveaux espaces d'échanges	38
B. Favoriser les collaborations entre services de l'État grâce à l'interministérialité	38
C. Structurer le pilotage de projets à l'échelle de la région académique	39
D. Organiser les concertations territoriales autour de la carte des formations	40

PARTIE III	43
ENGAGER LA RÉGION ACADÉMIQUE DANS LE PROGRAMME FRANCE 2030	
1. Soutenir le déploiement du programme France 2030 en région	
Auvergne-Rhône-Alpes	44
A. Le programme France 2030 : une opportunité pour le développement économique de la région	44
B. La mise en œuvre territoriale du programme France 2030	45
C. Le volet recherche et innovation du programme France 2030	47
2. L'appel à manifestation d'intérêts Compétences et métiers d'avenir de France 2030	49
A. Une forte réactivité des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de formation pour répondre à l'AMI CMA du programme France 2030	49
B. L'AMI CMA de France 2030 : un levier d'accélération de la transformation de l'appareil de formation	50
3. Favoriser l'insertion professionnelle et/ou la poursuite d'études des jeunes dans les filières stratégiques de France 2030	52
A. Une cohérence d'actions entre les voies de formation	52
B. La découverte des métiers au collège	53
C. Une offre territoriale à tous les niveaux de diplômes et le déploiement de dispositifs innovants	53
D. Interview de Marc SIMON JEAN, Directeur action régionale EDF Auvergne-Rhône-Alpes	55
E. Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur pour former plus de techniciens, ingénieurs et chercheurs	57
PARTIE IV	59
LA RÉGION ACADÉMIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES	
1. Les territoires éducatifs ruraux	60
A. France Ruralités	60
B. Le déploiement des TER	60
C. Le séminaire sur la mobilité en milieu rural	61
2. Les territoires éducatifs sportifs	62
A. Le document stratégique régional Jeunesse, engagement et sports	62
B. Développer la place du sport à l'école et son articulation avec le sport en dehors de l'école	62
3. Les Territoires éducatifs engagés	64
A. La montée en puissance du Service national universel et son impact sur la Direction régionale académique des achats	64
B. Les séjours de cohésion du Service national universel	64
C. Le Service Civique	65
4. Les territoires numériques éducatifs	66
A. La mise en œuvre opérationnelle du Territoire numérique éducatif dans le département de l'Isère	66
B. Parentalité numérique et coéducation autour du numérique : accompagnements territorialisés	67
5. La science utile aux territoires	68
A. La Fête de la Science 2023 – Sport et sciences en région Auvergne-Rhône-Alpes	68
B. Les investissements de l'État réalisés au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche	68
C. Le contrôle budgétaire et le maintien de la santé de l'enseignement supérieur	70
D. La diffusion et le transfert des sciences et savoirs de la recherche vers les entreprises et établissements publics	70

PARTIE V **73**

LA RÉGION ACADÉMIQUE S'IMPLIQUE DANS LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE, NUMÉRIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ÉTAT

1. La transition écologique	74
A. L'achat public, un levier au service des enjeux environnementaux	74
B. La mise en œuvre du parcours de formation et de sensibilisation à la transition écologique	74
C. L'apport des appels à projet immobiliers	76
D. Le Service Civique écologique et les chantiers des jeunes dans le domaine de l'environnement	77
E. Le numérique responsable	78
2. Les transitions numériques	79
A. Les espaces numériques de travail	79
B. L'appel à projets « Socle numérique pour l'école élémentaire »	79
3. Les transitions professionnelles	80
A. La régionalisation de la formation des cadres	80
B. Le lien avec les services de formation des autres administrations régionales	81
C. Le dispositif Pix+ Édu	81
D. La plateforme ELEA	82
E. Le projet One Stop CLIL Europe	82

PARTIE VI **85**

LA RÉGION ACADÉMIQUE SE MOBILISE EN FAVEUR DE L'ÉQUITÉ SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

1. Favoriser l'équité sociale	86
A. Lutter contre le décrochage scolaire	86
B. L'AMI Innovation dans la forme scolaire	87
C. Diversifier l'accès à l'enseignement supérieur	87
D. Les leviers « achats publics »	88
E. Le déploiement du Pass'Sport	88
F. Les Colos apprenantes	88
G. La restauration et le logement étudiant	88
2. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement	90
A. Intégrer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les politiques Jeunesse, engagement et sports	90
B. Lutter contre le harcèlement numérique	91
C. Féminiser les instances dirigeantes du sport	91
3. L'ouverture européenne et internationale	92
A. Le Consortium Erasmus	92
B. Les Financements Erasmus +	93
C. Le volet Jeunesse et Sport d'Erasmus + et le Corps européen de solidarité	93
D. Le projet plurilinguisme Vabiola	93
E. La mobilité individuelle des lycéens	94
F. Les partenariats internationaux de la région académique	94
G. La collaboration éducative Macédoine du Nord - région académique	95
H. Les liens franco-allemands	95

PERSPECTIVES 2024	97
La feuille de route 2024-2027 de la région académique	98
La Charte d'engagement régional sur la découverte des métiers	99
Les Ateliers prospectifs des compétences de demain transports logistiques, alimentation et transition écologique	100
L'animation territoriale des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024	100
Consolider la stratégie des achats en région académique	101
Renforcer le pôle Réussite et vie étudiante	102
La mobilité des cadres expérimentés	103
Les études préalables pour le projet de nouveau rectorat de Grenoble	103
La gouvernance régionale de la donnée scolaire	104
Séminaire international : engager la formation dans la transition écologique	105
Les engagements du Contrat de plan État-région 2021 – 2027	105
ANNEXES	107
1. Organigramme de la région académique	108
2. Organisation fonctionnelle et territoriale de la région académique	109
3. Glossaire	122

RÉPÈRES 2023

10 février 2023

Premier comité régional de suivi France 2030 en Auvergne-Rhône-Alpes (AURA). Le comité s'est tenu, sous la présidence de la préfète de région, en présence de M. Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement à la préfecture de région et du recteur de région académique.

23 et 24 février 2023

Deuxième séminaire thématique à l'attention des chefs et adjoints des services régionaux académiques sur l'engagement des managers dans le déploiement de politiques publiques.

1^{er} mars 2023

Validation en Comité régional académique (CoRéA) de la rénovation des parcours académiques de la formation initiale des personnels de direction (PER DIR) et inspecteurs. Les journées académiques mobilisent stagiaires, chefs d'établissement référents et inspecteurs tuteurs. Cette réforme, portée par la Direction régionale académique à la formation des personnels d'encadrement (DRAFPE) vise à améliorer la personnalisation des contenus et à renforcer l'engagement des tuteurs auprès des stagiaires en académie.

10 mars 2023

Adoption par le Conseil régional d'un Plan Région des ingénieurs et des techniciens, adossé au Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2022-2028.

22 mai 2023

Réunion Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) régionale : signature à Lyon du premier marché de partenariat de France pour du logement étudiant. Ce marché de partenariat est la concrétisation d'une démarche portée depuis cinq ans par le Centres régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon, en lien avec l'université Lyon 2, pour construire 700 logements étudiants mixtes (résidence à loyer libre et résidence sociale) et faire du campus Porte des Alpes un véritable lieu de vie étudiant par la création de locaux dédiés (locaux associatifs, commerces et services dédiés aux étudiants).

5-8 juin 2023

Journées nationales des Délégations régionales académiques de la recherche et de l'innovation (DRARI). Les délégués régionaux et leurs adjoints de toutes les régions de France ont visité différents sites de recherche et d'innovation à Lyon et Grenoble. Accueillis au Centre international de recherche sur le cancer puis à l'Institut de recherche technologique Bioaster, les délégués régionaux académiques et leurs adjoints ont pu mesurer le potentiel de recherche et d'innovation en santé à Lyon.



Madame la préfète de région et Monsieur le recteur de région académique s'adressent aux délégués et délégués adjoints, en présence du Président de la conférence des DRARI, lors de leur soirée croisière sur la Saône.



7 juin 2023

Un séminaire des achats pour mieux comprendre le processus achat et le besoin d'interactions des acteurs de la chaîne a été organisé. Cette initiative, pilotée par la Direction régionale académique des achats (DRAA) et animée par le service interacadémique de la modernisation publique (SIAMAP), a permis de réunir les services logistiques des académies, les services budgétaires, la Direction régionale académique de l'immobilier (DRAI) et les secrétaires générales adjointes des académies. Un guide des achats a ensuite été conçu par la DRAA pour offrir des points de repère et améliorer l'efficacité des processus achats dans le respect des règles des marchés publics.

13 juillet 2023

La circulaire du 13 juillet 2023 relative à la Transformation de la carte des formations professionnelles fixe une ambition de transformation et une méthode de concertation en quatre étapes.

14-16 septembre 2023

WorldSkills nationaux. L'événement a été inauguré à Eurexpo Lyon, en présence de la ministre déléguée Carole Grandjean. Plusieurs ministres, dont Gabriel Attal, Sylvie Retailleau et Jean-Noël Barrot ont assisté à l'événement pour encourager les 800 jeunes compétiteurs. La région académique a brillé avec 49 médaillés (9 en or, 11 en argent, 10 en bronze, et 19 médailles d'excellence). Les lauréats auront l'opportunité d'intégrer l'équipe de France des métiers. Rendez-vous est donné à Lyon du 10 au 15 septembre 2024 pour la compétition internationale des métiers WorldSkills.

11 octobre 2023

Erasmus Days. La Délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DRAREIC) a organisé cette journée européenne pour présenter, partager et valoriser les actions portées par les équipes éducatives en académie dans le cadre du programme européen Erasmus + et les consortiums de région académique pour l'enseignement scolaire, professionnel et supérieur.

31 octobre 2023

Les orientations stratégiques pour la Transformation de la carte des formations professionnelles (TCFP) sont incorporées dans le document de cadrage relatif à la Transformation de la carte des formations professionnelles 2024-2027, cosigné par le recteur de région académique et le président du Conseil régional

26 décembre 2023

Signature à Lyon du premier marché de partenariat de France pour du logement étudiant. Ce marché de partenariat est la concrétisation d'une démarche portée depuis 5 ans par le CROUS de Lyon, en lien avec l'université Lumière Lyon 2, pour construire 700 logements étudiants mixtes (résidence à loyer libre et résidence sociale) et faire du campus Porte des Alpes un véritable lieu de vie étudiant par la création de locaux dédiés (locaux associatifs, commerces et services dédiés aux étudiants).

10 VISITES MINISTÉRIELLES "JEUNESSE, ENGAGEMENT ET SPORTS"

Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques :

- 5 février 2023 : à Méribel - Championnats du monde de ski alpin
- 19 février 2023 à Courchevel - Championnats du monde de ski alpin
- 9 juin 2023 à Vichy - Global games et inauguration du centre de ressources, d'expertise et de performance sportives de Vichy
- 22 septembre 2023 à Saint-Étienne - Coupe du monde de rugby
- 6 et 7 octobre 2023 à Lyon - Coupe du monde de rugby

Sarah El Hairy, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel :

- 19 juin 2023 à Veyrier du Lac - Séminaire national des fondations et de la philanthropie

Prisca Thévenot, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel :

- 30 août 2023 à Lyon - Service Civique
- 13 novembre 2023 à Brindas et Vaugneray - Rencontre avec la maison des jeunes et de la culture et des jeunes volontaires SNU
- 25 novembre 2023 à Saint-Étienne - Déplacement sur la vie associative
- 8 décembre 2023 à Lyon - Déplacement sur le mentorat

Lancement des webinaires d'acculturation à la donnée destinée aux cadres

Initiée le 6 juin 2023, cette action de sensibilisation et d'acculturation des cadres, basée sur une série de quatre webinaires d'une heure, propose des interventions d'experts et de chercheurs sur la collecte de données, leur analyse, leur interprétation et le partage auprès des équipes et des usagers. L'objectif est l'intégration de ces enjeux dans la réflexion managériale. Les quatre webinaires portaient sur les thématiques suivantes : les enjeux géopolitiques des données à l'ère de l'Intelligence Artificielle (IA) ; Intelligence(s) Artificielle(s) : mythes et enjeux pour l'éducation ; la littératie des données en éducation : lire et comprendre les données ; les données en éducation : approches stratégiques, éthique et juridique.

En région académique Auvergne-Rhône-Alpes, la concertation entre recteurs et académies permet l'élaboration d'une vision partagée, notamment sur les domaines de compétences du recteur de région académique. Cet arbitrage induit la définition d'orientations stratégiques pour la mise en œuvre, à l'échelle régionale, des politiques publiques de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

PARTIE I

RENFORCER L'IMPACT DES POLITIQUES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION EN RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

1. DES CHOIX STRATÉGIQUES EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE QUI CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE NOTRE RÉGION

A. LA TRANSFORMATION DE LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Avec plus de 500 000 emplois (16% de l'emploi industriel de France) et 22 000 établissements industriels (15,9% des établissements industriels de France), la région AURA est la première région industrielle de France. La vocation industrielle de la région AURA souligne l'excellence de son écosystème en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et ses considérables atouts économiques. Cependant, ses besoins en compétence sont importants et ne sont aujourd'hui pas entièrement satisfaits, en particulier dans les secteurs clés de l'économie régionale : micro-électronique, santé, photonique, hydrogène, BTP. La mise à l'échelle de l'offre de formation de la voie professionnelle dans les formations scolaires initiales et par apprentissage dans le domaine des métiers de l'industrie est donc un enjeu majeur.

Les objectifs de la transformation de la carte des formations professionnelles :

Adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes grâce à des objectifs ambitieux

Passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026 afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens

Des effets dès la rentrée 2024 : 1 684 places créées et 687 places fermées soit 917 places créées en AURA dont 40 % sont dans le secteur industriel, 35% dans le secteur santé/social, 13% dans le secteur BTP et 12% dans autres secteurs

Le président du Conseil régional et le recteur de région académique ont signé, le 31 octobre 2023, un document de cadrage relatif à la Transformation de la carte des formations professionnelles 2024-2027, cadre de référence pour guider, selon une démarche souple et pluriannuelle, les transformations et les évolutions nécessaires de l'offre de formation. Ce document de cadrage s'articule autour de 3 axes (former plus, former mieux et former autrement) et fixe les trajectoires et les choix des filières à développer (énergie décarbonnée, industrie du futur, mobilités durables). Il a été adressé à tous les lycées de la région académique. Ce document vise la mise à l'échelle des formations professionnelles scolaires qui préparent aux métiers de l'industrie de demain. La réindustrialisation comme les transitions numériques et énergétiques nécessitent une évolution des compétences. Cet accord cadre permet d'offrir à chaque élève un parcours pour lui permettre de réussir son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études et de répondre aux besoins des entreprises et de la société.

De la concertation entre recteurs au déploiement dans les établissements, l'exemple des orientations stratégiques pour la transformation de la carte des formations professionnelles en Auvergne-Rhône-Alpes



26 septembre 2023

Les orientations stratégiques pour la TCFP sont validées en CoRéA



17 octobre 2023

Les orientations stratégiques pour la TCFP sont partagées en Comité social d'administration (CSA) spécial de région académique



31 octobre 2023

Les orientations stratégiques pour la TCFP sont incorporées dans le document de cadrage relatif à la Transformation de la carte des formations professionnelles 2024-2027, cosigné par le recteur de région académique et le président du Conseil régional



À partir de novembre 2023

Les orientations stratégiques sont adressées à l'ensemble des proviseurs de la région académique

Ces orientations stratégiques sur la voie professionnelle complètent celles adoptées en 2022 sur la voie technologique pour rééquilibrer le poids de la voie technologique par rapport à la voie générale (atteindre une proportion de 30%/70%), réduire la part des sciences et technologies du management et de la gestion (STMG - à 50%) au profit de la série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D - 25%) et science et technologie de laboratoire (STL - 5%) dans les séries technologiques, à amener 50% de bacheliers technologiques en Bachelor universitaire de technologie (BUT) en 2024 et à porter à 70% le taux de passage de la première à la deuxième année de BUT.

B. L'ÉVOLUTION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DU RÉSEAU DES GROUPEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS

La stratégie 2020-2023 du réseau des Groupements d'Établissements (GRETA) doit s'adapter pour tenir compte des évolutions qui se déroulent au niveau national (réforme des lycées professionnels, projet de loi pour le plein emploi, création de France Travail, réforme de la validation des acquis de l'expérience) et régional (nouveaux marchés du Plan d'Investissement des Compétences et redéfinition des compétences entre la Région et France Travail dans son portage). Elle doit également s'adapter pour tenir compte du contexte socio-économique de la région AURA et des enjeux majeurs liés aux transitions écologique, numérique et sociale.

Des travaux préalables à la définition d'une nouvelle organisation stratégique 2024-2027 du réseau des GRETA ont démarré en milieu d'année 2023. Quatre orientations stratégiques ont été identifiées :

1

Anticiper :

Transformer, développer une offre de formation professionnelle adaptée aux enjeux de demain et aux besoins des territoires

2

Accompagner tous les publics dans leur parcours professionnel :

Formation, sécurisation, insertion socioprofessionnelle, élévation du niveau de compétences, remobilisation

3

À l'échelle régionale :

Innover, partager et communiquer sur nos savoir-faire

4

Renforcer le développement des compétences des personnels

C. L'ANIMATION DU RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE

La convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la région académique et le Centre régional information jeunesse (CRIJ) permet de poursuivre l'animation du réseau Information Jeunesse.

Les grandes priorités du réseau Information Jeunesse et donc de son animation par le CRIJ sont :

- La coordination et l'animation du réseau, pour le faire vivre, assurer son développement et aller vers les jeunes
- L'accès aux droits et à l'information pour tous les jeunes, en adaptant les outils et les réponses à leurs besoins, notamment numériques
- L'accompagnement des jeunes dans l'orientation et la recherche d'emploi
- Le développement de la mobilité internationale
- Le développement des dynamiques régionale et territoriale du réseau information jeunesse, en lien avec les autorités académiques et le réseau scolaire

Le CRIJ met en œuvre la formation initiale et continue des informateurs jeunesse (IJ) et propose différents contenus à destination des professionnels de jeunesse. Pour l'année 2023, 118 informateurs jeunesse ont bénéficié de l'offre de formation. En 2023, le CRIJ a aussi développé une mission spécifique à l'accompagnement IJ et les actions de pair à pair. Cette démarche s'appuie sur une enquête auprès des professionnels du réseau IJ AURA et la participation à un groupe de travail national.

En 2023, l'État a apporté 530 000 € de soutien au CRIJ.



2. DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR PROMOUVOIR LA TRANSFORMATION PUBLIQUE

A. LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE

La priorité régionale est donnée à la transformation des rectorats de Grenoble et de Lyon.

Ces deux sites, les plus étendus et énergivores de l'ensemble du parc, n'ont pas fait l'objet de rénovation lourde depuis leur construction (respectivement en 1971 et 1979). Pour Grenoble, il est envisagé de se projeter sur un scénario de construction neuve pour regrouper l'ensemble des services sur un même lieu. Les études de programmation sont en cours.

La stratégie en matière immobilière de la région académique se décline en trois axes.

La performance énergétique et technique des bâtiments constitue le premier axe de cette stratégie. Parmi les 158 sites de la région académique, 21 font plus de 1 000m² et sont concernés par le décret tertiaire. Sur ce volet, la région académique a procédé, en 2023, au recrutement d'un référent énergie. Ce recrutement permet, d'une part, de disposer d'une personne dédiée à la connaissance des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, de définir un plan d'action pour réduire ces consommations et émissions.

Le deuxième axe porte sur le bien-être au travail et l'adaptation aux nouveaux modes de travail.

Les trois académies de Clermont-Ferrand, Lyon et Grenoble ont engagé depuis plusieurs années une démarche d'adaptation des locaux aux nouveaux modes de travail, sous une impulsion de transformation des pratiques managériales. Pour l'avenir, il s'agira de poursuivre cette démarche et d'aller plus loin dans le développement des nouveaux espaces de travail qui prennent en compte les nouveaux usages, le renforcement de la transversalité de l'activité, le télétravail et les attentes des agents. Le volet immobilier sera une composante qui permettra d'accompagner un projet d'évolution managérial et une accélération des processus de dématérialisation.

L'optimisation et la rationalisation du patrimoine représentent le troisième axe

de cette stratégie immobilière. Les marges de rationalisation du parc concernent essentiellement les petits sites (circonscriptions et Centres d'information et d'orientation [CIO]) puisqu'ils représentent près d'un tiers du parc immobilier, 60% du coût des loyers et charges locatives et présentent, en outre, de mauvais ratios d'occupation.

À ces trois axes s'ajoutent, d'une part, la finalisation de la mise en sûreté anti-intrusion des sites principaux des trois académies, (en particulier le site Bir-Hakeim, siège du rectorat de Grenoble), et, d'autre part, la préservation du patrimoine (conservation des sites, modernisation et maintenance des équipements).

B. TÉMOIGNAGE DE JANNICK CHRÉTIEN, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE, SUR L'INTÉRÊT DE RÉPONDRE À UN APPEL À PROJET SUR LES NOUVEAUX ESPACES DE TRAVAIL

20 OCTOBRE 2023



Inauguration de l'« ASTRALAB » par Mme la rectrice de l'académie de Grenoble, en présence de Jannick Chrétien

“

L'académie de Grenoble a engagé, depuis 2020 et sous l'impulsion de Mme la rectrice, une transformation profonde de son rapport au travail afin de faire évoluer à une échelle globale la capacité de chacune et chacun à innover, créer, développer la curiosité et la collaboration. Afin d'initier cette transformation managériale, l'académie a créé, en 2021, un premier espace dénommé « ASTRALAB » - Aménagement d'une Surface pour Travailler et Réfléchir Autrement - composé de trois espaces innovants modulaires et numériques et qui permettent d'initier des méthodes de travail différentes pour favoriser l'idéation, la réflexion collective, l'horizontalité des relations professionnelles et permettre de partager une vision et des idées communes sans avoir à tenir compte des liens hiérarchiques ou de rapports descendants. (...)

Un service interacadémique de la modernisation de l'action publique a été créé pour accompagner ce changement et initier de nouvelles méthodes de travail. Le projet qui vous est présenté aujourd'hui concerne la communauté des inspecteurs pédagogiques de l'académie de Grenoble. (...)

Plus que jamais, la nécessité de recréer du lien, de privilégier l'intérêt collectif et l'interactivité du groupe sont apparus comme une nécessité pour améliorer la capacité des corps d'inspection pédagogique à accompagner les enseignants et leurs élèves. (...)

Le projet qui a émergé a pour but d'allier des équipements innovants (...) dans des locaux adaptés pour renforcer la cohésion et la prise en compte des individualités mais également favoriser la digitalisation et des formes de travail hybrides qui allient travail à distance et présentiel. (...)

Le projet, porté par Mme la rectrice, s'inscrit dans un projet plus large de transformation des espaces de travail des services déconcentrés pour améliorer le bien-être au travail et favoriser les nouvelles méthodes de travail collaboratif. Il s'inscrit, par ailleurs, pleinement dans l'ambition portée au niveau régional par le recteur de région académique de construire une politique immobilière qui réponde aux enjeux sociétaux du monde de demain.

”

C. LA STRATÉGIE RÉGIONALE DES ACHATS

La stratégie régionale des achats résulte d'un processus itératif de bilatérales qui réunissent la DRAA et le secrétariat général de région académique (SGRA) avec les trois académies de la région académique. Ces bilatérales sont organisées sous forme de groupes de travail thématiques, lesquels proposent un plan d'action. En outre, des réunions bimestrielles sont organisées avec les services logistiques des académies. Ces réunions permettent un suivi régulier des dossiers en cours et un échange sur les actions à conduire.

Deux groupes de travail « Achats » ont été créés en 2023 :

1

Le groupe de travail « gestion de flotte de véhicules » : trois réunions se sont déroulées en 2023. Elles ont permis de réaliser un état des lieux régional sur la flotte de véhicules, les mobilités douces et les outils de pilotage du parc. Le groupe de travail s'est fixé des objectifs de verdissement du parc et des axes de réflexion pour limiter l'impact carbone des déplacements. Ses conclusions seront rendues en 2024.

2

Le groupe de travail « gestion des solutions d'impression de proximité » : de nombreuses réunions ont été organisées dans un temps court pour la mise en place du nouveau marché des copieurs de proximité (estimé à 1.3 M €). Elles ont permis d'optimiser le parc (-32 machines) et d'installer une solution informatique de suivi et de maîtrise des consommations d'encre et de papier. La négociation d'un tarif au niveau de la région académique a permis de réaliser une économie de près de 50 K €.

La politique achat, pilotée au niveau régional et réalisée par les services partenaires, permet une complémentarité des actions entre l'expertise et l'harmonisation (niveau régional) et la réalisation et le suivi d'exécution opérationnels (niveau académique ou local). La relation de confiance développée entre les deux niveaux permet d'améliorer l'efficacité des achats.

D. LA STRATÉGIE DU NUMÉRIQUE

Le schéma stratégique du numérique pour l'éducation, partagé entre l'éducation nationale et l'enseignement agricole, permet d'apporter une cohérence globale à la construction de la citoyenneté numérique des élèves. Il contribue à améliorer l'efficacité du système scolaire et son administration et favorise sa résilience.

Quatre axes ont été définis pour organiser la stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027, inspirée du modèle national :

- 1 - Un écosystème engagé au service d'une politique publique partagée
- 2 - Un enseignement du numérique qui développe la citoyenneté et les compétences numériques
- 3 - Une communauté éducative soutenue par une offre numérique raisonnée, pérenne et inclusive
- 4 - De nouvelles règles du jeu pour un système d'information ministériel au service de ses utilisateurs

E. LA STRATÉGIE DE FORMATION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

Sur proposition du recteur de région académique et après validation en CoRéA, **un arrêté ministériel du 21 décembre 2020 confie au recteur de région académique la compétence d'élaborer et concevoir la stratégie régionale des politiques de formation des personnels d'encadrement pour l'ensemble de la région académique**. Le même arrêté créé la DRAFPE, placée sous l'autorité hiérarchique du recteur de la région académique et chargée de l'assister dans l'élaboration et le pilotage de la stratégie régionale des politiques de formation des personnels d'encadrement.

Les recteurs d'académie inscrivent leurs plans et actions de formation des personnels concernés dans le cadre des orientations stratégiques définies par le recteur de région académique. La DRAFPE apporte son appui aux recteurs d'académie dans la mise en œuvre de ces plans et actions de formation.

Les enjeux relatifs aux transitions professionnelles, en particulier des personnels d'encadrement, ont conduit à l'adoption d'un plan stratégique régional de la formation des personnels d'encadrement 2023-2025. **Celui-ci est articulé autour de trois axes :**

- **Axe 1 :** recherche de démarches innovantes pour la mise en œuvre et la personnalisation des parcours académiques de la formation initiale des personnels de direction et des inspecteurs (tout en s'articulant avec l'approche par compétences des programmes de l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation [IH2EF])

- **Axe 2 :** conception de modèles de parcours de formation mis en œuvre dans les cycles des personnels d'encadrement et proposés par les Écoles académiques de la formation continue (EAFC)

- **Axe 3 :** prise en compte des enjeux de transformation de l'action publique dans une offre régionale de formation continue complémentaire aux cycles des personnels d'encadrement proposés par les EAFC

La région académique s'est dotée, avec la DRAFPE, d'un véritable « **observatoire régional des besoins en formation des personnels d'encadrement** », en lien avec les autres services régionaux académiques et avec les services de formations des autres administrations régionales.

Deux séries de webinaires ont été proposées : une pour soutenir la culture juridique des chefs d'établissement et des inspecteurs de l'Éducation nationale du 1^{er} degré avec le Service interacadémique des affaires juridiques (SIAJ) et l'autre, avec la Délégation régionale académique pour le numérique éducatif (DRANE), sur l'intelligence de la donnée.

3. DES INSTRUMENTS PARTENARIAUX

A. FRISE CHRONOLOGIQUE - SIGNATURES EN 2023



2 février 2023

Signature d'une convention de partenariat entre la région académique et l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité afin d'améliorer la connaissance réciproque du système éducatif et du monde de l'entreprise et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes

16 juin 2023

Renouvellement de la convention « Insertion jeunes » partagée entre l'État, l'Association des Missions Locales AURA, France Travail (anciennement Pôle emploi) et la Région

18 juin 2023

Signature d'une convention de partenariat entre la région académique et Het Gemeenschapsonderwijs aussi appelé « Go ! », l'enseignement de la communauté flamande, en Belgique

14 septembre 2023

Signature d'une convention entre la région académique, la Région et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) AURA afin de promouvoir les métiers de l'artisanat, favoriser les parcours d'excellence des élèves et la participation des CMA aux dispositifs de l'Éducation nationale

27 octobre 2023

Signature d'une convention cadre de recrutement entre la région académique et France Travail

31 octobre 2023

Signature du « document de cadrage relatif à la Transformation de la carte des formations professionnelles 2024-2027 » entre la région académique et la Région

7 décembre 2023

Signature d'une convention entre la région académique et Banque de France pour informer et former les enseignants sur des thèmes économiques d'actualité et former les jeunes à l'éducation économique, budgétaire et financière

B. LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « INSERTION JEUNES »

La convention « Insertion jeunes » a été renouvelée en juin 2023 pour tenir compte d'éléments nouveaux. Partagée entre l'État, l'Association des Missions Locales AURA, France Travail et la Région, cette convention porte sur l'insertion des jeunes qui sortent du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle.

La convention « Insertion jeunes » pose les principes suivants :

- L'intérêt et les besoins du jeune sont au centre des préoccupations des acteurs et est l'objet final de leur action
- La recherche de solutions implique l'ensemble des acteurs concernés
- La complémentarité des compétences des acteurs a pour finalité qu'aucun jeune ne soit laissé sans solution
- Sur les trois grandes étapes de la relation avec le jeune que constituent le repérage, la recherche de solution et le suivi, l'ensemble des acteurs du territoire se mobilisent afin de permettre à chaque jeune d'accéder à une qualification

C. L'ACCORD CADRE SUR LES REVERSEMENTS DES GROUPEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS AU CONSEIL RÉGIONAL

Le 6 septembre 2023, la région académique a conclu avec la Région un accord cadre, accompagné d'une convention type qui le décline, sur les reversements des GRETA au Conseil régional pour l'usage des locaux des lycées lorsque des activités de formation continue et par apprentissage s'y déroulent. Ces activités sont soumises au droit de la concurrence et doivent intégrer dans le prix de leurs prestations de formation la totalité des coûts nécessaires à leur action, y compris ceux en rapport avec l'usage des locaux mis à disposition par la collectivité.

D. PARTENARIATS ET CONVENTIONS DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE

Inscrits dans la stratégie du numérique éducatif 2023-2027, les partenariats constituent un axe fort pour le numérique éducatif en région AURA. L'un de ces engagements collectifs prend actuellement la forme de travaux généralisés avec les collectivités (départements et/ou communautés de communes) sur les responsabilités partagées et les actions à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire régional. Ces partenariats reposent sur une convention-cadre unique qui spécifie les principes directeurs et les responsabilités, ainsi que sur des annexes qui prennent en compte les spécificités du territoire. Les travaux avec la Région seront ultérieurement repris dans ce même format, dès lors que la convention initiale de 2018 a récemment été reconduite pour trois ans.

D'autres partenariats et conventions sont en cours à travers des appels à manifestation d'intérêt et des appels à candidature. En lien avec les universités, plusieurs partenariats existent, tels que les projets eFran (Ludimoodle+, Parcours ouverts et compétences pour l'éducation à l'esprit critique [POUCEEC]), le démonstrateur de l'enseignement supérieur (Include) mais aussi des projets liés aux appels à manifestation d'intérêt pour l'innovation sur la forme scolaire (IFS) et les CMA. De manière plus large, un partenariat de type Key Action 2 (KA2) de la Commission européenne et le projet Erasmus + sont en cours sur l'IA, en lien avec la Belgique et l'Espagne.

E. LES CONVENTIONS RÉGIONALES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La DRAFPE participe au renforcement des partenariats en région académique, notamment pour bénéficier des apports de la recherche dans les programmes de formation. Une convention régionale réunit les cinq écoles universitaires de management (IAE : Institut polytechnique de Grenoble, Universités Savoie-Mont Blanc, Jean Moulin Lyon 3, Jean Monnet Saint-Étienne et Clermont-Auvergne) pour le déploiement du plan d'accompagnement managérial piloté nationalement par l'IH2EF, lequel concerne 50 personnels d'encadrement répartis sur les trois académies. Ces personnels suivent, sur trois ans, des ateliers réflexifs de la pratique managériale.

La région académique a été la première à contractualiser avec l'École normale supérieure de Lyon - Institut français de l'éducation (IFÉ) pour se doter d'un accès à une plateforme d'autoformation et d'analyse du travail des métiers d'inspecteurs et de chefs d'établissement (NéopassCadres) afin de contribuer à l'amélioration continue des contenus de formation et d'un accès hybride à des ressources de formation.

F. LA COLLABORATION AVEC FRANCE TRAVAIL

Le partenariat avec France Travail, concrétisé par la signature d'une convention cadre « Politique de recrutement », le 27 octobre 2023, a permis la réalisation d'actions en faveur de la promotion des métiers de l'Éducation nationale dans les trois académies de la région académique :

Actions de professionnalisation ressources humaines (RH) :

accueil de consultants de
la cellule de recrutement
de l'Éducation nationale en
agence France Travail

**Rencontre avec les services
RH des rectorats** pour définir
et harmoniser ensemble les
modalités de dépôt et de
gestion des offres et connaître
les services proposés avec un
travail sur la marque Employeur

Webinaires de présentation
de l'offre de service de France
Travail à destination des
bureaux des entreprises (BDE)
des lycées professionnels



**France
Travail**

G. LE VOILET INTERNATIONAL

70 instances consulaires sont présentes à Lyon et constituent des partenaires réguliers pour la DRAREIC. Le consulat des États-Unis est ainsi un partenaire actif et un soutien précieux à de nombreuses actions culturelles organisées en région académique.

À l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Marche des droits civiques et du discours « I have a dream » de Martin Luther King, un concours de productions d'élèves et plusieurs événements ont été organisés par le rectorat de Lyon (et plus spécifiquement la DRAREIC) et le consulat des États-Unis d'Amérique à Lyon. 65 classes ont participé à ce projet intitulé « Dream It Like Martin ! ». Les élèves ont pu concourir dans différentes catégories : discours, arts visuels ou encore écriture créative et production littéraire. L'événement s'est déroulé en présence du consul des États-Unis, Richard Johns et de M. l'inspecteur d'académie du Rhône, Jérôme Bourne Branchu, lequel a représenté le recteur de région académique, de Farid L'Haoua et du Père Delorme. Les lycées récompensés ont présenté leurs réalisations au Lycée Louise Labé le 5 décembre 2023.

La collaboration avec les collectivités locales, à l'image de la collaboration avec la Métropole de Lyon, représente un autre exemple fructueux de partenariat pour la région académique. Les actions conjointes sont fréquentes et continues. En 2023, la Métropole a été partenaire de l'accueil des quelques 200 assistants de langues vivantes étrangères en académie, au mois d'octobre, au musée gallo-romain Lugdunum.

Le 24 mai 2023, en partenariat avec la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, les Jeunes européens de Lyon ont accueilli les lycées généraux et technologiques Condorcet de Saint-Priest et Jean-Paul Sartre de Bron pour une simulation du Parlement européen. La journée s'est terminée par une séance de questions-réponses avec l'eurodéputée Gwendoline Delbos Corfield.



Les modalités de la gouvernance régionale mises en place en région académique sont fondées sur le dialogue et l'application du principe de subsidiarité, y compris pour la mise en œuvre des compétences d'attribution du recteur de région académique. Ces modalités de gouvernance, comme les modes de collaboration entre services, lesquelles privilégient l'horizontalité et la coconstruction, permettent d'organiser l'action commune des recteurs et de coordonner les politiques académiques et éducatives afin de garantir l'unité de la parole de l'Éducation nationale sur les sujets qui impliquent une compétence partagée avec la Région ou les autres services régionaux de l'État.

PARTIE II

**FAVORISER L'ACTION COMMUNE
DES ACADÉMIES ET LA
COORDINATION DE LEURS
POLITIQUES POUR FAIRE RÉGION
ACADÉMIQUE**

La valorisation du rôle du Comité régional académique (CoRéA) est une ambition constante portée par les recteurs successifs de la région académique.

Depuis la rentrée scolaire 2022, les travaux réalisés en CoRéA ont abouti à des décisions fortes en matière de conduite des politiques publiques au niveau de la région académique et d'organisations fonctionnelle et territoriale de services d'envergure régionale :

-  Adoption de calendriers communs (ateliers prospectifs des compétences de demain)
-  Validation de projets (projet de convention régionale 2022-2025 sur la mise en œuvre des actions « école-entreprise »)
-  Validation d'un document unique relatif aux orientations stratégiques en appui de l'évolution de l'offre des formations professionnelles
-  Préparation d'une conférence régionale des compétences et métiers d'avenir (avec les représentants des Campus des métiers et des qualifications [CMQ] et des DREETS)
-  Validation des contenus des séminaires à destination des chefs des services régionaux académiques et de leurs adjoints
-  Validation de l'accord-cadre conclu avec la Région sur les activités de formation continue et d'apprentissage et de sa convention d'application
-  Validation du projet de convention cadre (conclu entre la Région, la région académique et les établissements scolaires) pour l'accueil de centres de séjours de cohésion
-  Validation du contenu des projets de réponses à l'Appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir (AMI CMA) et validation du portage par le groupement d'intérêt public (GIP) de Lyon de la réponse de la région académique à l'appel à projet
-  Pilotage du projet « Accélération de la transformation de la carte des formations » (ATCF), lauréat de la saison 1 de l'AMI CMA
-  Validation d'un plan stratégique de région académique en matière de formation des personnels d'encadrement

Dix CoRéA se sont tenus en 2023. Trois sujets y sont régulièrement abordés : la formation professionnelle initiale et continue, l'information et l'orientation et les politiques Jeunesse, engagement et sports (JES). Cette même tendance s'observe pour les trois Comités territoriaux de la région académique (CTRA) qui se sont tenus en 2023, en présence des Inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN).

1. COCONSTRUIRE ET CONCERTER POUR TRANSFORMER

A. MUTUALISER LES PRATIQUES RESSOURCES HUMAINES ET BUDGÉTAIRES

Le SGRA organise, d'une part, un échange bimensuel avec les trois secrétaires générales d'académie (SGA) adjointes RH, et, d'autre part, un échange hebdomadaire avec les trois SGA adjointes en charge des moyens du Programme 214 (P214), accompagnées de leur contrôleur de gestion et responsable financier. Le responsable régional des achats est systématiquement invité aux réunions sur le P214, hors titre II (HT2). Le SGRA assure ainsi le lien entre la Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, les SGA et les Directrices des ressources humaines (DRH), soit sur des sujets de formation soit sur tout autre sujet comme les dispositifs autour du recrutement des agents publics. Sur les sujets JES, la réunion récurrente des SGA et DRH permet d'associer les académies à tous les processus de gestion et décisions concernant des personnels affectés en Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Les politiques RH et notamment les politiques indemnitaires relèvent des compétences des recteurs d'académie. Au travers des efforts de convergence entre les académies, la région académique a organisé des concertations simultanées dans lesquelles les groupes de travail de chaque académie se sont réunis pour s'accorder sur les politiques de régimes indemnitaires de la filière administrative et de la filière des ingénieurs, techniciens recherche et formation, dans le cadre du dialogue social. Cette transversalité a permis, pour les personnels des trois académies, d'atteindre une harmonisation des régimes indemnitaires pour la filière administrative et, pour les autres filières, une harmonisation ou une réduction inédite des écarts qui existaient. En outre, le SGRA et les SGA ont souhaité amorcer un début de convergence sur le complément indemnitaire annuel (CIA) des personnels de catégorie B et C.

B. METTRE EN ŒUVRE LA REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE

Effective au 1^{er} janvier 2023, la revalorisation de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour l'ensemble de la filière Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF) et la catégorie C de la filière administrative a été appliquée et a respecté **quatre principes** :

- **La garantie du gain forfaitaire** prévu dans les notes de services de la Direction générale des ressources humaines
- **La convergence interacadémique** au mieux disant pour les personnels de catégories C et B
- **La convergence entre filières** (administrative et ITRF)
- **La clause de sauvegarde** (maintien des situations individuelles plus avantageuses)

Les montants de référence ont été fixés par les trois académies, de manière concertée et convergente.

C. RASSEMBLER LES ACTEURS INVESTIS AUPRÈS DES ÉTUDIANTS DANS LES ACADÉMIES

À l'initiative de Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les dialogues territoriaux sur la vie étudiante se sont inscrits dans la continuité des réunions sur la précarité mises en place depuis le début de la crise sanitaire. Ces rencontres rassemblent les acteurs investis auprès des étudiants avec les représentants de ces derniers au cœur des échanges. En AURA, les réunions ont été réalisées par académie et ont rassemblé l'ensemble des partenaires institutionnels, élus et associatifs investis dans la lutte contre la précarité des étudiants afin d'échanger et de coordonner les actions menées.

Lors de ces réunions, les Schémas directeurs de la vie étudiante (SDVE) de chaque territoire, (CROUS et Université Clermont-Auvergne ; CROUS et Université Grenoble Alpes ; CROUS et communauté d'universités et établissements de Lyon) ont été présentés, suivis par des échanges fournis qui ont permis de dégager plusieurs thématiques à partir desquelles onze groupes de travail ont été créés (quatre sur Lyon, quatre sur Grenoble et trois à Clermont-Ferrand). Au total, neuf réunions de dialogues territoriaux de la vie étudiante ont été conduites en 2023. Cette démarche sera poursuivie en 2024, avec, notamment, la création du pôle Réussite et Vie étudiante au sein de la direction d'appui aux établissements à la Direction régionale académique de l'enseignement supérieur (DRAES).

L'objectif des dialogues territoriaux de la vie étudiante est double :

1. Créer et renforcer les synergies entre les acteurs et l'ensemble des dispositifs et initiatives existants ou en construction
2. Émettre des propositions concrètes pour l'amélioration de la vie étudiante

Février 2023

L'ensemble des groupes a rédigé une première synthèse de leurs travaux

Mars 2023

Une deuxième réunion plénière a permis aux groupes de travail de présenter le résultat des réflexions à mi-parcours

Juillet 2023

Une synthèse des travaux réalisés a été transmise au ministère de l'enseignement supérieur

Novembre 2023

Tenue d'une troisième réunion afin de dresser un état d'avancement des actions précédemment identifiées. Un tableau de suivi de ces actions par académie a ainsi pu être dressé (environ 160 actions distinctes sur des champs aussi variés que le logement, le transport, la santé, la restauration, le sport, la culture, l'inclusion, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS), l'accès aux droits, l'engagement étudiant, etc.).

D. RENFORCER L'APPUI À LA POLITIQUE DES ACHATS EN RÉGION ACADÉMIQUE

En 2023, la DRAA a renforcé son appui des services partenaires, académiques et régionaux afin de gagner collectivement en efficacité dans la réalisation et le suivi des achats. Depuis le printemps 2023, une veille hebdomadaire est ainsi transmise et recense l'ensemble des actualités achats. Cette pratique, appréciée par les services, a permis de mieux cibler l'information et d'en améliorer le suivi.

Le développement des relations acheteurs/prescripteurs a permis une forte augmentation du nombre de marchés porté par la DRAA (+50%, pour un total de 120 marchés en 2023). La DRAA intervient en complément de l'administration centrale ou des plateformes régionales des achats pour adapter et suivre l'exécution des marchés interministériels dans son périmètre. Des temps d'échanges réguliers sont organisés avec la Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la mise en œuvre du SNU et avec la DRAI pour les projets immobiliers. La DRAA est notamment intervenue dans les séminaires de ces services pour apporter son expertise sur les marchés publics.

La DRAA a aussi engagé un suivi plus précis du travail des prestataires titulaires d'un contrat, en lien étroit avec les services logistiques et budgétaires des académies. L'analyse a permis d'identifier des marchés avec des manquements notables dans la qualité des prestations. Le recours aux pénalités et le non-recours à des prestations de maintenance non obligatoires ont permis de réaliser une économie de plus de 70 000 € sur le budget opérationnel de programme (BOP) 214. Basé sur un partenariat fort et sur l'harmonisation des niveaux de service, ce travail a commencé à produire des résultats en fin d'année 2023 et est amené à se renforcer en 2024.

E. ASSURER LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET/OU DE LÉGALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À travers la Direction de l'analyse et du contrôle (DAC), la DRAES exerce le contrôle budgétaire et/ou de légalité des 17 établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle de la ministre chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les modalités de contrôle ont été harmonisées à travers la construction d'outils et de grilles d'analyses déployés pour chacun des dix-sept établissements.

Chaque année, une note de rentrée est diffusée aux chefs d'établissement d'enseignement supérieur afin de présenter les modalités d'exercice des contrôles et les points qui nécessitent une attention particulière de la part des établissements. Cette note est présentée aux directeurs généraux des services, aux directeurs des affaires financières et aux directeurs juridiques de chacun des établissements pour une compréhension commune et partagée et permettre les échanges. D'autres temps d'échanges interviennent au cours de l'année : la DAC organise ainsi avec chacun des établissements des réunions de dialogue budgétaire (en décembre) et financier (au printemps) pour échanger sur les documents budgétaires et financiers, la sincérité des prévisions, leur exécution, la trajectoire financière de l'établissement ainsi que sur sa soutenabilité.

Le contrôle de légalité est désormais hiérarchisé, avec des thématiques prioritaires sur lesquelles la DAC exerce un contrôle resserré. Une note à cet effet a été transmise aux établissements à l'automne 2023. La DAC incite les établissements à lui transmettre les actes prioritaires de 1^{er} niveau, en amont de leur adoption, afin qu'il puisse les accompagner, les conseiller au besoin et ne pas limiter son intervention à un contrôle *a posteriori*.

2. DÉCLOISONNER POUR MIEUX PILOTER

A. CRÉER DE NOUVEAUX ESPACES D'ÉCHANGES ET CIMENTER LE SENTIMENT COMMUN D'APPARTENANCE À LA RÉGION ACADÉMIQUE

Les services régionaux académiques et les services interacadémiques sont tous multisites et opérationnels. La région académique développe des espaces d'échanges entre services régionaux académiques, services interacadémiques et académiques en appui des compétences du recteur de région académique, dans une logique de complémentarité et d'harmonisation des pratiques, et, chaque fois que cela est pertinent, de convergence des politiques académiques.

Par ailleurs, l'organisation de séminaires permet de cimenter le sentiment commun d'appartenance à la région académique. Ainsi, la DRAFPE propose annuellement un séminaire thématique à l'attention des chefs de services régionaux et des adjoints en académie pour travailler un sujet stratégique arrêté par le recteur de région académique (en 2022, le management des services en situation complexe ; en 2023, l'engagement des managers dans le déploiement de politiques publiques ; à venir en 2024, la place des services régionaux académiques dans la stratégie de réindustrialisation de la France). Ces séminaires renforcent la cohésion, la professionnalisation et développent la culture commune de la région académique.

La DRAFPE favorise aussi les conditions de réussite de mise en œuvre des politiques portées par les autres services régionaux académiques et propose des formations plus spécifiques, à titre d'exemple, sur l'intelligence de la donnée avec la DRANE, le pilotage des Campus des métiers et des qualifications et la réforme des lycées professionnels avec la Délégation régionale académique de la formation professionnelle, initiale et continue (DRAFPIC).

B.FAVORISER LES COLLABORATIONS ENTRE SERVICES DE L'ÉTAT GRÂCE À L'INTERMINISTÉRIALITÉ

Le DRAJES et la DRARI, tous deux sous l'autorité fonctionnelle de la préfète de région, participent aux pré-Comités de l'administration régionale (pré-CAR) et, selon les thématiques abordées, aux groupes de travail et réunions ad hoc organisées par la Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) ou la préfète de région. Aussi, la DRAJES travaille étroitement avec les services de la Région en ce qui concerne l'accueil de séjours de SNU dans des lycées de la région. Pour sa part, la DRARI est chargée de soutenir le développement de la recherche publique et privée, son transfert dans l'économie, les structures et les emplois de recherche et d'innovation qui s'y rattachent. La recherche et l'innovation est une politique publique portée par plusieurs ministères. Ainsi, la DRARI exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique du recteur de région académique, du recteur délégué pour l'ESRI, ainsi que sous l'autorité fonctionnelle de la préfète de Région.

Le fait que deux des délégués de région académique soient placés à la fois sous l'autorité hiérarchique du recteur de région académique et sous l'autorité fonctionnelle de la préfète de région contribue fortement à renforcer l'étroite collaboration de l'Éducation nationale et des services de la Préfecture régionale au bénéfice des politiques publiques qu'ils partagent.

C. STRUCTURER LE PILOTAGE DE PROJETS À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE

Piloter les projets AMI CMA

Depuis septembre 2023, un groupe projet de la région académique qui associe SGRA/SGRA adjointe, DRAFPIC/DRAFPIC adjoints, Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO), SG adjointes des académies et le chef de la cellule Mission « incubateur-accelérateur de projet » (MIAP) se réunit sur un rythme hebdomadaire pour travailler sur la réponse de la région académique à l'appel à projet AMI CMA saison 2 et en anticiper les conséquences sur les établissements (recrutements de personnels enseignants, mise à disposition et visibilité de ces moyens dans les tableaux de répartition des moyens par disciplines [TRMD]).

En prévision du déploiement du projet Formation(s) Pro Industrie Auvergne-Rhône-Alpes (FPI AuRA), les échanges ont permis de produire un outil de gestion des compétences nécessaires et des emplois dans les trois académies, au regard des ouvertures programmées de formations sur les trois ans à venir.

Piloter l'organisation des séjours de Service national universel

La montée en charge progressive du SNU a impliqué un travail horizontal et une complémentarité forte et cohérente entre les SDJES, les services académiques (financiers et RH), le Service interacadémique des frais de déplacement (SIADT) les services régionaux académiques (DRAJES, DRAA et SGRA).

Ainsi et dès le mois d'octobre 2022 a été mis en place un Comité technique (COTECH) mensuel dont l'objet porte sur l'organisation des séjours SNU : publication des marchés, recrutement et formation des encadrants, acheminement des volontaires, gestion des achats et en particulier des cartes achats. Ces sujets sont systématiquement appréhendés lors des réunions initiées par la DRAJES, auxquelles les chefs de SDJES participent aux côtés du SGRA et des services régionaux académiques. Des réunions de préparation, en amont des séjours comme en aval (retours d'expérience), sont aussi organisées.

Piloter le réseau Jeunesse, engagement et sports

En 2023, la DRAJES a poursuivi son travail de coordination et pilotage des différents dispositifs qui soutiennent la pratique sportive auprès des jeunes. Le 22 février 2023, le Comité de pilotage (COFIL) régional « sport éducation » a été installé, en articulation avec la Conférence régionale du sport (CRdS). La DRAJES assure également le secrétariat du COFIL régional « sport de haut niveau » et a accompagné la mise en place par la Maison régionale de la performance (MRP) d'une cellule « orientation, formation, insertion, reconversion, suivi » (OFIRS). Cette expérimentation, voulue par la ministre des Sports, se destine à renforcer l'accompagnement socio-professionnel des sportifs de haut niveau. La DRAJES s'est aussi particulièrement impliquée dans le déploiement du programme « sections d'excellence sportive » (70 sections en AURA à ce jour). Le DRAJES participe à tous les Comités de direction (CODIR) du recteur de région académique et anime une réunion mensuelle des chefs de SDJES dont l'ordre du jour et le compte rendu est transmis aux IA-DASEN et Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) invités.

140 conseillers techniques sportifs (CTS) sont affectés à la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes et sont placés auprès de 40 fédérations sportives. Les CTS d'une expertise très forte dans leur discipline sportive et assurent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement du sport, de formation de l'encadrement des activités sportives et d'accès au sport de haut niveau. Un programme spécifique d'animation de leur activité est mis en place par la DRAJES et comprend :

Deux séminaires d'une ou deux journées : un au printemps (organisé au CREPS de Vichy, en présence du recteur de région académique et du SGRA), un à l'automne (organisé au Lycée agricole de Cibesins)

Des webinaires, des ateliers pratiques ou de partage d'expérience (exemples : organisation du sport de haut niveau, sport et addictions, dispositifs d'accompagnement de l'emploi, réglementation de l'encadrement sportif, équipements sportifs, etc.)

Des formations obligatoires (lutte contre les VSS dans le sport, valeurs de la République et laïcité)

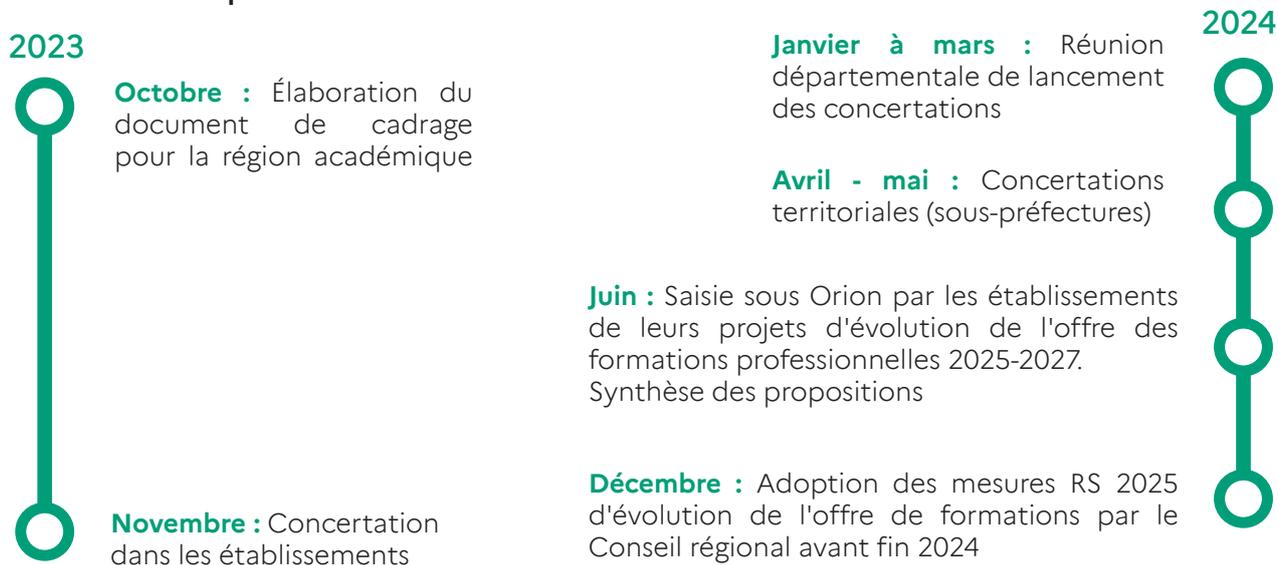
Piloter les volets orientation et ingénierie de formation

La généralisation du dispositif de découverte des métiers (DdM) au collège au cours de l'année scolaire 2023-2024 a contribué au renforcement des volets orientation dans chaque collège. Ce déploiement, marqué par des collaborations étroites entre les établissements scolaires, entreprises locales, collectivités territoriales et partenaires institutionnels comme la DRAFPIC a permis d'enrichir et structurer les parcours d'orientation des élèves. Grâce à la formation, élaborée par la DRAIO et la DRAFPIC, avec le concours et soutien des inspecteurs de l'Éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation (IEN IO) et des référents DdM dans les collèges, les équipes pédagogiques ont pu trouver les appuis pour développer des séquences spécifiques et organiser des événements dédiés à l'orientation.

Cet investissement dans la construction de projets locaux a permis l'acquisition de compétences à s'orienter dont le développement est important pour le parcours de l'élève. En effet, en offrant des outils et des ressources pour mieux se connaître et faire des choix, elles contribuent à une orientation plus éclairée et adaptée à chacun. Par ailleurs, la DdM au collège garanti un accès équitable à des ressources et ouvre de nouvelles perspectives, ce qui contribue à renforcer l'égalité des chances. Elle permet ainsi de lutter contre les inégalités socio-économiques et géographiques et assure pour chaque élève la possibilité d'envisager son avenir avec confiance et ambition.

D. ORGANISER LES CONCERTATIONS TERRITORIALES AUTOUR DE LA CARTE DES FORMATIONS

Le calendrier prévisionnel de transformation de la carte des formations :



La vision transformatrice que porte le programme d'investissement France 2030 est au cœur de la stratégie de la région académique. Promouvoir la recherche et l'innovation et accélérer l'adaptation des formations aux besoins en compétences des filières qui mènent vers les métiers d'avenir sont deux enjeux majeurs du programme France 2030.

PARTIE III

ENGAGER LA RÉGION ACADÉMIQUE DANS LE PROGRAMME FRANCE 2030

1. SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME FRANCE 2030 EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



A. LE PROGRAMME FRANCE 2030 : UNE OPPORTUNITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION

Accélérer la transformation des secteurs clés de notre économie par l'innovation et positionner la France comme acteur de la souveraineté économique et industrielle de l'Europe sont deux objectifs au cœur de l'ambition de France 2030. Doté de 54 milliards d'euros et déployé sur 5 ans, ce programme d'investissement porte cette stratégie d'accélération et vise, en outre, à consolider les filières industrielles existantes et à les aider, par le soutien à la recherche et à l'innovation, à se projeter dans un futur marqué par deux transformations structurelles que sont les transitions écologique et numérique.

Pour sa part, la Région s'est dotée d'un programme ambitieux afin de déployer ses compétences dans les domaines qui concernent l'économie, la formation et l'innovation, au travers d'un document unique qui intègre trois schémas régionaux : le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le SRESRI et le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Ce programme de la collectivité régionale entre en parfaite résonance avec les enjeux de France 2030 et s'accorde avec les orientations stratégiques fixées par le recteur de région académique (stratégie régionale de valorisation de la voie technologique et orientations stratégiques pour la TCFP, notamment). Ce travail s'effectue en concertation avec les deux autres recteurs d'académie, dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route relative à la formation des jeunes aux nouvelles compétences et métiers d'avenir.

La région AURA, première région industrielle de France en terme d'emplois, est plus que tout autre région de l'hexagone confrontée aux défis et enjeux de l'industrie du futur, l'innovation et la transition énergétique. C'est la raison pour laquelle de nombreux acteurs économiques ou de la recherche de notre région ont présenté des projets innovants et obtenu des financements importants. Cet apport d'investissement exceptionnel place AURA comme la deuxième région bénéficiaire de ces financements.

Les acteurs économiques ou de la recherche ne sont pas les seuls à avoir répondu aux appels à manifestation d'intérêt France 2030. Les écoles et établissements scolaires de notre région se sont aussi mobilisés pour porter des projets et obtenir leur financement à travers les volets « Notre école, faisons la ensemble ! » ou AMI CMA (Appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir) de France 2030.

B. LA MISE EN ŒUVRE TERRITORIALE DU PROGRAMME FRANCE 2030

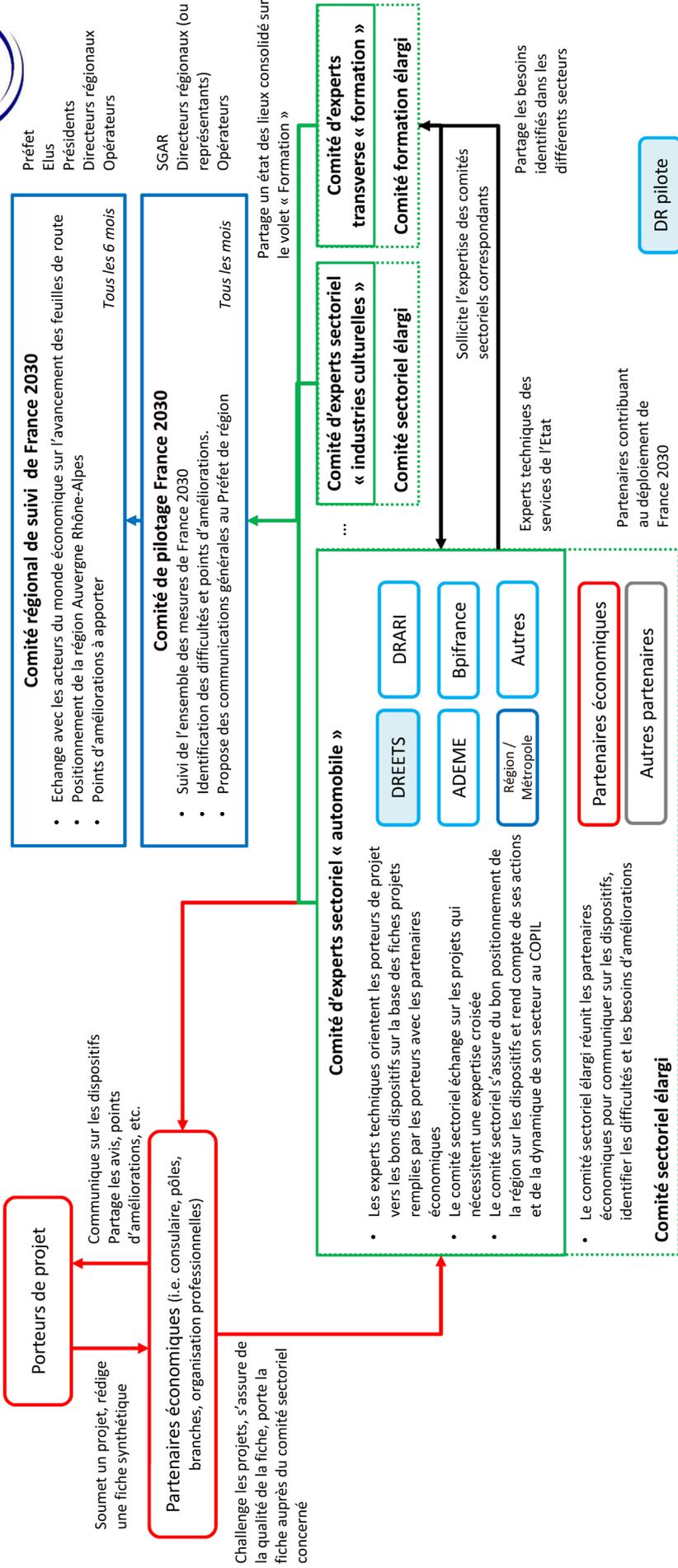
La région académique et les trois académies qui la composent ont œuvré, de conserve avec les autres services de l'État, placés sous l'autorité de la préfète de région, pour accompagner en AURA le déploiement du programme d'investissement France 2030.

La préfecture de région assure le pilotage de la mise en œuvre territoriale du programme France 2030 dans le cadre d'une organisation générale dédiée, laquelle comprend : un comité régional de suivi « France 2030 » qui se réunit tous les six mois, sous l'autorité de la préfète de région et en présence du recteur de région académique ; un comité de pilotage « France 2030 » qui se réunit tous les mois, présidé par la SGAR et en présence du SGRA ; neuf comités d'experts sectoriels (énergie, automobile, aéronautique, etc.) ; deux comités transverses (innovation et formation).

En outre, le préfet de région a, en 2022, confié au recteur de région académique le pilotage du comité transverse « Formation – Compétences et métiers d'avenir », dont le rôle est d'accompagner les projets présentés dans le cadre de l'AMI CMA et d'émettre un avis sur leur intérêt. Ce pilotage est réalisé avec le soutien de la DREETS. Le comité transverse peut également être appelé à intervenir dans le cadre de l'accompagnement de projets lauréats pour examiner les besoins d'un territoire ou d'une filière stratégique donnée, à la demande d'un comité d'experts sectoriels.



Gouvernance régionale de France 2030



Préfecture de région Auvergne Rhône-Alpes

C. LE VOLET RECHERCHE ET INNOVATION DU PROGRAMME FRANCE 2030

Avec 8,4 Md € de dépenses en recherche et développement (R&D), soit 2,9% du PIB régional et 15% de l'effort national, la région AURA est la 2^{ème} région la plus innovante de France. 16% des effectifs français de recherche en entreprise sont employés par des centres de R&D de la région qui est à l'origine de 19,8% des brevets en France (2 196 demandes de brevets en 2022, 43 000 chercheurs en laboratoires publics et en entreprise). Les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en AURA ont à ce jour été lauréats du Plan aux investissements d'avenir et de France 2030 pour 296 projets et un montant total de subventions de 2,9 Md €.

En 2023, **3 projets** de la région sont lauréats de l'appel à projet structurants pour les pôles universitaires d'innovation (PUI) :

FITinnoV à l'Université Grenoble-Alpes

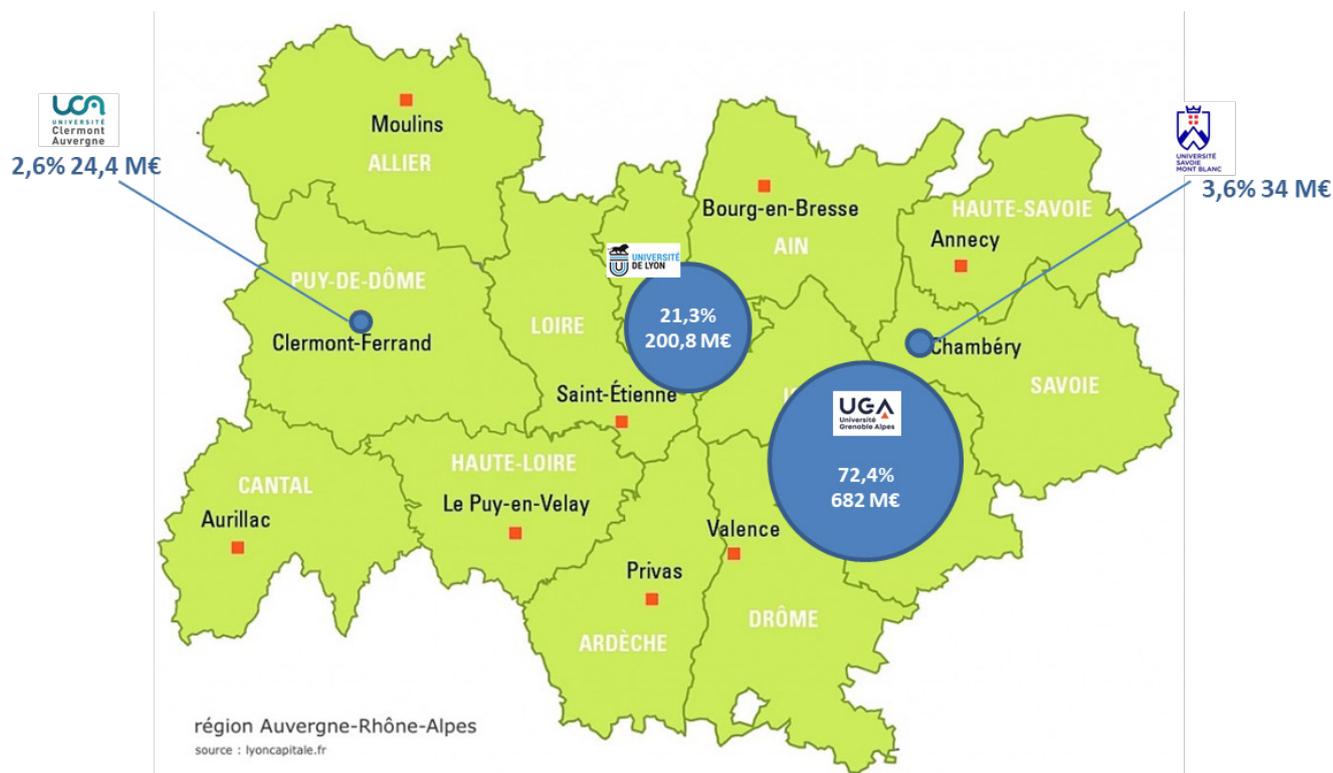
IMPULSE à l'Université de Lyon

CAP I-TERR à l'Université Clermont-Auvergne

Ces PUI permettent de renforcer le rôle des universités dans le développement des écosystèmes d'innovation et contribueront à atteindre l'objectif fixé par le Président de la République d'atteindre 500 start-up par an issues de la recherche d'ici 2030.

France 2030 - Expertise de projets et comités suivis par la DRARI :

Concours i-Lab, i-PhD / Nombre de dossiers instruits	62
Concours i-Lab, i-PhD / Nombre de comité de pilotage	1
Entrepreneuriat étudiants / Nombre de participations aux comités de pilotage et jury	1
Territoires d'innovation / nombre de réunions	3
Nombre de dossiers expertisés (France 2030 régionalisé)	45
Nombre de comités sectoriels organisés par la DRARI	8
Nombre de dossiers structurants suivis : pôles universitaires d'innovation – biocluster	4
Nombre d'expertises des lettres d'intention de l'AMI CMA	62



Dans le cadre de la gouvernance régionale de la stratégie France 2030, la DRARI a été désignée par le préfet de région pour présider deux des onze comités sectoriels stratégiques

ÉLECTRO-NUM est le comité sectoriel qui concerne les stratégies nationales sur la microélectronique, la nanoélectronique, le quantique, la robotique et les machines intelligentes, les technologies numériques souveraines et sûres et les solutions nationales de logiciel

SANTÉ est le comité sectoriel qui concerne la stratégie nationale en santé, les bio médicaments, les dispositifs médicaux de demain et le numérique en santé

2. L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS COMPÉTENCES ET MÉTIERS D'AVENIR

Les enjeux de formation dans la région AURA sont étroitement liés aux dynamiques spécifiques de son territoire c'est-à-dire sa dominante industrielle, ses forces d'innovation qui reposent sur la conjonction de la recherche des entreprises avec celle du système public des organismes nationaux et des laboratoires universitaires ainsi que son important tissu d'enseignement public et privé.

A. UNE FORTE RÉACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DES ORGANISMES DE FORMATION POUR RÉPONDRE À L'AMI CMA DU PROGRAMME FRANCE 2030

En AURA, 31 projets ont été lauréats de la saison 1 de l'AMI CMA et se sont vu attribués un total de 153 M €. Pour la saison 2, en cours, 11 lettres d'intention ont été validées, pour un potentiel de 102 M €. Les stratégies de France 2030 sont presque toutes couvertes par les lauréats, ce qui souligne le dynamisme et la variété des projets développés dans la région.

Les projets lauréats sont souvent portés par des établissements d'enseignement supérieur. C'est le cas pour 25 d'entre eux. L'Université Grenoble-Alpes et l'Université Claude Bernard Lyon 1 portent ces projets dans des partenariats qui, en général, réunissent des acteurs académiques et économiques à l'image de Quant-Edu France et Remed. L'Université Clermont-Auvergne porte, quant à elle, le projet Orbimob Académie sur la mobilité et Famous sur la souveraineté alimentaire. Ces projets reposent sur les forces vives et les acquis des sites universitaires en matière de recherche et d'enseignement. Le quantique, les batteries, l'IA, la 5G, les télécommunications et le cloud sont très présents dans les réponses grenobloises. Les sujets de villes durables et bâtiments innovants sont, eux, plus présents en Savoie. Les projets liés à la décarbonation de l'industrie, à la santé et aux maladies infectieuses sont représentés à Lyon tandis que les sujets de la mobilité durable et de l'alimentation durable et favorable à la santé sont bien représentés à Clermont-Ferrand.

Parmi les projets lauréats, la région académique est fortement représentée sur l'ensemble du territoire régional, particulièrement dans le cadre des CMQ. Ces projets permettent d'accompagner des projets industriels ambitieux sur le volet formation (batteries bas carbone/VERKOR ; hydrogène/SYMBIO ; filière micro-électronique/projet FAME), par l'adaptation des formations, la création de nouveaux dispositifs et des actions d'attractivité ambitieuses qui ciblent tous les publics pour répondre aux enjeux de formation tout au long de la vie.

Le volet numérique de l'AMI CMA :

Dans le cadre de l'AMI CMA, la DRANE participe au projet SciCoNum (« Sciences cognitives et numériques »), dont le consortium est porté par la société Didask et qui se déploie dans l'académie de Grenoble. Ce projet vise à concevoir une pluralité de dispositifs de formation et d'accompagnement des enseignants aux usages pédagogiques du numérique. Les dispositifs partageront un socle commun qui s'appuie sur les sciences cognitives pour développer des usages pédagogiques du numérique afin d'améliorer les apprentissages des élèves et étudiants.

La DRANE est aussi impliquée dans les lettres d'intention de quatre projets qui portent sur le volet « Dispositifs transversaux d'innovation et d'attractivité » et l'action spécifique « Enseignement et numérique » de l'AMI CMA saison 2. Dans le cadre du projet régional, sur le volet « carte des formations » qui est porté par la région académique, la DRANE a proposé une partie spécifique pour l'innovation qui repose sur le développement des pratiques pédagogiques innovantes par la création d'environnements immersifs et de formations hybrides. L'objectif est d'améliorer les gestes professionnels des apprenants par l'usage d'une solution basée sur une IA appliquée à la vidéo et à la réalité augmentée.

B. L'AMI CMA DU PROGRAMME FRANCE 2030 : UN LEVIER D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION DE L'APPAREIL DE FORMATION

La vision transformatrice que porte le programme d'investissement France 2030 est au cœur de la stratégie de la région académique pour le développement des formations professionnelles et technologiques (traduite dans les orientations stratégiques pour la transformation de la carte des formations professionnelles, arrêtées par le recteur de région académique le 26 septembre 2023). Cette stratégie est conjointement portée avec la collectivité régionale.

En effet, la dynamique de transformation de notre appareil de formation a été construite avec le Conseil régional AURA, sur la base de diagnostics communs et d'objectifs partagés en matière d'analyse des besoins en compétences, en particulier pour les métiers d'avenir. Cette volonté commune de transformer notre appareil régional de formation à travers la transformation de la carte des formations professionnelles initiales garantit l'insertion professionnelle ou la poursuites d'études des jeunes de notre région dans des filières d'avenir.

Plus que jamais, l'enjeu de la formation initiale et continue est essentiel pour façonner des talents et accroître les compétences. Les entreprises ont besoin de recruter des profils adaptés. Afin d'accompagner ces nouveaux besoins, notamment en techniciens qualifiés, l'objectif est de mieux faire connaître les métiers, les formations qui permettent d'y accéder et les compétences recherchées par les entreprises. Il s'agit également de mieux appréhender les évolutions de ces métiers. Cet objectif repose sur une démarche de renouvellement des pratiques de formation pour susciter l'adhésion des publics, mieux les insérer et adapter les méthodes aux besoins en compétences de l'industrie.

L'appel à manifestation d'intérêt **Compétences et Métiers d'avenir** :

Objectif principal :

Répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation

Axes d'interventions :

Proposer des formations (initiale et continue) et de l'ingénierie de formation
Développer l'attractivité des formations insérantes et innovantes

Résultats :

Acquisition des compétences nécessaires pour les métiers d'avenir identifiés par France 2030

La transformation de la carte des formations professionnelles en région académique s'est accélérée en 2023 avec, d'une part, une réponse à l'AMI CMA saison 1, et, d'autre part, une mobilisation de tous les partenaires autour de deux ateliers d'idéation pour préparer la réponse à l'AMI CMA saison 2. Le premier atelier qui s'est déroulé le 16 juin 2023 associait la région AURA autour des enjeux d'une carte des formations professionnelles, de l'identification des freins et des pistes d'agilité à développer pour répondre collectivement à ces enjeux, notamment ceux liés à l'AMI CMA. Le second atelier, organisé le 24 août dernier, avait pour objectif de dégager des actions innovantes pour accroître l'attractivité des collégiens et lycéens dans les formations des filières industrielles, notamment stratégiques.

L'objectif visé de la région académique était bien d'anticiper, en complément des moyens de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) attendus des académies sur le P141, fin décembre, sur un financement espéré de l'AMI CMA, de nature à assurer, dès la rentrée scolaire 2023, le déploiement de nouvelles formations, de nouveaux plateaux techniques et le recrutement de contractuels dans les filières stratégiques où des ouvertures de formations professionnelles étaient envisagées pour les rentrées 2024 et 2025, voire 2026.

Le projet ATCF de la région académique a été lauréat de la saison 1 de l'AMI CMA. Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par France 2030 et la volonté de la région académique d'agir en faveur de la souveraineté numérique et de la décarbonation de l'industrie.

La candidature retenue de cet AMI a permis d'ouvrir 129 places (en formation professionnelle initiale dans des secteurs clés : filières électronique, cyber sécurité, numérique et conduite de voyageurs) à la rentrée 2023 pour un budget de plus de 1,3 M €. Ainsi, le taux de transformation de la carte des formations professionnelles a atteint 5,5% en octobre 2023 pour l'ensemble de la région académique. Pour atteindre un taux de transformation de 6,6% à la rentrée 2024 et poursuivre sur cette trajectoire ambitieuse, la région académique a décidé de soumettre un second projet lors de la saison 2 de l'AMI CMA.

3. FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET/OU LA POURSUITE D'ÉTUDES DES JEUNES DANS LES FILIÈRES STRATÉGIQUES DE FRANCE 2030

Insérer professionnellement nos jeunes diplômés au niveau du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et du baccalauréat ou leur permettre une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur (Brevet de technicien supérieur [BTS], Institut universitaire de technologie [IUT], Classe préparatoire aux grandes écoles [CPGE], écoles d'ingénieur, universités) demeurent les objectifs constants de notre système éducatif régional. Ces objectifs contribuent à l'ambition d'élévation du niveau de formation de tous et répondent ainsi aux besoins de notre société, son économie et ses territoires.

A. UNE COHÉRENCE D'ACTIONS ENTRE LES VOIES DE FORMATION

Pour amener plus de jeunes dans les formations qui conduisent aux secteurs économiques portés par les stratégies d'accélération France 2030, la région académique s'appuie sur une cohérence d'actions entre les voies de formations que sont la voie scolaire, la formation par apprentissage et la formation continue. Les acteurs de l'apprentissage ont ainsi été réunis dans un comité de pilotage régional dédié à l'apprentissage, co-animé avec la Région et qui se réunit deux fois par an depuis 2022. Ce COPIL vise à lever tous les freins liés à l'accès à l'apprentissage et à favoriser l'accompagnement des jeunes qui expriment le souhait de choisir la voie de l'apprentissage (Affelnet, Parcoursup, apprentissage en lycée professionnel). Il s'agit, sur la base d'un diagnostic partagé avec la collectivité régionale, les services de l'État, France Travail, les Missions Locales, les chambres consulaires, les branches professionnelles, les Opérateurs de compétences et l'association régionale des directeurs de Centres de formation d'apprentis (CFA), de mesurer et de suivre le développement de l'apprentissage dans la région.

En 2021, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avait lancé, en partenariat avec France Travail et le réseau Sciences Po, une expérimentation dénommée « Avenir pro ». Cela visait à accompagner des élèves de dernière année de Bac professionnel (Bac Pro) et de CAP dans les lycées professionnels via des ateliers (savoir-être, chercher un contrat de travail, utiliser les outils numériques de recherche, etc.) animés par des conseillers de France Travail. En 2023, ces interventions ont concerné 38 établissements de la région académique.

La pertinence de l'expérimentation « Avenir Pro » a conduit à son extension dans le cadre de la réforme des lycées professionnels. Cela se traduit par :

La poursuite des interventions en 2024, par les conseillers de France Travail, dans les 38 établissements déjà engagés et selon les mêmes modalités qu'en 2023

L'extension à 100 établissements supplémentaires en 2024, qui seront suivis par les conseillers des Missions Locales, sous la forme de trois ateliers à mener jusqu'au mois de juin

La généralisation d'« Avenir Pro » en 2025 à l'ensemble des lycées professionnels

B. LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS AU COLLÈGE

Auparavant expérimentée dans une centaine de collèges, la DdM au collège, a été étendue à l'ensemble des établissements au cours de l'année scolaire 2023-2024. Des initiatives concrètes (journées thématiques, forums métiers, rencontres avec des professionnels, visites d'entreprises) ont été mises en place. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique régionale forte, animée par la DRAIO. Les Comités locaux école-entreprise (CLEE) ont joué un rôle clé dans la coordination des actions. Les IEN IO ont animé et coordonné les initiatives sur le terrain, soutenu les équipes pédagogiques et assuré la mise en œuvre des projets.

C. UNE OFFRE TERRITORIALE À TOUS LES NIVEAUX DE DIPLOMES ET LE DÉPLOIEMENT DE DISPOSITIFS INNOVANTS

- **265** lycées publics ; **186** lycées privés sous contrat ; **19** GRETA
- **16** Campus des métiers et des qualifications
- **67 500** jeunes formés du CAP au Brevet de technicien supérieur (BTS) dans le domaine de la production (35 500 sous statut scolaire et 32 000 sous statut apprenti)
- **80 000** lauréats du baccalauréat (général, technologique et professionnel) lors de la session 2022
- **377 000** étudiants inscrits à la rentrée 2022, dont **57 800** étudiants inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et BTS. Le poids des effectifs d'élèves ingénieurs représente **14,6%** des effectifs de la France, alors que la région ne représente que **12,7%** du total national des étudiants
- **70** villes étudiantes, dont **16** sites universitaires répartis sur l'ensemble du territoire
- **12** campus connectés dont **8** dans l'académie de Grenoble, essentiellement en territoire de montagne
- **7** universités pluridisciplinaires ; **15** écoles d'ingénieurs ; **12** écoles de commerce ; **4** écoles d'architecture ; **6** écoles d'art ; **6** établissements de santé

FOCUS : PASSEPORT NUCLÉAIRE - COLORATIONS DE DIPLÔMES

La majorité des diplômes et des formations qui mènent aux métiers nucléaires ne sont pas spécifiques au nucléaire. Plutôt que de spécialiser des diplômes ou de créer de nouvelles formations spécifiques au nucléaire, l'orientation retenue par l'Université des métiers du nucléaire (UMN) est d'apporter une coloration sectorielle à des formations transverses, de niveau CAP à BAC+5, ainsi que l'a fait le secteur des industries de la mer (label CINav). Cette orientation a été partagée dans la commission compétences et attractivité du Conseil national de l'industrie (CNI) et a le soutien de la DGESCO. Le dispositif est expérimenté depuis la rentrée scolaire 2023 et s'appelle « Passeport nucléaire ».

L'objectif du passeport nucléaire est de proposer des modules qui permettent une acculturation au nucléaire dans les formations pour :

1. Contribuer à une meilleure lisibilité et faciliter l'orientation sur des formations
2. Renforcer l'attractivité de la filière nucléaire et donner envie aux élèves de s'orienter vers un emploi dans le nucléaire ou vers une poursuite d'étude dans le nucléaire

Le passeport nucléaire propose trois types de contenus qui vont de l'acculturation au nucléaire au développement de compétences :

- Des modules nucléaires en e-learning pour une première connaissance des enjeux et métiers du nucléaire
- Un appui pour la recherche de stage ou d'alternance dans une entreprise de la filière nucléaire pour les apprenants volontaires, ou, pour les autres, une visite terrain (Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE), usine Framatome, site ORANO, site Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), entreprise prestataire, etc.) avec rencontres d'acteurs pour avoir une application métier en lien avec la formation
- Des situations pédagogiques professionnelles contextualisées à l'environnement nucléaire (Travaux Pratiques)

En AURA, ce sont neuf établissements et environ 500 élèves et étudiants qui sont concernés par l'expérimentation, lancée à la rentrée scolaire 2023, du CAP à l'Enseignement supérieur, dans les filières chaudronnerie, électricité/électrotechnique, maintenance, mécanique, automatismes, conception de produits industriels et cyber sécurité.

Pour la rentrée scolaire 2024, huit établissements supplémentaires envisagent de déployer le passeport nucléaire et de nouvelles filières de formation sont concernées : le génie civil, l'assistance technique et les métiers de la mesure.

D. INTERVIEW DE MARC SIMON-JEAN DIRECTEUR ACTION RÉGIONALE EDF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



“

La coopération entre EDF et la région académique s’est renforcée dans le cadre du projet d’EPR2 (Evolutionary Power Reactor 2) du Bugey. Quels en sont les enjeux majeurs en terme de formation professionnelle et quelles sont les actions significatives déjà mises en œuvre avec la région académique AURA ?

Nous devons relever le défi de la transition énergétique afin de limiter le réchauffement climatique. Cela induit la réduction voire la suppression des énergies carbonées. L’électrification massive des usages énergétiques est un levier essentiel de la décarbonation.

Pour accompagner le mix électrique largement décarboné de la France (nucléaire, hydraulique, photovoltaïque, éolien...), nous avons estimé à 200 000 les besoins en compétences sur les 10 prochaines années, du CAP au BAC +5, avec une importance forte de l’alternance.

Les enjeux majeurs de la formation professionnelle pour EDF :

1. Optimiser les places qui existent dans les établissements dont les formations répondent à nos besoins. À ce jour, la nécessité d’adapter les volumes
2. Adapter les formations proposées par de la coloration afin d’améliorer l’opérationnalité des nouveaux embauchés – Passeport nucléaire*
3. Pour optimiser et remplir les formations existantes il faut donner envie d’intégrer l’industrie et plus particulièrement l’industrie du nucléaire. Pour les stages de 2nde (nouveau 2024) et de 3^{ème}, le groupe EDF s’est engagé à accueillir 1 000 stagiaires sur l’ensemble du territoire. En AURA, le choix a été fait, en accord avec la région académique, de mettre en place des stage parcours découverte. Cela permettra de faire découvrir plus largement nos métiers et d’accueillir plus de jeunes dans nos établissements
4. Favoriser la relation partenariale des établissements du lycée professionnel aux établissements d’enseignement supérieur pour renforcer la proximité entre le monde de l’industrie et l’Éducation nationale. Cela permet également de faire connaître nos métiers aux professeurs, psychologues éducation nationale et CIO.

EDF est partenaire du projet AMI CMA/France 2030/FPI AuRA en faveur, notamment, de la filière nucléaire. EDF s'engage fortement pour développer les missions de professeurs associés auprès de ses personnels. Comment envisagez-vous cette perspective ?

EDF a effectivement fait le choix d'apporter son soutien et de s'engager dans le projet AMI CMA FPI AuRA. Ce soutien s'opère via l'association Vivatome pour les besoins de la filière nucléaire.

Dans ce cadre, nous regardons comment accompagner le projet via la mise à disposition de l'un de nos collaborateurs dans le cadre d'un mécénat de compétences et nous regarderons également avec la région académique comment favoriser la dispense d'heures de cours par certains de nos salariés, au vu des besoins qui seront exprimés sur certaines spécialités. Certains de nos salariés délivrent déjà des cours dans des établissements d'enseignement supérieur avec lesquels nous sommes en partenariat. Nous envisagerons, dans le cadre de cet AMI CMA, les modalités de déploiement de ce dispositif dans les lycées professionnels. Une réflexion est en cours au niveau national d'EDF pour organiser ce dispositif qui permettra d'apporter notre expertise sur certaines disciplines et favorisera des échanges entre les élèves et nos collaborateurs, ce qui ne peut que les encourager à venir nous rejoindre !

Un mot pour caractériser la relation EDF/région académique AURA ?

Une relation qui se renforce dans la confiance et la transparence.

Nous avons mis en place un Chantier compétences EDF pour répondre aux besoins de nos trois filières (nucléaire, réseau, services énergétiques et renouvelables). Il y a également l'arrivée d'une nouvelle déléguée Emploi (DE) pour favoriser l'animation interne mais également renforcer le maillage avec nos partenaires externes et favoriser le rapprochement entre EDF et la région académique.

La région académique, représentée par la DRAFPIC Mme Alexandrine Devaujany, est membre de Vivatome. Ainsi, est conduit un travail sur l'évolution des cartes de formation et un point trimestriel est organisé entre la DRAFPIC et la DE, pour partager l'avancée des actions.

Plus spécifiquement, sur la filière nucléaire, nous avons mobilisé une ressource de l'Université du Nucléaire qui travaille étroitement avec la DE pour accompagner régionalement nos besoins en compétences de la filière nucléaire.



E. FAVORISER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR FORMER PLUS DE TECHNICIENS, INGÉNIEURS ET CHERCHEURS

La région académique accroît chaque année ses ambitions par les seuils qu'elle se fixe pour l'accès des bacheliers professionnels en Section de technicien supérieur ([STS] 45,3% et 37,8% fixés respectivement dans les STS de production et de service en 2022 contre 44% et 37% en 2021), pour l'accès des bacheliers technologiques en IUT (objectif national de 50% de bacheliers technologiques en IUT) et pour l'accès des boursiers du secondaire dans le 1^{er} cycle du supérieur (fixation en mai 2021 d'un taux minimal d'admission des candidats boursiers égal à 15% dans les CPGE des établissements publics).

S'agissant de la procédure Parcoursup, les résultats sont encourageants pour la région académique : presque tous les publics voient leur taux de proposition d'admission évoluer favorablement en 2023. Les écarts entre les académies, toujours importants, se résorbent. Les trajectoires Bac pro vers BTS et Bac technologique (Bac techno) vers BUT ont progressé. Pour 2024, la région académique entend améliorer l'information donnée aux candidats et l'accompagnement des élèves grâce à l'exploitation d'indicateurs sur la plateforme Parcoursup et au nouvel outil de pilotage accessible aux établissements. Dans le prolongement de la généralisation de l'expérimentation Bac pro/BTS, il est nécessaire d'accompagner les établissements dans le passage de la priorité à l'obligation de classement et sur les nouvelles modalités d'organisation de la classe de terminale Bac pro.

L'accompagnement des établissements et la coordination de leur offre de formation deviennent des axes portés à l'échelle de la région académique. L'objectif prioritaire est de mettre en adéquation l'offre de formation avec les besoins du pays (vers les métiers d'avenir et les métiers en tension, notamment) et les souhaits des étudiants et familles. Le dialogue relatif au suivi des capacités d'accueil avec les établissements s'est poursuivi en 2023. L'accent a été mis sur les capacités en masters (notamment dans les filières en tension comme le droit et la psychologie) et les filières qui répondent aux besoins économiques et enjeux sociétaux actuels.

Les dialogues de performance et les Contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) offrent désormais un cadre pour que chaque établissement présente les objectifs envisagés en ce qui concerne l'amélioration de la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle. Cela passe par le renforcement du pilotage de l'offre de formation. Dans ce cadre, l'Université Clermont Auvergne a obtenu 979 000 € sur trois ans pour renforcer l'articulation des formations avec leur environnement socioéconomique en vague 1 du COMP. La vague 2 du COMP a concerné cinq établissements. 5,6 M € ont été sollicités par les établissements pour l'axe « Métiers d'avenir, métiers en tension », soit $\frac{1}{4}$ des montants sollicités.

Ces atouts sont autant de leviers pour permettre à la région académique de répondre à l'appel de France 2030 et accompagner les transitions de nos secteurs d'excellence : l'automobile, l'aéronautique ou l'espace.

Ruraux, sportifs, engagés, numériques et scientifiques, les territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes présentent une pluralité d'aspects, lesquels reflètent la variété des actions qui y sont conduites par les services régionaux académiques.

PARTIE IV

LA RÉGION ACADÉMIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES

1. LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX

En région AURA, 84% des communes sont rurales. Deux tiers de ces communes se situent en zone montagneuse et plus de 2,7 M de personnes y vivent. Dans les trois académies figurent des territoires qui relèvent du Plan France Ruralités. Chaque recteur d'académie pilote dans son périmètre le déploiement des Territoires éducatifs ruraux (TER).

A. FRANCE RURALITÉS

France Ruralités est un plan ambitieux au cœur de l'équité territoriale lancé par la Première ministre le 15 juin 2023. Dans ce cadre, le programme TER vise à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Les TER permettent de répondre à la thématique « Égalité des chances et Éducation » de la feuille de route régionale de déploiement du plan France Ruralités. Il s'agit de trouver pour chacun des solutions appuyées sur une stratégie adaptée aux territoires. À la rentrée scolaire 2024, l'objectif national est d'atteindre 185 TER, dont un TER par département rural. Avant le lancement du plan France Ruralités, la région AURA comptait 4 TER, tous situés dans l'académie de Clermont-Ferrand. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en soutien à cette politique, alloue une dotation fléchée moyenne de 30 000 € par TER (crédits pédagogiques, éducatifs, formation, etc.) à laquelle peuvent s'ajouter des indemnités pour mission particulière au bénéfice des référents en charge de la coordination dans les TER.

B. LE DÉPLOIEMENT DES TER

Les TER constituent :

Un levier : garantir la dynamisation des territoires ruraux par l'école grâce au développement d'un « réseau de coopérations » autour de l'École

Une ambition : développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes situés en zone rurale

Un dispositif : pensé comme le pendant des Cités éducatives pour renforcer l'ambition scolaire et la meilleure orientation des élèves dans les territoires ruraux

L'objectif est d'atteindre 22 TER à la rentrée scolaire 2024 en région académique. Ces TER sont en cours de conventionnement :

8 dans l'académie de Clermont-Ferrand (2 par département)

4 dans l'académie de Lyon (2 dans l'Ain, 1 dans le Rhône et 1 dans la Loire)

10 dans l'académie de Grenoble (1 en Savoie, 3 en Isère et 2 en Ardèche, dans la Drôme et la Haute-Savoie)

La région académique répond aussi au plan France Ruralités dans son volet internats, avec deux priorités : rénover les internats ruraux et accueillir des jeunes ruraux dans les internats situés en ville. 22 des 45 internats d'excellence de la région académique se situent en zone rurale.

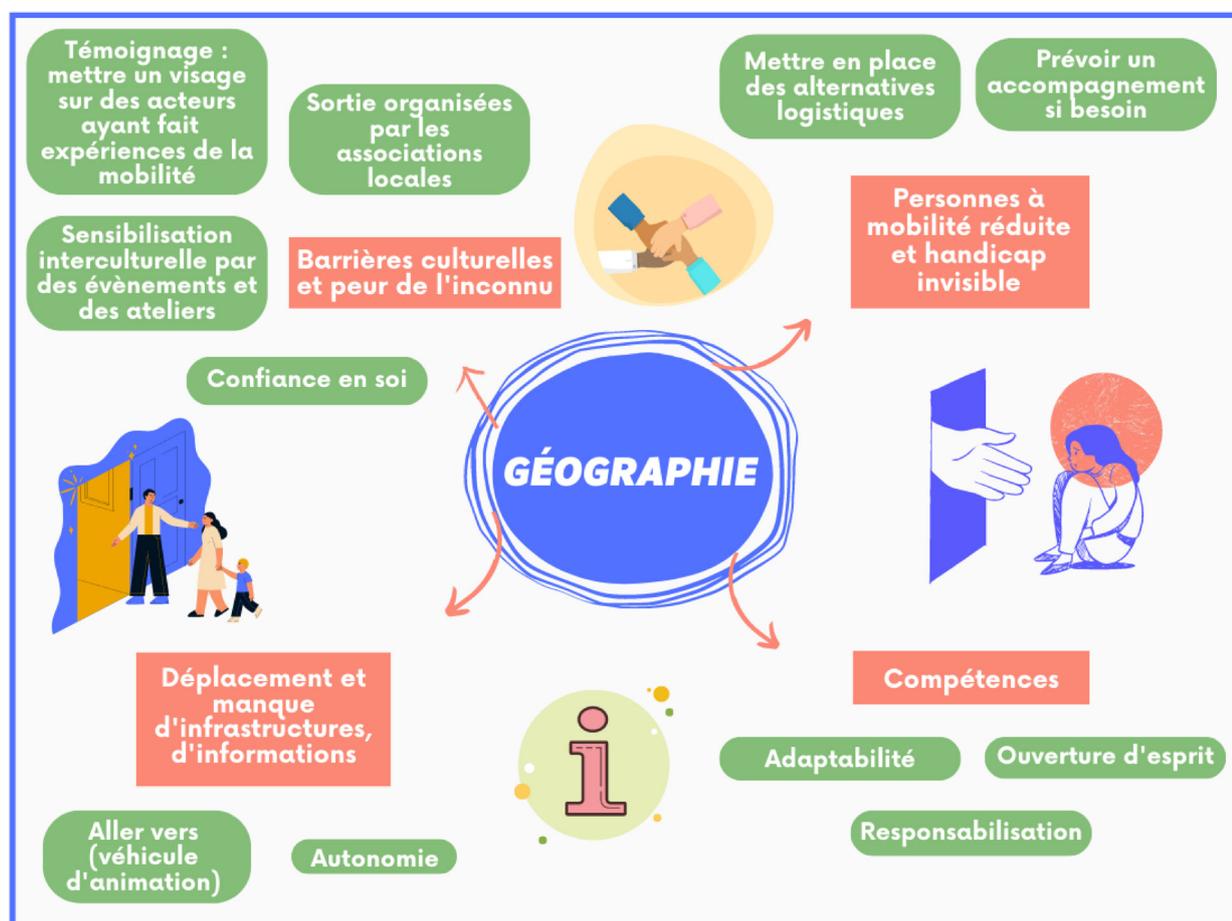
C. LE SÉMINAIRE SUR LA MOBILITÉ EN MILIEU RURAL

Les 2 et 3 juin 2023, à Saint-Flour, la DRAJES a co-organisé, avec le SDJES du Cantal, un séminaire à destination des élus, des collectivités et des professionnels de la jeunesse sur la mobilité européenne des jeunes issus du milieu rural.

Ces rencontres territoriales de la Jeunesse et de l'Europe pour la Ruralité ont rassemblé près de 80 professionnels (le 2 juin) et 200 jeunes (le 3 juin) en présence du directeur général de l'agence Erasmus + France Jeunesse et Sports Grégory Cazalet et de Pierre Mabrut, adjoint au DRAJES.

La DRAJES pilote aussi la concertation régionale de chantiers internationaux de jeunes bénévoles et finance ceux-ci à hauteur de 97 000 euros par an (49 chantiers pour 63 sessions). En 2023, 90% des chantiers se sont déroulés dans des communes de moins de 2 000 habitants.

Exemple de problématique abordée pendant le séminaire, la question de la géographie :



2. LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS SPORTIFS

A. LE DOCUMENT STRATÉGIQUE RÉGIONAL JEUNESSE, ENGAGEMENT ET SPORTS

Les principales politiques portées par la DRAJES sont inscrites dans le document stratégique régional « Jeunesse, engagement, sports » 2021-2023 et sont regroupées autour de 4 axes :

Consolider la continuité éducative dans les politiques « Jeunesse, engagement et sports »

Favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes

Inciter à l'engagement de la jeunesse et soutenir la vie associative

Renforcer la place du sport comme vecteur de cohésion sociale et santé

B. LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLACE DU SPORT À L'ÉCOLE ET SON ARTICULATION AVEC LE SPORT EN DEHORS DE L'ÉCOLE

Il s'agit de répondre aux enjeux de promotion de l'activité physique des jeunes. L'acquisition des savoirs sportifs fondamentaux et le déploiement des dispositifs listés ci-dessous jouent un rôle essentiel dans cette promotion.

- « **Savoir rouler à vélo** » (18 333 attestations délivrées en 2023)
- « **J'apprends à nager** » et « **Aisance aquatique** » (10 793 enfants concernés)
- **Mise en place du programme « 30 minutes d'activité physique quotidienne » (APQ)** dans les écoles. 17 sportifs d'AURA (douze qui résident ou s'entraînent dans l'académie de Grenoble, quatre dans l'académie de Lyon et un dans l'académie de Clermont-Ferrand) figurent dans l'« équipe de France des 30'APQ » destinée à promouvoir le dispositif

- « **2 heures de sport supplémentaires hebdomadaires au collège** », mis en place à titre expérimental en 2022-2023 dans 13 collèges de trois départements de la région (Savoie, Loire et Allier)
- **Le Plan « 5 000 terrains de sport »** (réalisation de 334 nouveaux équipements en 2023)
- **Lancement du programme « PEPS »** (pratiquer en pleine santé)



3. LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS ENGAGÉS

A. LA MONTÉE EN PUISSANCE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL ET SON IMPACT SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION RÉGIONALE ACADÉMIQUE DES ACHATS

En 2023, le renforcement des positions de la DRAA est notamment lié à la montée en puissance du SNU.

Le SNU en chiffres :

38 lots

44 offres reçues

6,5 M € pour près de **95 000**
forfaits jour

90% de taux de satisfaction
sociale et santé

B. LES SÉJOURS DE COHÉSION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



En 2023, 5 657 jeunes volontaires de la région ont participé à un séjour de cohésion du SNU. 41 séjours ont été organisés dans les 12 départements de la région pour un budget total de 8 M €. L'année 2023 a aussi été marquée par le lancement d'une nouvelle modalité de réalisation du SNU : les « classes et lycées engagés » (CLE). 162 classes de 98 lycées de la région (dont 1/3 situés en quartiers prioritaires de la ville et 1/3 de lycées professionnels), soit 3 952 élèves, ont été labellisées au titre du programme CLE.

L'année 2023 peut être considérée comme une réussite tant quantitative que qualitative pour la tenue des séjours SNU dans la région AURA. Avec 5 657 jeunes volontaires de la région qui ont participé à un séjour, le taux d'atteinte de la cible initiale (5 958 jeunes) est de 94,9%.

En 2023, AURA a été la première région d'accueil de jeunes dans la cadre du SNU.

Le taux d'atteinte de la cible est ramené à 87,4% avec l'augmentation des cibles communiquée en mai (nouvelle cible portée à 6 472 jeunes). Cette augmentation fait suite à la montée en puissance, au niveau national, des inscriptions pour les mois de juin et de juillet. Ce phénomène s'est produit avec une acuité particulière en région AURA puisque 6 944 jeunes ont déposé un dossier d'inscription, ce qui porte le taux d'inscription final à 116,55% de la cible initiale.

Pour faire face à la forte demande d'inscrits, la région a dû augmenter, dans des délais contraints, son offre d'accueil. La région a ouvert 41 séjours et proposé 6 783 places d'accueil (pour une demande initiale de 5 711 places). Au total, 5 696 jeunes ont été accueillis dans les séjours, soit 99% de la cible initiale.

Témoignage d'une jeune qui a participé au SNU :

« J'ai décidé de participer au SNU car je cherchais de nouvelles expériences et ce dernier était en accord avec mes valeurs [...] Pour tout vous dire, je voulais partir les deux premiers jours [...] Plus les jours passaient, plus j'aimais être ici. Je crois que ce qui m'a fait tenir ce sont mes encadrants et mes camarades. [...] Je n'ai jamais compris le sens du mot « famille » jusqu'en 2023 [...] Vivre en communauté, dormir avec plusieurs personnes et côtoyer une centaine de jeunes volontaires m'a rapprochée de moi-même. Je me suis redécouverte, ou j'ai tout simplement découvert qui j'étais vraiment, ce que je valais [...] J'ai dépassé mes limites. J'ai vaincu ce qui m'empêchait d'avancer. [...] Au-delà de la camaraderie, j'ai appris ce qu'est la fraternité »

En 2023, tous les jeunes de la région académique qui ont participé à un séjour de cohésion dans le cadre du SNU ont par la suite réalisé une mission d'intérêt général. 30% d'entre eux étaient issus des ruralités.

C. LE SERVICE CIVIQUE

En 2023, 10 313 jeunes ont participé au Service Civique en région AURA. Ce développement a été assuré avec une approche qualitative (qualité des missions proposées et accompagnement des volontaires, non substitution à l'emploi). Plusieurs expérimentations ou actions thématiques ont été initiées en 2023 : Service Civique franco-italien, Service Civique comme solution au décrochage scolaire, Service Civique solidarité seniors.

Le taux de réalisation des Services Civiques en ruralité a dépassé l'objectif initialement fixé (1 837 réalisés pour une cible de 1 250).

4. LES TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS

A. LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

La première année de déploiement du programme Territoire numérique éducatif (TNE) de l'Isère avait pour objectif de :

Mettre en place la gouvernance du projet

Faire connaître le programme TNE auprès des parties prenantes iséroises (écoles maternelles, élémentaires et primaires, collèges, communes, associations, cadres et formateurs de l'académie)

Expliciter le concept de programme d'actions concerté (PAC), spécificité du TNE Isère, lequel mobilise concomitamment quatre volets : équipements, ressources, formations et accompagnement à la parentalité.

Ces objectifs se sont concrétisés par l'élaboration et le déploiement d'AMI :

AMI « socle » à destination du 1^{er} degré

AMI « socle » et **« Éducation aux médias et à l'information »** à destination des collèges publics de l'Isère

De premiers effets sont déjà observés :

- Forte collaboration entre acteurs, des relations fluides et très régulières sont entretenues entre la DRANE, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de l'Isère, le Réseau Canopé et le département, ce qui facilite la conduite des autres projets
- « Parentalité » : ce volet de TNE a pris place de manière naturelle dans les réflexions sur le déploiement d'outils et de ressources numériques, au-delà du contexte particulier de l'Isère
- Fort taux de réponses, notamment dans les collèges publics (50% des collèges du département) : les propositions offertes par TNE correspondent aux attentes du terrain
- Université d'été organisée à Autrans les 28 et 29 août : plébiscité, ce format de formation de formateurs est régulièrement cité en exemple par la DGESCO et la Direction du numérique pour l'éducation (DNE) qui accompagnent les acteurs pour outiller les collectifs de réseaux
- Accompagnement global des écoles et des établissements dans leur projet : les formations qui seront menées s'appuieront, au-delà des équipements livrés, sur les ressources numériques TNE et sur les projets « parentalité » des écoles et établissements

B. PARENTALITÉ NUMÉRIQUE ET COÉDUCATION AUTOUR DU NUMÉRIQUE : ACCOMPAGNEMENTS TERRITORIALISÉS

La formation des familles à la parentalité numérique constitue un des axes majeurs du projet de Territoire numérique éducatif de l'Isère.

Les objectifs de cette action sont :

D'acculturer les parents au numérique éducatif

De favoriser le déploiement de l'outil numérique de façon équilibrée et concertée entre l'école et les familles

De s'appuyer sur les partenaires locaux (associations, collectivités, entreprises, etc.) qui mènent déjà des actions dans le domaine de la parentalité et du numérique pour proposer un accompagnement au numérique scolaire et parascolaire.

Dans le cadre des programmes d'actions concertés, le volet parentalité comprend :

- La participation à des actions de formation aux spécificités du numérique scolaire et parascolaire ainsi qu'aux enjeux de la coéducation au et par le numérique. Ces formations concernent les professionnels de l'Éducation nationale et les partenaires en territoire
- Des actions d'acculturation au numérique scolaire et parascolaire en direction des parents, en concertation avec les lieux de scolarisation : ateliers, permanences d'ambassadeurs pour répondre aux besoins, conférences, soirées jeux ou débats, création d'espaces accessibles aux parents type FabLab ou maison e-parentalité
- Des dispositifs d'entraide entre parents pour permettre de sensibiliser au plus près les parents les plus éloignés de l'école sans systématiquement passer par des partenaires

Le volet parentalité s'appuie sur deux acteurs centraux, relayés par les structures et acteurs locaux :

Le Groupement d'Intérêt Public « La Trousse à Projets », opérateur national et coordonnateur du volet parentalité pour l'ensemble des Territoires numériques éducatifs

L'association « La Petite Poussée », coordonnateur départemental du volet parentalité pour l'Isère, en charge de la mise en place de l'offre d'accompagnement des parents en appui sur les partenaires locaux

5. LA SCIENCE UTILE AUX TERRITOIRES

A. LA FÊTE DE LA SCIENCE 2023 – SPORT ET SCIENCES EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



La Fête de la Science 2023 – Sport et sciences 2023 a été piloté et financé par la DRARI. 1 073 événements ont été coordonnés pour toute la région par la Communauté d'universités et établissements (ComUE) Université de Lyon. 591 acteurs ont été impliqués pendant 10 jours. Les sites universitaires Clermont-Auvergne, Grenoble-Alpes, Lyon Saint-Étienne et Savoie Mont-Blanc ont été parties prenantes, de même que les centres de culture scientifique technique et industrielle et 242 communes.

B. LES INVESTISSEMENTS DE L'ÉTAT RÉALISÉS AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Les investissements de l'État dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sont inscrits au Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027. Ces investissements concernent l'immobilier pour l'enseignement supérieur et les investissements en équipements de recherche et d'innovation. Ils contribuent au développement et à l'attractivité économique de la région.

Le CPER a été signé en novembre 2022 entre l'État et la Région, sur une liste d'opérations et sur les montants attribués. Les Métropoles et les autres collectivités ont voté leurs participations en mars 2023. Le montant total des investissements financés par le volet ESRI sur la période 2021-2027 s'élèvera à 1 031 Md €. Le financement de l'État a été augmenté de 60% par rapport au précédent CPER. L'année 2023 a été la première année d'exécution du CPER 2021-2027. Avant signature, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avait été en mesure d'engager 22 opérations par accord préalable avec le Conseil régional. En 2023, à la suite de l'adoption définitive du contrat par l'État, la Région, les Métropoles et certains Conseils départementaux, ont été mises en place les instances de suivi du CPER : le secrétariat technique État-Région et les revues de projet organisées dans chaque site universitaire.

Pour les équipements de recherche, **2 545 000 €** ont été engagés sur le programme budgétaire 172, pour les opérations suivantes :

BIOTIC, équipements pour la biologie intégrative et innovation thérapeutiques : approches appliquées à la mobilité et à la santé humaine sur le site de l'Université de Clermont-Auvergne : **375 000 €**

PROPRE, plateformes de recherche et de développement pour le recyclage des plastiques par voie chimique du laboratoire au pilote, sur le site de l'Université de Lyon : **380 000 €**

SULTRANSE, plateforme pour l'élaboration et la caractérisation de surfaces, interfaces et mousses pour le développement de matériaux de haute technologie, sur le site de l'Université de Lyon : **640 000 €**

SPINFAB, équipement pour la fabrication de matériaux spintroniques innovants pour une électronique à basse consommation et éco durable, sur le site de Grenoble-Alpes : **790 000 €**

CINAURA, équipements pour la convergence des Infrastructures Numériques du Supérieur en région AURA, sur le site de Grenoble-Alpes : **360 000 €**

Au-delà du CPER, le financement de la recherche est assuré à travers des dispositifs nationaux, dont certains sont instruits en région avec le concours de la DRARI. Il s'agit des crédits d'impôt recherche accordés aux entreprises (CIR) et des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE).

Le suivi du CPER Recherche & Innovation :

Nombre de réunions en 2023

20

Montants gérés sur CPER

2021-2027 - BOP 172

23 M €

Subventions accordées depuis
2021 – Soit 47%

11 M €

Subventions accordées en
2023 – Soit 1/7^{ème}

3,3 M €

C. LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET LE MAINTIEN DE LA SANTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La DAC étudie les documents budgétaires (budget initial et rectificatif) et financiers (comptes financiers) de chacun des établissements de l'enseignement supérieur qu'il contrôle. La DAC s'assure de la sincérité de leur prévision et de la soutenabilité financière des décisions prises. Elle a un rôle d'alerte et de veille en ce domaine. Elle rend, par ailleurs, des avis relatifs aux documents budgétaires ainsi que sur les dossiers d'expertise en matière immobilière.

D. LA DIFFUSION ET LE TRANSFERT DES SCIENCES ET SAVOIRS DE LA RECHERCHE VERS LES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Vendredi 15 septembre 2023 s'est tenue la cérémonie de mise à l'honneur des lauréats aux concours i-Lab et i-PhD, organisée par Bpifrance en partenariat avec la région académique et présidée par Gabriele Fioni, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Cette cérémonie a mis à l'honneur les docteurs et les jeunes entreprises de la région lauréats des prix des concours nationaux d'innovation i-Lab et i-PhD, en présence des sociétés d'accélération de transfert de technologie : SATT Pulsalys, SATT Linksum, et Clermont Auvergne Innovation.



i-Lab et i-PhD sont des concours d'innovation initiés il y a 25 ans par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'objectif de ces concours est de placer les chercheurs au cœur de la réindustrialisation française, de créer des entreprises compétitives à l'international et de favoriser l'émergence de nouveaux métiers.

Parmi les lauréats de la région AURA :

13 lauréats i-PhD : 3 issus de Grenoble-Alpes, 8 de Lyon Saint-Étienne et 1 de Clermont-Auvergne

14 lauréats i-Lab : 10 issus de Grenoble-Alpes, 3 de Lyon Saint-Étienne et 1 de Clermont-Auvergne



i-Lab est un tremplin pour les entrepreneurs de la Deep tech qui assure un rôle de détection de projets de création d'entreprises innovantes et attribue un fonds d'amorçage qui peut s'élever jusqu'à 600 000 € par projet.

i-PhD encourage les jeunes docteurs et doctorants vers la création de start-up Deep tech via un transfert de technologie qui valorise des résultats de recherche. Les lauréats bénéficient d'un accompagnement personnalisé, de la réalisation d'un kit vidéo de promotion du projet et d'une subvention qui peut s'élever à 30 000 €.



Les services régionaux académiques s'engagent pour décliner les transformations structurelles de l'État que sont les transitions écologique et numérique. En appui à ces transformations, les personnels de la région académique bénéficient d'une offre d'accompagnement des transitions professionnelles régionalisée.

PARTIE V

**LA RÉGION ACADÉMIQUE
S'IMPLIQUE DANS LA
TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE,
NUMÉRIQUE ET PROFESSIONNELLE
DE L'ÉTAT**

1. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

A. L'ACHAT PUBLIC, UN LEVIER AU SERVICE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

En 2023, la région académique s'est engagée vers les prémices d'une politique RSO (responsabilité sociétale des organisations). Cette politique désigne la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans la vision et la stratégie d'une organisation. La dimension achat en est une composante essentielle. La DRAA a initié des pratiques qui s'inscrivent dans ces objectifs. C'est notamment le cas avec la mise en place de clauses de développement durable dans les marchés.

En 2023, **42%** des marchés passés par la DRAA ont intégré des clauses environnementales, par exemple :

Attribuer une note sur les démarches écoresponsables proposées par les candidats qui répondent aux appels d'offre : valorisation des labels et équipements bas carbone des entreprises, expérience en matière de projets durables, etc. Cette note a compté dans les classements qui permettent de choisir les attributaires

Imposer aux prestataires des conditions de recyclage des déchets dans les marchés de travaux

Au printemps 2023, la DRAA a également porté la participation des services académiques à un appel à projet (AAP) pour le financement d'achats innovants. Grâce au travail réalisé avec la direction des affaires et moyens généraux (DAMG) de l'académie de Lyon, le projet d'installation de solutions de refroidissement écoresponsables a été retenu par la direction des achats de l'État, pour un montant de 36K€. Cet achat a été fait auprès d'une start-up grenobloise innovante, laquelle développe un système à impact carbone réduit, naturel et économique en eau et électricité.

B. MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La DRAFPE met en œuvre le déploiement de la formation à la transition écologique à l'attention du haut encadrement des services déconcentrés sur emploi fonctionnel. Au total, **105 personnes** doivent suivre ce parcours de formation.

Le périmètre de cette politique prioritaire du Gouvernement (PPG) recouvre les emplois de secrétaires généraux de région académique et adjoints, secrétaires généraux d'académie et adjoints, IA-DASEN, inspecteurs d'académie-directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale (IA-DAASEN), adjoints au directeur académique des services de l'Éducation nationale chargé du 1^{er} degré (A-DASEN), secrétaires généraux des directions des services départementaux de l'Éducation nationale, chefs de SDJES, directeurs de cabinet de recteur, conseillers techniques Établissements Vie Scolaire, DRAIO et adjoints, DRAFPIC et adjoints, DRANE et adjoints, DRARI, DRAES, directeur territorial de Réseau Canopé, directeur général du CROUS et directeurs généraux des services des universités ou grandes écoles.

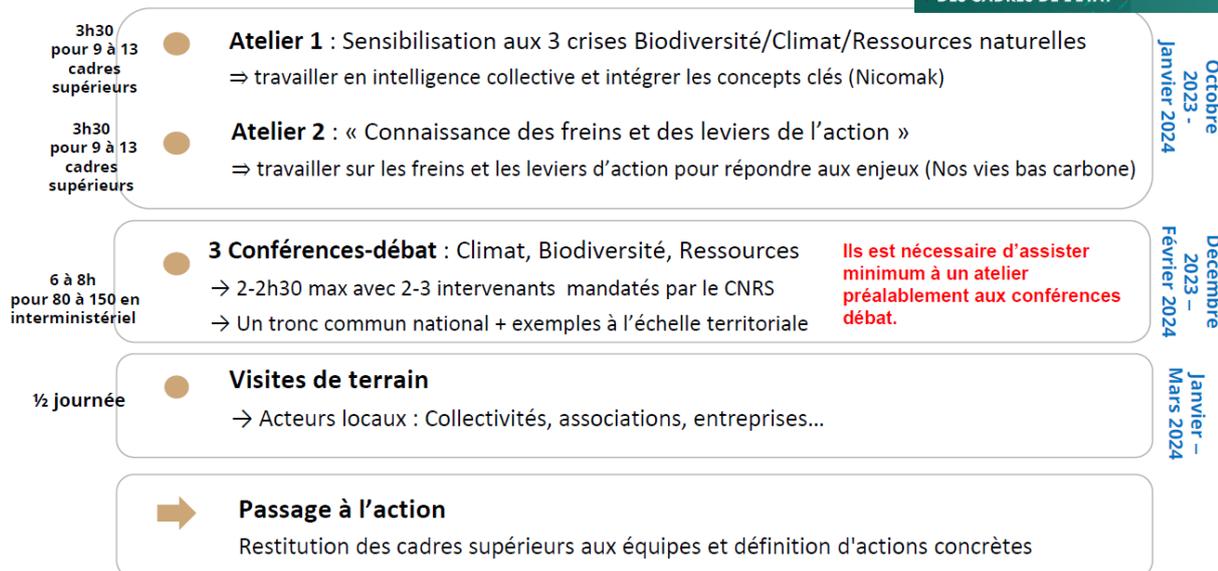
Chaque atelier accueille entre 9 à 14 personnes, sur une durée de 3 heures. Sur la base de la cartographie des emplois fonctionnels dans la région académique et après validation des modalités de déploiement en CoRéA, la DRAFPE a réparti deux séries de trois ateliers pour les académies de Grenoble et Lyon et de deux ateliers pour l'académie de Clermont-Ferrand. L'atelier 1 a obtenu 75% de participation sur la période de novembre 2023.

La région académique a été la première à avoir achevé la mise en œuvre des ateliers avec une grande fluidité, grâce à une DRAFPE qui est repérée par la grande majorité des participants. La moitié des emplois fonctionnels ciblés a suivi les deux ateliers de formation selon le schéma préconisé nationalement.

La région académique a aussi accueilli cinq cadres supérieurs des ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture et de la Transition écologique. En avance de phase, quatre cadres supérieurs (SGRA, DRAIO, DRAFPIC et DRANE) ont suivi en 2023 un parcours expérimental complet, organisé par la préfecture de région.

Par ailleurs, dans les campus universitaires et depuis le mois de décembre 2023, le Centre national de la recherche scientifique organise des conférences scientifiques pour un public interministériel. 25% des emplois ciblés par la DRAFPE ont suivi au moins une conférence.

Une formation en ≈ 20 heures



Exemples de conférences :

- 7 décembre 2023** : Grenoble, changement climatique et économie de montagne, présenté par Gerhard Krinner, climatologue et Emmanuelle Georges, économiste. Cette conférence a abordé le changement climatique avec un focus sur les territoires de montagne et les impacts économiques de ces bouleversements sur l'économie locale. Après un retour sur le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les trajectoires prévues, une analyse économique sur les territoires de montagne a été proposée
- 20 décembre 2023** : Grenoble, impacts du changement climatique sur la ressource en eau et adaptation des modes de gestion. Présenté par Juliette Blanchet, hydrologue et Arnaud Buchs, économiste. Le changement climatique modifie le cycle de l'eau, augmente les phénomènes météorologiques extrêmes et impacte les répartitions de réserves en eau. La gestion de cette ressource, la protection face aux risques mais aussi ses usages constituent de nouveaux défis pour nos sociétés

C. L'APPORT DES APPELS À PROJET IMMOBILIERS

Les appels à projets (AAP) nationaux sont devenus un vecteur incontournable de la politique immobilière de l'État. La DRAI se retrouve au cœur de ces dispositifs. Son rôle est double : d'une part, répondre aux AAP pour le compte des rectorats afin d'obtenir des financements pour mettre en œuvre la stratégie immobilière de la région académique et, d'autre part, accompagner les établissements d'enseignement supérieur et les opérateurs de la recherche pour engager les projets retenus au CPER et déposer les dossiers de candidature les plus solides possibles aux AAP.

AAP Rénovation de l'immobilier de l'État (plan de Relance) : 140 M € (71 projets enseignement supérieur et recherche) + 2 M € (7 projets Immobiliers académiques). En 2023 et dans le cadre de cet AAP : livraison de la réhabilitation complète du pôle administratif des Cézeaux de l'Université Clermont-Auvergne, dossier lauréat de l'AAP. Résultat : 65% d'économie d'énergie

AAP Résilience 1 : 34 dossiers lauréats pour 2 M € de financements obtenus

AAP Résilience 2 : 27 dossiers lauréats pour 3,7 M € de financements obtenus

AAP Nouveaux espaces de travail (AAP NET) : 3 dossiers lauréats (un par rectorat) pour un montant d'investissement total de 1,3M €, dont 75% d'aide au titre l'AAP

AAP Transition écologique (AAP TE) : 138 dossiers déposés le 1^{er} décembre 2023 pour un montant total d'investissement de 328,5 M €. L'instruction est en cours

D. LE SERVICE CIVIQUE ÉCOLOGIQUE ET LES CHANTIERS DES JEUNES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

919 volontaires ont effectué une mission de Service Civique dans le domaine de l'environnement en 2023. Certaines de ces missions ont obtenu le label jeunes et nature délivré par le ministère de la Transition écologique, lequel ouvre droit à des formations et à des moyens financiers complémentaires pour le déroulement de la mission.

Dans le cadre des chantiers de jeunes bénévoles, 29% des 49 chantiers de la région avaient pour thématique principale « le développement durable ». Dans le cadre de la concertation régionale, la DRAJES a favorisé le financement complémentaire du réseau COTRAVAUX par le dispositif européen « Mindchangers » (30 000 €) sur la promotion des objectifs de développement durable dans les chantiers. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a contribué au financement de 14 chantiers de bénévoles autour de 4 axes d'intervention : développement de l'économie circulaire et réduction des déchets, préservation de la biodiversité, contribution à la lutte contre les changements climatiques et restauration des milieux terrestres ou aquatiques.

La DRAJES a financé un recueil de bonnes pratiques « Chantiers de bénévoles et développement durable ».



E. LE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Le numérique responsable est devenu un vecteur important de l'éducation au développement durable, compte tenu des usages liés aux nouvelles pratiques en constante augmentation (hybridation, IA, ressources et outils numériques, etc.). La DRANE a travaillé sur deux axes : le premier à destination des établissements scolaires (élèves et enseignants) et le second à destination des formateurs. Concernant les établissements scolaires, un label numérique responsable a été créé par la délégation. Pleinement intégré dans le label E3D, il a déjà été déployé dans plusieurs collèges. Ce label a été co-construit avec l'Institut numérique responsable (INR) et repose sur cinq axes : gouvernance, usages, formation, communication et équipement. Il implique l'ensemble de la communauté éducative. Pour les formateurs, la délégation sera impliquée, dès juin 2024, dans la réalisation d'un séminaire intitulé « Engager la formation dans la transition écologique : perspectives internationales ». Il s'agira d'apporter un éclairage sur le rôle du numérique dans la formation et ses impacts dans la transition écologique.



ENGAGER LA FORMATION DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PERSPECTIVES INTERNATIONALES

6 et 7 juin 2024

Campus Berges du Rhône
Université Lumière - Lyon 2



<https://seminaire-formateurs.edu69.ac-lyon.fr>
Contact : ea-fc-international@ac-lyon.fr

 **ACADÉMIE DE LYON**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ecole académique pour la formation continue
Délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération
Délégation régionale au numérique pour l'éducation

 **université Lumière LYON 2**

Member of

UNESCO Associated Schools

 **UNESCO**
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

 **OCE** Office for Climate Education
UNDER THE AUSPICES OF UNESCO AND THE FOUNDATION LA MAIN À LA PÂTE

 **Erasmus+**

2. LA TRANSITION NUMÉRIQUE

A. LES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL

Les espaces numériques de travail (ENT) sont les structures privilégiées qui permettent aux élèves de construire leurs compétences numériques dans un espace sécurisé qui présente toutes les fonctionnalités préconisées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, dans le cadre du Schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET). Les ENT permettent aussi de développer les liens entre les écoles, favoriser la continuité pédagogique et renforcer l'équité territoriale entre élèves. À la rentrée scolaire de septembre 2023 et pour le 1^{er} degré, 31% des écoles publiques de la région académique disposaient d'un ENT. L'objectif de la région académique est d'atteindre 50% des écoles à la rentrée 2024, 75% à la rentrée 2025 et 100% à la rentrée 2026. Les usages de l'ENT 2nd degré ont, pour leur part, progressé d'environ 10% entre décembre 2022 et décembre 2023.

Aussi, pour que les élèves soient en mesure d'échanger au-delà de leur périmètre scolaire de proximité, il est prévu d'établir des conventions basées sur un modèle de région académique. Ces conventions créeront un cadre sécurisé pour un échange d'informations fluide et respectueux du règlement général sur la protection des données (RGPD).

B. L'APPEL À PROJETS « SOCLE NUMÉRIQUE POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE »

L'AAP « socle numérique pour l'école élémentaire » (SNEE) a été l'occasion de renforcer l'équipement et les ressources numériques dans le premier degré. Le choix des candidats a permis de privilégier des territoires dans lesquels le niveau de dotations numériques était plus faible. L'ensemble des équipements et ressources a été livré. En lien avec l'EAFC et le Réseau Canopé, la DRANE développe un accompagnement des équipes pédagogiques en vue d'une utilisation optimisée de ces investissements. L'acquisition d'espaces numériques de travail ou de solutions numériques de vie scolaire a été fortement encouragée.

Ce projet a permis, dans le cadre d'un partenariat État et collectivités, de doter 1 041 communes de la région académique sur deux volets :

L'équipement des communes (à hauteur de 11 M €, avec un apport des communes de 8 M €)

L'accompagnement en services et ressources (pour un montant de 460 k €, avec un apport des communes à hauteur de 115 k €)

Deux types de secteurs ont été prioritairement ciblés :

Les zones rurales

Les secteurs qui relèvent de l'éducation prioritaire

Les communes bénéficiaires des 11 M € en provenance des crédits de l'État se répartissent comme suit : 239 communes sur l'académie de Clermont-Ferrand (pour un montant total de 2 M €) ; 487 communes sur l'académie de Grenoble (pour un montant total de 5 M €) ; 315 communes sur l'académie de Lyon (pour un montant total de 4 M €). Les financements de l'État proviennent du P363 « Compétitivité », dont le responsable est la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et dont la gestion a été assurée par la DRANE.

3. LA TRANSITION PROFESSIONNELLE

A. LA RÉGIONALISATION DE LA FORMATION DES CADRES

Le directeur de l'encadrement a mandaté la cellule des consultants internes du secrétariat général du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour rendre compte de la valeur ajoutée de la régionalisation de la formation des cadres. Un rapport, présenté en CoRéA le 26 septembre 2023, a mis en exergue l'intérêt d'un service régional de la formation des cadres. Ce service place au plus haut niveau stratégique l'accompagnement des personnels d'encadrement, le renforcement des parcours de formation déployés en académie et des initiatives ambitieuses comme la rénovation des parcours académiques de la formation initiale des personnels de direction et des inspecteurs. Le modèle commence à se dupliquer : la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est dotée d'un DRAFPE.

Le déploiement en académie de parcours de formation d'accompagnement des transitions professionnelles offre un appui solide aux trois académies de la région académique qui disposent aujourd'hui de soutien par la formation pour les chefs d'établissement primo nommés (80 personnes concernées) et des personnels d'encadrement faisant-fonction : chefs d'établissement adjoints, inspecteurs du premier et second degrés (200 personnes concernées). Cette offre de formation hybride (qui associe distance et présence) répond à un besoin exprimé des personnes ciblées. L'armement de la formation est un élément positif pour renforcer l'attractivité de la fonction, lui permettre d'être reconnue et encourager les inscriptions vers le concours national.

La formation des personnels d'encadrement

Depuis la rentrée 2021, la DRAFPE a construit une offre de formation régionale qui est déployée en académie par les EAFC. Cette offre de formation s'inscrit dans un schéma régional validé en CoRéA et s'étoffe progressivement par la coopération entre les acteurs de la formation en académie. La conception des contenus privilégie une approche multimodale qui associe sans exclusivité la distance, la présence et les temps d'immersion, si nécessaire. La durée des séquences de formation prend en compte les contraintes d'agenda avec des temps courts pour les travaux en webinaires, communs aux 3 académies, et des présentiels en académie qui facilitent les interactions.

En 2023, quatre parcours portés par la DRAFPE ont été déployés par les EAFC en réponse à des besoins stratégiques communs sur l'accompagnement des transitions professionnelles :

- Les néo-chefs d'établissement**
- Les inspecteurs du premier degré faisant-fonction**
- Les inspecteurs du second degré faisant-fonction**
- Les chefs d'établissement adjoints faisant-fonction**

Ces parcours touchent plus de 200 participants et engagent près de 25 formateurs, missionnés par les EAFC.

B. LE LIEN AVEC LES SERVICES DE FORMATION DES AUTRES ADMINISTRATIONS RÉGIONALES

La Plateforme d'appui à la gestion des ressources humaines (PFRH de la préfecture de région) et l'Institut régional de l'administration (IRA) de Lyon possèdent un interlocuteur unique pour la formation des cadres du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Une initiative interministérielle a débuté pour répondre aux enjeux de mobilité des personnels d'encadrement avec l'expérimentation régionale d'un dispositif Mouv'État pour accompagner les mobilités entre les services de l'État. Ce dispositif a été présenté pour la première fois en Comité interministériel des ressources humaines (CIRH) par l'IRA et la DRAFPE. L'objectif, pour la DRAFPE est d'apporter une nouvelle offre de service ambitieuse pour les missions académiques de l'encadrement (MAE).

C. LE DISPOSITIF PIX+ ÉDU

Dans le cadre du développement des compétences numériques des enseignants, la DRANE accompagne la montée en puissance du dispositif Pix+ Édu au travers de différentes actions :

Accompagnement local du dispositif de généralisation de l'auto-positionnement Pix+ Édu de tous les enseignants du premier et second degrés au travers de campagnes de communication et de propositions de formation complémentaires avec un taux de participation des enseignants du public supérieur à la moyenne nationale (2,9% des enseignants au premier décembre 2023, pour 2,4% au national)

Certification de niveau expert Pix+ Édu grâce à un dispositif de formation spécifique qui débouche sur l'organisation d'un jury de région académique. Cette certification se destine à renforcer le vivier des enseignants et formateurs susceptibles de porter et soutenir des initiatives en matière de numérique éducatif (25 candidats inscrits au jury pour la session d'hiver 2023-2024)

The logo for Pix+ Edu features the word 'pix' in a lowercase, rounded font. The 'p' is blue, the 'i' is blue, the 'x' is yellow, and the '+' sign is yellow. To the right of the '+' is the word 'Edu' in a dark blue, uppercase, sans-serif font.

D. LA PLATEFORME ELEA

La région académique s'est portée volontaire pour faire partie de la première vague de déploiement d'ELEA, la plateforme nationale de création de parcours de formation et d'enseignement pour les élèves. Au fil de l'année scolaire 2023-2024, la DRANE a mis en place un groupe de travail régional qui inclut des acteurs des trois académies et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), afin de préparer au mieux la généralisation de l'accès à cette solution pour le second degré. Une réflexion spécifique sera engagée au cours de l'année 2024-2025 pour rechercher les adaptations envisageables pour le premier degré.

Parallèlement à la préparation technique, une formation des formateurs a été orientée vers les personnels les plus engagés dans l'utilisation de la plateforme Moodle. Elle est en cours d'extension vers l'ensemble des référents pour les usages pédagogiques numériques des établissements (RUPN) et pourra aussi être étendue vers les personnels impliqués dans les actions de formation des personnels.

L'équipe régionale de pilotage du projet participe à l'ensemble des regroupements et formations proposées par la DNE. Globalement, le calendrier prévu est respecté. Le passage exclusif vers ELEA est prévu pour la rentrée 2025. Le prochain regroupement national du projet ELEA était fixé en mai 2024 à Clermont-Ferrand.

E. LE PROJET ONE STOP CLIL EUROPE

One Stop CLIL Europe est un projet dont le budget s'élève à 400 000 € et qui rassemble cinq partenaires européens : la Communauté néerlandophone de Belgique GO! ; NARVA COLLEGE TARTU UNIVERSITY Estonie ; Universidad de Jaén Espagne ; Stichting Hogeschool Utrecht Pays Bas et le GIP Formation et insertion professionnelle de l'académie de Grenoble (FIPAG) – région académique AURA.

One Stop CLIL Europe est basé sur quatre objectifs européens :

-  Parler sa langue maternelle et deux autres langues
-  Améliorer les niveaux de compétences linguistiques des élèves en fin de scolarité obligatoire
-  Favoriser la mobilité en Europe grâce au multilinguisme
-  Créer un espace européen de l'éducation et un réseau d'établissements européens

Ce projet propose une approche globale de l'école pour soutenir les chefs d'établissement, les coordinateurs langues, les enseignants des dispositifs EMILE (Enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère), les enseignants de langues et de disciplines non linguistiques (DNL) et les formateurs d'enseignants via un ensemble harmonisé d'outils pour les accompagner dans leur vision EMILE, tant au niveau du programme que de la didactique et pédagogie, avec l'assurance d'une grande qualité.

La région Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise par des disparités territoriales et sociales fortes qui peuvent être sources d'inégalités. Dans ce contexte, la région académique s'est fixée comme priorité de porter l'ambition et d'assurer l'égalité des chances de tous les élèves et étudiants. L'ouverture européenne et internationale offerte aux élèves et étudiants de la région académique permet, par ailleurs, l'enrichissement de leurs parcours.

PARTIE VI

**LA RÉGION ACADÉMIQUE
SE MOBILISE EN FAVEUR DE
L'ÉQUITÉ SOCIALE ET L'ÉGALITÉ
DES CHANCES**

1. FAVORISER L'ÉQUITÉ SOCIALE

A. LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Les politiques d'orientation et de lutte contre le décrochage gardent pour ambition de réduire les inégalités sociales des parcours scolaires et d'assurer la promotion de l'égalité des chances sur tous les territoires de la région. Cette exigence d'égalité des chances est, dès que possible, favorisée dans tous les dispositifs de continuité éducative et de promotion de l'engagement.

Dans ce cadre, la DRAIO est pleinement engagée aux côtés des partenaires signataires de la convention relative à l'insertion des jeunes qui sortent du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle. La DRAIO contribue, par des réunions mensuelles, à la réflexion autour des cinq axes de travail du plan d'action des Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) co-animées par les CIO et les Missions Locales. Les trois premiers axes de ce plan d'action déclinent des objectifs d'amélioration du repérage des jeunes décrochés ou qui ne satisfont pas à l'obligation de formation, d'optimisation de la prise de contact avec eux et de renforcement de leur suivi.

Les deux derniers axes du plan d'action visent à fluidifier les fonctionnements partenariaux, à optimiser et à articuler les dispositifs de mise en solution des jeunes. Ces travaux permettent d'aborder et d'opérationnaliser les partenariats à l'œuvre dans de nouveaux dispositifs de la réforme de la voie professionnelle comme le Parcours Ambition Emploi, qui associe les lycées et les Missions Locales, avec l'appui des CIO et la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS). Il s'agit de proposer un accompagnement vers l'insertion pour les jeunes diplômés du CAP ou de Bac pro restés sans solution à la rentrée suivante. Ce parcours permet aussi de soutenir les jeunes qui ont échoué à un examen pour la nouvelle préparation de leur diplôme.

Le parcours aménagé de formation initiale « Tous Droits Ouverts », solution de prévention et d'intervention, est un autre dispositif qui permet de proposer au jeune, sans que celui-ci ne perde ses droits ou ne quitte sa scolarité, de bénéficier des apports d'une alliance éducative entre le lycée et un partenaire tel que la Mission Locale, l'école de la 2^e chance ou l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes.

Lutter contre le décrochage c'est également et avant tout se positionner sur les axes de la persévérance scolaire et de la prévention, deux priorités de la feuille de route de la DRAIO. Ces priorités se déclinent par la formation et le soutien des établissements et leurs équipes dans des démarches internes, de l'échelle de la classe à celle du réseau de bassin. Le séminaire annuel de la région académique sur la « Persévérance scolaire » permet de s'adresser directement à l'ensemble des personnels enseignants, d'éducation, psychologues de l'Éducation nationale, médico-sociaux. Ouvert aux partenaires, ce séminaire a réuni plus de 600 participants dans sa déclinaison à distance, laquelle a abordé, en 2023, la thématique de l'alliance-persévérance.

B. L'AMI INNOVATION DANS LA FORME SCOLAIRE

Dans le cadre de l'AMI Innovation dans la forme scolaire, le projet « Bien à l'école » est doté d'une enveloppe de 22 M € dont 1,2 M € pour l'académie de Lyon. Ce projet est piloté sur son territoire par la DRANE, dans le cadre d'un consortium de 24 partenaires (huit académies, deux laboratoires de recherche, une association et quatorze entreprises E-Tech). Ce projet a pour objectif de réduire le décrochage scolaire de manière structurelle par des innovations dans la forme scolaire, lesquelles reposent sur des technologies de pointe et des modes d'interaction renouvelés qui touchent l'ensemble de la communauté éducative.

C. DIVERSIFIER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La mise en œuvre des Cordées de la réussite participe à la valorisation de la diversité sociale comme source de réussite et vecteur de l'égalité des chances.

90 Cordées de la réussite sont dénombrées en région académique (parmi elles, 18 sont déployées à l'échelle régionale) :

23 Cordées sont déployées dans l'académie de Clermont-Ferrand

31 Cordées sont déployées dans l'académie de Grenoble

36 Cordées sont déployées dans l'académie de Lyon

Au total, 182 collèges et 184 lycées de la région académique sont dits « encordés ». Au-delà, la région académique favorise le développement de la dimension qualitative des Cordées, conformément aux exigences de l'instruction interministérielle de 2020 (ouverture socioculturelle, accompagnement à l'orientation et développement de compétences psychosociales et académiques). Pour ce faire, la région académique travaille sur une plus grande implication des IUT et une meilleure articulation avec les CMQ. Par ailleurs, des actions destinées à renforcer l'animation du réseau des Cordées de la réussite ont été entreprises en direction des établissements et des référents des têtes de Cordées. Enfin, les dimensions transversales telles que le handicap et l'égalité fille-garçon ont été intégrées.



D. LES LEVIERS « ACHATS PUBLICS »

Les achats publics sont des leviers importants pour favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi, dans la conduite globale d'une politique RSO. En 2023, 30% des marchés de la région académique ont intégré des clauses sociales, par exemple :

Obligation fixée à une entreprise du marché de travaux de rénovation du rectorat de Clermont-Ferrand d'embaucher un demandeur d'emploi, un travailleur avec reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou un jeune éloigné de l'emploi, pendant une durée d'un mois minimum. Cette clause a été insérée dans de nombreux marchés depuis lors

Contractualisation avec une entreprise du secteur adapté pour l'entretien des espaces verts à Montluçon par la division logistique du rectorat de Clermont-Ferrand

E. LE DÉPLOIEMENT DU PASS'SPORT

En région AURA, **166 566 jeunes** ont bénéficié du Pass'Sport en 2023. Parmi eux :

12 771 résident en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

21 930 résident en zone de revitalisation rurale (ZRR)

4 861 sont étudiants boursiers

F. LES COLOS APPRENANTES

En région AURA, **5 457 jeunes** ont participé à une « Colo apprenante » en 2023. Parmi eux :

2 631 sont en situation précaire

1 719 résident en QPV

782 résident en ZRR

524 relèvent de l'aide sociale à l'enfance

366 sont en situation de décrochage scolaire **206** sont en situation de handicap

G. LA RESTAURATION ET LE LOGEMENT ÉTUDIANT

Le rythme élevé de construction des CROUS et des bailleurs sociaux, observé depuis une dizaine d'années en région AURA, a permis d'augmenter significativement le parc de logements étudiants.

Le nombre de logements étudiants CROUS est désormais de :

9 989 logements pour le CROUS de Lyon en 2023. Ajoutés au 4 700 logements des bailleurs sociaux, cela représente un taux de couverture (rapport entre le nombre de logements sociaux étudiant et le nombre total d'étudiant) de 8,2% (contre 7,7% en 2020)

7 521 places pour le CROUS de Grenoble-Alpes en 2022. La situation diffère entre les agglomérations et selon la tension dans le secteur du logement

3 995 places pour le CROUS de Clermont-Auvergne en 2023. L'offre sociale de logement étudiant est satisfaisante compte tenu des besoins et de la faible tension du marché du logement

	Nombre total de places mises en service entre le 1 ^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2022	Nombre total de places mises en service entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2027
Académie de Clermont-Ferrand	154	366
Académie de Grenoble	1150	989
Académie de Lyon	3620	3288
Total régional	4924	4643

Outre les efforts sur la construction neuve, les CROUS ont fortement rénové leur parc, soit par réhabilitation soit par démolition/reconstruction. Ces opérations ont souvent fait l'objet de densification. Les dernières anciennes « Cités U » (résidences avec cuisines, voire sanitaires partagés) ont été transformées. Le plan de Relance a permis d'accélérer la rénovation. Les CROUS ont désormais réhabilité l'ensemble du parc dont ils assurent la gestion complète. L'enjeu des prochaines années sera la rénovation des résidences en « AOT aller-retour » qui arrivent à échéance.

De même, les travaux de rénovation thermique sont indispensables pour réduire les dépenses énergétiques et améliorer le confort des occupants. Depuis la crise sanitaire, l'adaptation des résidences aux nouveaux modes de vie et de travail des étudiants participe également à la lutte contre l'isolement des jeunes.

La région académique compte **373 048 étudiants** et dispose de **148 points de restauration** affiliés au réseau des CROUS. Sur ces 148 points, 105 sont des points de restauration CROUS et 43 sont des points de restauration affiliés.

Pour renforcer cette offre, les trois CROUS possèdent une convention ou sont en cours de conventionnement avec des structures de restauration agréées, notamment avec des points de restauration situés dans des centres hospitaliers. La cartographie des zones blanches établie par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) permettra d'attribuer l'aide financière aux étudiants concernés, selon des modalités qui seront précisées en Conseil d'État.



2. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ET LE HARCÈLEMENT

A. INTÉGRER LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LES POLITIQUES JEUNESSE, ENGAGEMENT ET SPORTS

L'année 2023 a vu la mise en œuvre des premières actions du projet sportif territorial (PST) adopté en juillet 2022 par la CRdS (laquelle réunit des représentants de l'État, des collectivités territoriales, du mouvement sportif et monde de l'économie) avec :

- **La création d'un pôle ressources régional « prévention sport »** (lequel traite de la protection et préservation de la santé des pratiquants, de la prévention des VSS, des discriminations et incivilités, de la préservation du pacte républicain et de l'éthique) et du lancement du programme PEPS.

- **La signature de trois conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement (CPOF)** : inclusion des personnes en situation de handicap dans l'offre récréative et sportive des territoires ruraux, étude sur la cohérence de l'offre d'itinéraires de proximité marche-vélo en AURA, identification et partage des problématiques et des besoins liés à l'accession au sport de haut niveau.

Parallèlement à l'instauration de cette nouvelle instance de gouvernance régionale, la DRAJES apporte son concours technique et/ou financier à des programmes qui relèvent de priorités interministérielles (santé, insertion par et dans le sport...). Elle est aussi amenée à impulser des projets et outils en direct. C'est le cas avec la création du pôle ressources régional prévention sport, la refonte et le développement d'un site dédié au sport santé bien-être, la conception de modules en formation ouverte à distance sur la santé et le sport et sur les VSS dans le sport ou encore du programme PEPS.

Dans le cadre de la Conférence des financeurs du sport, des commissions techniques départementales sur le financement des équipements sportifs (lesquelles associent DRAJES/SDJES, Conseil régional, SGAR, Préfecture de département et Conseil départemental) sont organisées deux fois dans l'année. Elles permettent de mieux associer le niveau départemental et offrent un cadre d'échange d'informations qui n'existait pas dans ce domaine jusqu'alors.

Bilan 2023 de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans les politiques JES :

3 postes dédiés à la lutte contre les VSS ont été créés

Ouverture d'un nombre accru d'enquêtes administratives : 17 signalements au titre de VSS qui ont donné lieu à 4 mesures de police administrative

Déploiement d'actions de formation pour les cadres techniques sportifs, lesquelles comprennent une partie en ligne et une partie en présentiel en collaboration avec l'association « Colosses aux pieds d'argile »

La ville de Lyon a requis cette formation « Violences dans le sport » pour ses agents

Mise en place d'un pôle ressources régional « prévention sport » : ce pôle traite de la protection et préservation de la santé des pratiquants, de la prévention des violences sexistes, sexuelles, des discriminations et incivilités ainsi que de la préservation du pacte républicain et de l'éthique

B. LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT NUMÉRIQUE

Il est impératif d'impliquer le numérique dans la lutte contre les diverses formes de discrimination et de harcèlement. Aujourd'hui, les réseaux sociaux jouent un rôle amplificateur non négligeable dans ces comportements sociaux. Il convient donc de renforcer une éducation positive aux usages du numérique et de faire prendre conscience aux jeunes du caractère délétère des différentes formes d'ostracisations qui résultent d'une utilisation inadaptée de la communication sur les réseaux sociaux.

Ces actions de formation sont nécessairement articulées avec les plans nationaux de lutte contre le harcèlement et les discriminations. Elles doivent aussi être conçues de manière partagée avec des professionnels de l'accompagnement des élèves dans les établissements.

Un protocole national de traitement des situations est mis à la disposition des équipes sur la plateforme pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école). Il accompagne les personnels dans le traitement des situations d'intimidation ou de harcèlement, du signalement de la situation jusqu'à sa résolution. La DRANE participe aussi à la promotion du Safer Internet Day qui est un temps fort du programme pHARe.

C. FÉMINISER LES INSTANCES DIRIGEANTES DU SPORT

En novembre 2023, la DRAJES a mené une étude sur la féminisation des instances dirigeantes du sport. Cette étude a permis d'établir des comparaisons entre départements, fédérations et les licences sportives pour favoriser la féminisation des instances dirigeantes du sport en AURA. À titre d'exemple et même s'il reste faible (22,6 %), le pourcentage de femmes à la présidence des ligues sportives régionales d'AURA reste supérieur à celui enregistré sur l'ensemble des comités départementaux (18,3 %).

3. L'OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

A. LE CONSORTIUM ERASMUS

Lancés en 2012, les consortiums sont une particularité de la région académique AURA. Sous l'impulsion de la DRAREIC, le premier consortium de l'Éducation nationale, enseignement public, a été lancé à Grenoble en 2012. Depuis, pas moins de 18 académies se sont engagées dans cette démarche. À la création de la région académique, ce sont les consortiums de région académique (scolaires, professionnels et supérieurs) qui ont été mis en œuvre pour l'ensemble des établissements de la région académique. Cette approche unique par son ampleur fait des consortiums de la région académique AURA l'un des plus importants groupes de consortiums de France.

Le dispositif offre de véritables leviers pour la politique éducative. Il permet d'opérer choix et priorités, forme les équipes et dynamise l'ouverture internationale des établissements. En outre, ce dispositif permet une meilleure utilisation des financements qui peuvent facilement être transférés d'une académie à l'autre. Il offre une souplesse d'utilisation qu'un projet plus petit ne permettrait pas.

En 2023, sur le secteur de l'enseignement scolaire et le secteur de l'enseignement professionnel, les consortiums Erasmus+ de région académique, portés financièrement par le GIP FIPAG, captent respectivement 1 480 712 € et 1 577 679 €. Ils financent des mobilités pour 430 écoles et établissements de la région académique.

En dehors des deux consortiums AURA, de nombreux établissements de l'académie ont levé, par eux-mêmes et en direct, des fonds Erasmus pour un montant de 4 104 574 € (enseignement scolaire et professionnel confondus).

Via les consortiums, entre 2021 et 2023, près de 1 350 apprenants de la région académique issus de l'enseignement et de la formation professionnels ont bénéficié d'une bourse pour réaliser un stage en entreprise. Sur la même période, près de 1 650 élèves du secteur scolaire ont participé à une mobilité de groupe vers des établissements partenaires.

En ce qui concerne les adultes, 1 280 personnels éducatifs ont bénéficié d'une bourse pour une période d'observation en milieu professionnel ou pour une période de formation, sur les deux secteurs d'éducation réunis. Au total, plus de 5 000 mobilités ont été réalisées via les consortiums Erasmus + de région académique, auxquelles s'ajoutent celles des projets portés directement par les établissements hors consortiums de région académique.

B. LES FINANCEMENTS ERASMUS +

En 2023, les fonds Erasmus + représentent une enveloppe de **317 M €** en France

La région académique capte près de 10% du montant national

La DRAREIC et le GIP FIPAG gèrent près de 10% de l'enveloppe régionale

Enseignement et formation professionnels	7 695 869 €
Enseignement général et technologique	3 064 520 €
Enseignement supérieur	18 780 100 €
Enseignement des adultes	986 640 €
Total tous secteurs confondus	30 270 129 €

C. LE VOLET JEUNESSE ET SPORT D'ERASMUS + ET LE CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

En 2023, **68 projets** ont été financés pour un montant total de subventions « Erasmus + France JES » et « Corps européen de solidarité » de **4 140 433 €**. Cela représente une augmentation de 35% par rapport à 2022.

D. LE PROJET PLURILINGUISME VABIOLA

Vabiola est un projet de coopération internationale et de partage d'expériences financé par le programme Erasmus + pour la valorisation et la reconnaissance des parcours linguistiques et interculturels des élèves de 6 à 18 ans. Vabiola est l'alliance des expertises de six partenaires : la région académique, l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Lyon, l'assessorat du Val d'Aoste, l'association Dulala, l'université d'Aveiro, l'université de Thessalonique et l'Arteveldehogeschool de Gand.

Les partenaires se sont engagés à produire :

Un guide pédagogique pour livrer un état des lieux de la démarche portfolio dans la prise en compte du plurilinguisme chez l'élève en Europe

Une application pour valoriser le parcours plurilingue et pluriculturel de l'élève (valorisation de la biographie langagière)

Un module de formation et d'accompagnement à l'utilisation de l'application (cibles : communauté éducative et parents)

E. LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE DES LYCÉENS

La collaboration avec les postes diplomatiques et les institutions partenaires soutient la mobilité individuelle des élèves de lycées. Les tableaux ci-dessous mentionnent les programmes créés dans la région AURA (Transalp, Picasso-Mob, Voltaire, etc.). À travers ce schéma, il a été possible de réaliser 2 000 mobilités en deux ans. Construits sur un principe de réciprocité (pour un élève français qui part à l'étranger, un élève étranger vient en France) et peu coûteux, ces programmes connaissent un succès important.

	Allemagne	Bulgarie	Espagne	Italie	Pologne	Slovénie	Mexique	Norvège
	Sauzay-Voltaire-Hessel	Ronsard	Picasso-Mob	Transalp			Frida Kahlo	Kari Quarre
2022	267	8	269	375	17	-	-	22
2023	285	15	263	385	14	9	24	26
Total	552	23	532	760	31	9	24	48

	Danemark	Canada	Rép. tchèque	Roumanie	Serbie	Total
		Mobility Path	Kundera	Vacaresco		
2022	3	30	-	-	4	995
2023	15	42	31	26	5	1140
Total	18	72	31	26	9	2135

F. LES PARTENARIATS INTERNATIONAUX DE LA RÉGION ACADÉMIQUE

Le développement partenarial de la DRAREIC répond d'abord à la volonté de mailler l'ensemble de l'Europe par le développement des relations avec les Balkans (Serbie, Monténégro), l'Europe de l'Est (Bulgarie), l'Europe du Nord (Danemark) et les Pays Baltes (Estonie).

Le 8 juin 2023, la région académique AURA et Het Gemeenschapsonderwijs aussi appelé « Go ! » ont signé une convention de partenariat. Ce document s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération culturelle, linguistique, pédagogique et scientifique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement flamand, signé à Bruxelles le 28 septembre 2000. Ce partenariat stratégique donne lieu à de multiples mobilités d'élèves et de personnels dans les trois académies. Les relations avec l'Allemagne font aussi l'objet d'une attention toute particulière. L'année 2023 a vu le développement des relations partenariales avec notre nouveau partenaire, Brême.

L'Amérique du Sud offre également de nouvelles opportunités pour les élèves de la région académique désireux de partir en mobilité individuelle Picasso-Mob, alors que l'Espagne est saturée de demandes. Le développement partenarial s'ouvre à des pays tels que le Mexique, le Pérou ou le Costa Rica. La région académique a également noué des partenariats pérennes avec 13 institutions en Amérique du Nord.

Cela permet à la région académique AURA d'y être appréciée comme un partenaire reconnu. Le programme Jules Verne, utilisé pour le détachement d'enseignants dans des écoles en immersion bilingues francophones est le vecteur du soutien à la Francophonie dans cette région du monde. Il permet également de former les enseignants pour irriguer le vivier des professeurs en classes EMILE à leur retour et proposer des projets de collaboration entre établissements, classes et enseignants.

G. LA COLLABORATION ÉDUCATIVE MACÉDOINE DU NORD - RÉGION ACADÉMIQUE

Sollicitée par la DRAREIC pour renforcer le réengagement de la France dans les Balkans à travers la coopération éducative, la région académique a répondu à un appel à projet du ministère et obtenu un financement. En collaboration avec l'Ambassade de France et l'Institut français de Skopje, la région académique a initié une mission de prospection en Macédoine du Nord (MN) en vue de conclure des partenariats entre établissements et une convention de coopération éducative avec le ministère de l'Éducation et des sciences de MN.

11 représentants de la région académique AURA se sont rendus à Skopje du 5 au 7 juin 2023. Pendant ces trois jours, la délégation, composée de proviseurs et enseignants de quatre lycées des académies de Grenoble et Lyon et de représentants de la DRAREIC, a participé à une série de réunions de travail avec quatre écoles secondaires et les autorités éducatives de MN, dans le but d'échanger et de mettre en place des partenariats pour la coopération et l'échange de personnel éducatif, d'élèves et de pratiques pédagogiques entre établissements français et macédoniens. Dans cette optique, les possibilités de participation des lycées macédoniens aux programmes européens de mobilité et de partenariat Erasmus + ont été présentées par l'agence Erasmus + locale.

Les lycées qui travaillent dans la première phase du projet :

Le lycée Philibert Delorme de l'Isle-d'Abeau avec le **lycée Orce Nikolov** de Skopje

Le lycée Léonard de Vinci de Villefontaine avec le **lycée Vasil Antevski Dren** de Skopje

Le lycée du Bugey de Belley avec le **lycée Sts Cyrille et Méthode** de Negotino

Le lycée Xavier Bichat de Nantua avec le **lycée Goce Delcev** de Kumanovo

H. LES LIENS FRANCO-ALLEMANDS

Les 10 et 11 octobre 2023 ont été organisées les premières journées de formation franco-allemandes, en lien avec le Land de Brême, nouveau partenaire de la région académique, avec le soutien financier de l'Office franco-allemand pour la jeunesse. Des enseignants de français et référents de l'éducation au développement durable de dix établissements du Land de Brême et vingt enseignants français, professeurs d'allemand et référents de l'éducation au développement durable ainsi que des chefs d'établissement de l'académie de Lyon étaient présents.

Les participants ont bénéficié d'apports théoriques sur l'enseignement de l'éducation au développement durable (EDD) à Brême et dans notre région académique. Des regards croisés sur les pratiques ont été organisés dans le cadre cette action. À l'issue de cette formation, des partenariats entre établissements et des initiatives EDD ont été mises en place et des mobilités sont prévues pour des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux en charge de l'EDD en fin d'année. Le Land de Brême souhaite poursuivre et organiser une action en 2025.



PERSPECTIVES 2024

LA FEUILLE DE ROUTE 2024-2027 DE LA RÉGION ACADÉMIQUE

La feuille de route 2024-2027 de la région académique s'inscrit dans la continuité des ambitions de la feuille de route 2021-2023, autour de deux axes majeurs : l'accélération de la carte des formations professionnelles et la définition d'orientations stratégiques régionales, formalisées dans des conventions cadres ou chartes régionales interdépendantes et partagées avec le Conseil régional et la préfète de région.

L'accélération de la carte des formations professionnelles constitue un enjeu fort pour tous les territoires et en particulier les territoires ruraux. Elle répond à une diversification de l'offre de formations au regard de l'isolement et de la faible mobilité des jeunes qui résident dans ces territoires. Elle contribue à la valorisation de la diversité sociale comme source de réussite et vecteur de l'égalité des chances.

Dans cette dynamique, la région académique s'est fortement mobilisée pour répondre à l'appel à projet de l'AMI CMA saison 2. Le projet FPI AuRA, porté par le GIPAL, groupement d'intérêt public Formation et certification pour l'insertion professionnelle (GIP-FCIP) de l'académie de Lyon (présidé par le recteur de la région académique), s'est construit avec les partenaires économiques dans le cadre d'un consortium qui associe le Conseil régional. Il vise le développement et la coloration de l'offre de formations professionnelles dans les lycées publics et privés sous contrat dans les secteurs stratégiques, dont la filière nucléaire et microtechnique, afin, notamment, de répondre au projet national du Gouvernement pour l'implantation d'une paire de réacteurs EPR2 à la centrale nucléaire du Bugey (département de l'Ain) et aux besoins de l'usine de semi-conducteurs STIMicroélectronics en Isère. Ce projet a été construit en complémentarité avec trois autres projets construits à l'échelle régionale et portés par l'INP-UGA, le collège d'ingénierie de Lyon (INSA, École centrale, ENSMSE, ENTPE) et l'Institut Mines Télécom impliquant l'École des Mines de Saint-Étienne. La cible est de + 3 000 formés en trois ans avec une dynamique enclenchée dès la rentrée 2024 (délibération régionale de décembre 2023), avec 574 nouvelles places créées.

La prochaine feuille de route 2024-2027 de la région académique intègrera la définition d'orientations stratégiques régionales, formalisées dans des conventions cadres ou chartes régionales interdépendantes et partagées avec la Région et la préfète de région. Quatre conventions sont en cours de renouvellement ou en phase d'élaboration. Ces conventions constituent des instruments juridiques fédérateurs, au soutien de priorités communes :

- **La convention cadre État-Région relative à la mise en œuvre des compétences en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires**, apprenti et étudiant (signée le 21 septembre 2020, pour trois ans) dont le renouvellement doit intégrer les évolutions du contexte national (stage obligatoire des élèves de classe de 2^{nde}, AMI CMA) et du contexte régional (CPRDFOP 2022-2028, schéma régional des formations technologiques adopté en juin 2022, création de l'ARAO et de la région académique au 1^{er} janvier 2020 et du programme Avenir[S] de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)

- La convention cadre sur la réforme de la voie professionnelle, laquelle traduit de manière contractuelle la note de cadrage sur la transformation de la voie professionnelle

- La charte d'engagement régional sur la découverte des métiers

- La charte régionale sur les internats, au service de la transformation de la voie professionnelle et en faveur des élèves de milieu rural, un outil de justice sociale en lien avec l'offre de formations, notamment en milieu rural

LA CHARTE D'ENGAGEMENT RÉGIONAL SUR LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

Le 18 octobre 2023, l'État et les représentants de l'association Régions de France ont signé une convention cadre relative à la découverte des métiers (DdM) pour les collégiens des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. En région AURA, un groupe de travail constitué de représentants de l'État (DRAAF, DREETS et DRAIO) et de la Région, accompagné d'une représentante de l'association AURA orientation, s'est réuni pour rédiger un projet de charte d'engagement régional.

Le projet de Charte d'engagement régional sur la découverte des métiers s'articule autour des éléments suivants :

- Des principes directeurs qui reprennent et explicitent les objectifs et modalités établis au niveau national : finalités pédagogiques du dispositif DdM dans le cadre scolaire, accessibilité pour tous les élèves de cycle 4 et cadre déontologique commun
- Des engagements des parties prenantes qui permettent de préciser la mobilisation d'acteurs régionaux ou de ressources propres. Pour l'Éducation nationale : l'appui sur des référents « découverte des métiers » dans les établissements, un cadre et un accueil des intervenants extérieurs dans les établissements scolaires, une contribution aux éléments de bilan et d'évaluation
- Des principes régionaux d'action : la mise en valeur d'une approche progressive de la découverte des métiers, la reconnaissance d'un réseau régional d'ambassadeurs des métiers, la mise en valeur de la plateforme Repère Métiers, l'accompagnement des équipes éducatives

LES ATELIERS PROSPECTIFS DES COMPÉTENCES DE DEMAIN TRANSPORTS LOGISTIQUES, ALIMENTATION ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Transport logistique

Un Atelier prospectif des compétences de demain (APCD) Transport et Logistique est envisagé à l'automne 2024. Il permettra de réaliser un focus sur les besoins en emplois, l'offre de formation régionale et de mesurer les besoins sur cette filière stratégique en AURA. Les branches professionnelles partenaires qui représentent ce secteur seront associés à son organisation : AFTRAL (Apprendre et se former en transport et logistique) et FNTV (Fédération nationale des transports de voyageurs). Cet APCD viendra en complément des rencontres territoriales et s'inscrira comme une première action pour le CMQ Transport Logistique régional AURA prochainement labellisé. L'objectif de cet APCD sera de contribuer à la transformation de la carte des formations professionnelles en région AURA.

Alimentation

En lien avec la DRAAF, un APCD Alimentation sera mis en place au cours du dernier trimestre de l'année 2024. Il s'agira de repérer les évolutions attendues en termes de formation dans ce secteur aussi bien pour les diplômés du ministère de l'agriculture que celui du ministère de l'Éducation nationale. Les colorations de diplômés seront abordées pour satisfaire des besoins spécifiques et territoriaux de la filière.

Transition écologique

La transformation de la carte des formations professionnelles intègre la dimension écologique et propose de nouvelles formations, sur le volet nucléaire, notamment, mais également à travers des colorations de diplômés en lien avec les nouvelles technologies (déploiement de modules véhicules électriques et technologie hydrogène sur la filière automobile, recyclabilité sur la filière textile, coloration photovoltaïque pour le Bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés, coloration nucléaire du Bac pro technicien en chaudronnerie industrielle, coloration Auto-mobilités pour le BTS cybersécurité, informatique et réseaux, électronique, etc.).

L'ANIMATION TERRITORIALE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 EN RÉGION AURA

Les temps forts nationaux d'engagement en vue des Jeux de Paris 2024

Quatre départements de la région sont engagés dans le temps fort national du relais de la Flamme conduisant aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) : les départements de la Drôme, de la Loire, de la Haute-Savoie et la Communauté d'agglomération de Vichy.

Le relais de la Flamme Olympique a traversé les territoires de la région AURA du 20 au 23 juin 2024. Le relais de la Flamme Paralympique se caractérise singulièrement par la présence de plusieurs Flammes simultanément sur le territoire et comptera une Flamme Paralympique qui partira de Thonon-les-Bains le 25 août 2024 et deux Flammes Paralympiques qui passeront par Lyon et Vichy le 26 août 2024, avant de poursuivre leur chemin vers Paris.

Les structures labellisées « Terre de Jeux 2024 »

En AURA, plus de 420 collectivités sont labellisées « Terre de Jeux 2024 », dont 356 communes, 45 intercommunalités, 7 Métropoles ou grandes agglomérations, 11 départements et la Région. Ces collectivités sont, par conséquent, engagées dans l'animation du territoire. S'y ajoutent 15 associations sportives labellisées : le Comité régional olympique et sportif, les Comités départementaux olympiques et sportifs et trois fédérations sportives dont le siège est situé dans la région.

Les Centres de préparation aux Jeux

Parmi les collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 » de la région, 43 sont référencées Centre de Préparation aux Jeux. Les « Terres de Jeux » ont l'occasion d'accueillir les délégations du monde entier sur son territoire le temps d'un stage de préparation, ou comme base arrière pendant les Jeux.

Afin de valoriser les animations mises en place dans les territoires de la région AURA, la DRAJES tient à jour une cartographie qui recense les événements mis en place sur les différents temps forts d'engagement menant aux JOP. Elle met en valeur les éléments qui contribueront à faire vivre les JOP dans les territoires de la région :

-  Les 12 territoires de la région concernés par la Tournée des Drapeaux au premier trimestre 2024
-  Les villes étapes et villes traversées par le relais de la Flamme Olympique et le relais de la Flamme Paralympique
-  Les lieux où un projet de Club 2024 est prévu dans la région
-  Les événements et animations territoriales relatives aux JOP prévues dans la région et financées via le dispositif de soutien financier à l'animation territoriale des JOP

CONSOLIDER LA STRATÉGIE DES ACHATS EN RÉGION ACADÉMIQUE

La stratégie de mise en œuvre des achats 2024 est déclinée en plusieurs axes, dont la réalisation est pilotée par la DRAA, en lien étroit avec les services régionaux académiques et académiques.

Programmation pluriannuelle des achats 2024 – 2027

La DRAA est garante du respect des procédures d'achat et de la réalisation d'achats performants aux niveaux qualitatif, économique, éthique et environnemental. Un recensement des achats a été réalisé auprès des services prescripteurs. Pour les années 2024 et 2025, il est prévu la conduite de 55 procédures d'achat pour un montant prévisionnel de 27 M € (hors marchés interministériels).

Professionnalisation de la chaîne des achats

Afin de développer davantage l'expertise achat en région académique, la DRAA propose :

Des sessions de formation pour les référents académiques et départementaux chargés du suivi des marchés de maintenance et de moyens généraux. Une session spécifique sera également organisée pour les marchés immobiliers

La conduite de groupes de travail régionaux thématiques (flotte de véhicules, nettoyage)

Une stricte application des clauses contractuelles, lesquelles conduisent à des pénalités et à des procédures de résiliation, si nécessaire

Cartographie des achats et contrôle interne

À la suite du recrutement d'une acheteuse écoresponsable, la DRAA souhaite mettre en place une cartographie des achats. Cet outil donne une vision de l'ensemble des achats réalisés en région académique. La cartographie permet de respecter les seuils de procédures des marchés et met en place des actions pour optimiser les coûts des achats (mutualisations, négociations, etc.). Cette démarche vient en parallèle de la conduite de procédures de contrôle interne commande publique (SNU, systèmes d'information).

Développement d'une politique RSO

La DRAA est chargée d'accompagner les services vers des achats plus durables. En 2024, il s'agira d'atteindre les résultats suivants :

100% des marchés qui intègrent au moins une clause environnementale

30% des marchés qui intègrent au moins une clause sociale

RENFORCER LE PÔLE RÉUSSITE ET VIE ÉTUDIANTE

Trois nouveaux chargés de mission rejoindront le pôle Réussite et vie étudiante (REVE) au cours du 1^{er} trimestre 2024. Ce pôle aura pour missions :

L'animation territoriale de la vie étudiante, en lien avec les CROUS, les services de l'État et les collectivités

Le déploiement de l'ensemble des dispositifs en matière de vie étudiante (restauration, santé, sport, etc.) sur le territoire régional

La lutte contre les discriminations et contre les VSS par le renforcement de l'appui et conseil aux établissements

L'appui au pilotage et à la qualité des formations pour lier la connaissance de l'offre de formation, les besoins économiques et sociétaux et les taux d'insertion professionnelle

LA MOBILITÉ DES CADRES EXPÉRIMENTÉS

L'expérimentation du parcours régional de formation Mouv'État, portée par l'IRA, en lien avec la PFRH, pour accompagner la mobilité des cadres en interministériel, doit se lancer avec les administrations régionales volontaire. Il s'agit de cibler des cadres expérimentés, en articulation avec les personnes repérées en MAE.

Un nouveau dispositif complètera l'offre des EAFC sur les transitions professionnelles avec l'accompagnement des néo-proviseurs, plus précisément les principaux nommés en lycée à l'issue du mouvement des personnels de direction. Un binôme, constitué d'un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional établissements et vie scolaire et d'un proviseur, sera le bras armé pour chaque EAFC et le déploiement en académie.

À l'issue des webinaires nationaux de la réforme de la filière professionnelle, la DRAFPE lance, en lien avec les doyens des inspecteurs de l'Éducation nationale des enseignements techniques et généraux (IEN-ET-EG) et la DRAFPIC, des ateliers complémentaires en académie pour les IEN-ET-EG et les proviseurs de lycées professionnels. Cette initiative a été présentée en CoRéA du 24 octobre 2023 et complètera en académie le dispositif IH2EF de formation à l'attention des proviseurs de lycées professionnels nouvellement nommés.

LES ÉTUDES PRÉALABLES AU PROJET DE NOUVEAU RECTORAT DE GRENOBLE

Les études stratégiques réalisées sur la situation immobilière du rectorat de Grenoble ont permis à la DRAI de réaliser une analyse critique de la situation. Cette analyse a permis à Madame la rectrice de l'académie de Grenoble d'initier un projet de nouveau rectorat. Le recteur de région académique a porté auprès du ministère le projet de nouveau rectorat, lequel inclut également la DSDEN de l'Isère. Ce projet concerne environ 900 personnels.

Inscrit comme première priorité de la stratégie immobilière régionale, ce projet a été retenu par le ministère comme prioritaire au début de l'année 2024. Des financements ont été mis en place pour le lancement des études préalables. Dans l'attente de la réalisation de ce projet (livraison estimée en 2030), il s'agit de regrouper les services du rectorat de Grenoble sur deux principaux sites : Champon et Bir-Hakeim.

Réalisations en 2024 :

État des lieux du patrimoine et prospection foncière pour une nouvelle construction

Proposition de plusieurs scénarios d'évolution

Étude de faisabilité (coûts, délais) sur le scénario retenu

Rédaction du dossier de labellisation en vue d'une validation du scénario retenu par la Commission Nationale de l'Immobilier Public

Un travail est également en cours sur :

- L'analyse des programmes de travaux des autres projets de rectorat
- Les besoins afin de déterminer le nombre de résidents du rectorat de Grenoble et de la DSDEN de l'Isère

LA GOUVERNANCE RÉGIONALE DE LA DONNÉE SCOLAIRE

Dans le cadre de la feuille de route de la donnée scolaire du ministère et de sa déclinaison régionale, plusieurs actions ont été engagées par la DRANE. La première fut une action de sensibilisation et d'acculturation des cadres à la donnée, proposée cette année 2023-2024. Ce premier temps d'acculturation a été complété par des parcours de formation plus spécifiques sur les intelligences artificielles à destination des formateurs, cadres, enseignants et agents.

La deuxième action concerne la valorisation de la donnée et plus particulièrement un travail collectif entre les trois délégations (DRANE, Service interacadémique des systèmes d'information [SIASI] et Service interacadémique de la statistique, de l'évaluation, de la prospective et de la performance [SIASEPP]) sur les possibilités offertes par la plateforme régionale Open-Data mise à disposition par le ministère, ainsi que les jeux de données disponibles. Ce travail interne est complété par des échanges avec nos collectivités partenaires et le partage potentiel des données pour améliorer le parcours usager dans la mise à disposition des données d'éducation voulu par notre ministère. Ce travail s'articulera avec les actions ministérielles actuelles (data.gouv.fr) et les autres ministères présents en région, coordonnés par le SGAR.

LE SÉMINAIRE INTERNATIONAL : ENGAGER LA FORMATION DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le séminaire international a été co-construit et co-organisé avec l'E AFC de Lyon. Il s'est tenu les 6 et 7 juin 2024, à l'Université Lumière Lyon 2 – Campus Berges du Rhône.

Objectifs :

S'appuyer sur des institutions internationales et des partenaires éducatifs européens et internationaux pour sensibiliser les formateurs et les ingénieurs de formation à l'importance de l'éducation au développement durable

Faire progresser la conscience écologique de tous les acteurs de la communauté éducative par le levier de la formation

Réfléchir aux moyens d'intégrer durablement la prise en compte des enjeux du développement durable dans les activités de formation, dès leur conception : concepts clés, outils et ressources pour la formation, exemples de dispositifs

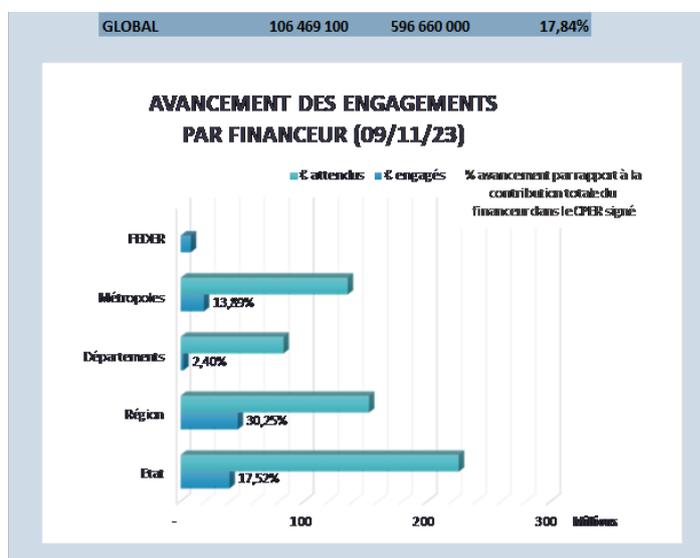
Agir sur la structure même des parcours de formation et du fonctionnement des services liés la formation

Parmi les conférenciers : David Wilgenbus, astrophysicien de formation, membre du Conseil scientifique du MENJ et Directeur Exécutif de l'Office for Climate Education (OCE/UNESCO), observateur au sein du GIEC ; Nathanaël Wallenhorst, docteur en sciences de l'environnement, en science politique et en sciences de l'éducation, professeur à la faculté d'éducation de l'Université catholique de l'Ouest dont il est le doyen ; Vincent Courboulay, ingénieur et maître de conférences en informatique à La Rochelle Université, co-fondateur et directeur scientifique de l'Institut du numérique responsable.

LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2021 – 2027

En 2024, les engagements du CPER 2021-2027 sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation seront poursuivis afin de monter en puissance sur l'avancement du CPER ESRI en région AURA.

Avancement engagements TOUS SITES CONFONDUS			
Financier	€ engagés	€ attendus	% réalisation
Etat	39 493 000	225 380 000	17,52%
Région	46 181 100	152 665 000	30,25%
Départements	2 000 000	83 300 000	2,40%
Métropoles	18 795 000	135 315 000	13,89%
FEDER	8 060 800		
GLOBAL	106 469 100	596 660 000	17,84%





ANNEXES

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DE LA RÉGION ACADÉMIQUE



AUTRES ORGANIGRAMMES À CONSULTER
L'organigramme de l'académie de Clermont-Ferrand
L'organigramme de l'académie de Grenoble
L'organigramme de l'académie de Lyon

SERVICES RÉGIONAUX ACADÉMIQUES



* Conseillers du recteur d'académie

Mise à jour _ juin 2024

ANNEXE 2 : L'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET TERRITORIALE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE

En février 2016, conformément au nouveau cadre réglementaire fixé dans le décret n°2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques, les rectrices des trois académies qui composent la région académique AURA avaient, sous le titre de « Charte de gouvernance de la région académique Auvergne Rhône Alpes », adopté un document de référence régissant la collaboration institutionnelle des trois académies. Cette charte de gouvernance devançait les préconisations d'une circulaire n° 2016-025 du 4 mars 2016 relative aux « modalités de mise en place et d'organisation des régions académiques » qui invitait les recteurs, dans les régions pluri-académiques, à « définir, d'un commun accord, une charte de gouvernance, laquelle précise notamment le mode de fonctionnement, la composition et la fréquence de réunion de ce comité ».

La charte de gouvernance de la région académique AURA de 2016 a fixé durablement les principaux aspects de la politique de gouvernance de la région académique. Comme proclamé dans son préambule, cette gouvernance se veut « efficace et partagée » et « vise une répartition des compétences et des responsabilités adéquate pour une bonne gestion des questions devant être réglées au niveau de la région académique. Elle vise à garantir l'efficacité, la qualité, la transparence et la diffusion de l'information ; les relations entre les recteurs ; un traitement équitable entre les académies et un renforcement de la confiance ».

La circulaire du 28 juin 2021 relative à la « mise en place de l'organisation des régions pluri-académiques : services régionaux académiques et services interacadémiques » tire les conséquences de l'approfondissement de la réforme territoriale au sein de l'administration de l'Éducation nationale mise en œuvre en 2019 et effective au 1^{er} janvier 2020. En effet, elle indique : « En 2019, le Gouvernement s'est engagé dans une réforme visant à consolider le modèle créé en 2016, à renforcer le rôle du recteur de région académique dans les régions pluri-académiques et à donner à la région académique les moyens lui permettant de s'exprimer d'une seule voix vis-à-vis des acteurs régionaux et de garantir la cohérence, au niveau régional, des politiques publiques conduites en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Les périmètres académiques ont été pérennisés, dans une double logique de proximité et de subsidiarité avec l'échelon régional, apportant ainsi la garantie de l'incarnation et de la présence de l'État sur tous les territoires ».

Si la nouvelle circulaire qui abroge la circulaire de 2016 relative aux « modalités de mise en place et d'organisation des régions académiques » ne fait plus référence à la définition d'une charte de gouvernance pour le fonctionnement du CoRéA, elle « invite [cependant] au déploiement d'outils permettant d'installer ces nouvelles organisations et d'assurer une bonne articulation et complémentarité entre services régionaux, services interacadémiques, services académiques et services départementaux. Il est rappelé à cet égard que le CoRéA constitue le lieu privilégié de concertation et d'arbitrage des questions touchant à ces organisations ».

Aussi, l'élargissement des compétences du recteur de région académique par la réforme territoriale de 2019 n'a pas fondamentalement remis en cause le modèle de la gouvernance de la région académique AURA tel que la charte de gouvernance de 2016 l'avait dessiné. Celle-ci a été mise à l'épreuve du temps : huit années se sont écoulées depuis la mise en œuvre de la Charte de la gouvernance adoptée en février 2016. Dans ce contexte, elle s'est avérée robuste et pertinente. Cependant, le recteur de région académique a souhaité tirer les conséquences du

renforcement du niveau régional par la réforme territoriale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 en dotant la gouvernance d'une instance dédiée à l'administration de la région académique et notamment à l'activité de ses services régionaux académiques en faveur des politiques publiques. C'est la raison pour laquelle, en août 2020, le recteur de région académique a institué un comité de l'administration régionale de l'Éducation nationale.

I. Une gouvernance de la région académique qui se fonde sur des principes d'efficacité, de collégialité et de subsidiarité et repose sur un engagement collectif des recteurs

Les transferts de compétences importants opérés en 2020 entre les académies et la région académique ont profondément modifié l'économie générale du bloc académique. La gouvernance de la région académique est bâtie autour d'un équilibre recherché en vue de concilier le fait que la région académique doit demeurer l'émanation des académies qui la composent tandis que de nombreuses compétences ne sont plus exercées directement par les académies mais le sont par le recteur de région académique, au travers de services régionaux académiques. Cela suppose, dans une région pluri-académique, de bâtir en confiance et de mobiliser l'intelligence collective et collaborative en se dotant de repères communs et d'une vision partagée sur la base d'une réflexion collégiale.

Les modalités de la gouvernance régionale de la région académique AURA découlent d'une méthode de travail fondée sur le dialogue à tous les niveaux et l'application du principe de subsidiarité, y compris pour la mise en œuvre des compétences d'attribution du recteur de région académique. Le principe de subsidiarité constitue un facteur de complémentarité entre l'échelon régional et l'échelon académique pour la mise en œuvre des orientations stratégiques : fixées par le recteur de région académique, celles-ci sont portées par les recteurs d'académie qui les mettent en œuvre.

Cette méthode de travail permet à la région académique d'organiser l'action commune des recteurs et de coordonner les politiques académiques afin de garantir la cohérence des politiques éducatives et l'unité de la parole de l'Éducation nationale sur tous les sujets qui impliquent une compétence partagée avec la région ou les autres services régionaux de l'État. La gouvernance régionale est ainsi fondée sur un engagement collectif et une politique de confiance entre recteurs.

A. Le recteur de région académique exerce une fonction de pilotage stratégique à l'échelle régionale qui se traduit par la définition concertée d'orientations stratégiques

Pour les questions qui requièrent une coordination stratégique de planification et de pilotage en matière éducative avec les politiques conduites par la région ou le préfet de région, le recteur de région académique représente les académies de la région académique auprès de chacun d'eux.

Disposant, à sa création en 2016, d'un rôle essentiellement représentatif à l'extérieur et de coordination à l'intérieur, le recteur de région académique s'est vu confié, en 2020, un rôle plus affirmé de direction stratégique à l'échelle régionale et de pilotage opérationnel plus intégrateur des services régionaux académiques. Ce pouvoir de direction, reconnu à l'article R. 222-16 du code de l'éducation, se renforce dans le champ des compétences d'attribution du recteur de région académique (article R. 222-24-2 du même code), lesquelles

sont exercées par l'intermédiaire de l'activité des services régionaux académiques, placés sous son autorité. Le recteur de région académique assure ainsi, au-delà d'une fonction de représentation, une fonction d'ensemblier, c'est-à-dire la mission de présenter une réponse intégrée pour l'ensemble des académies aux sollicitations de la collectivité régionale ou de la préfecture de région et les directions régionales rattachées (DREETS, DRAC, SGAR).

La fonction de pilotage stratégique qu'assume le recteur de région académique se concrétise d'abord par la définition d'orientations stratégiques qui sont traduites dans le cadre des instruments conventionnels qui lient la région académique avec ses partenaires régionaux, en particulier le Conseil régional, mais également des partenaires du mode économique. À ce stade, ces orientations stratégiques ne concernent pour l'essentiel que des champs pour lesquels le recteur de région académique exerce des compétences d'attribution.

En CoRéA du 26 septembre 2023 et dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, le recteur de région académique a arrêté les « orientations stratégiques pour la transformation de la carte des formations professionnelles ». Il les a présentées en CSA spécial de région académique le 17 octobre 2023. Ces « orientations stratégique » ont été incorporées dans une note de cadrage co-signée avec le président du Conseil régional et adressées à l'ensemble des proviseurs de lycées professionnels pour guider leurs travaux de transformation de leur offre de formation.

Afin d'organiser la collaboration entre les académies et la région académique, le recteur de région académique veille à la bonne entente des trois recteurs d'académie, laquelle est fondée sur une pleine association de ceux-ci à l'occasion des travaux préparatoires comme des arbitrages du CoRéA.

Le collège des recteurs est ainsi associé à la définition et à la conduite des affaires régionales afin d'assurer l'unité et la cohérence de l'action de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au sein de la région académique. Le CoRéA est le plus souvent consulté en préalable de l'exercice de ses compétences par le recteur de région académique qui veille, dans ce contexte, à associer les recteurs d'académie aux différentes composantes de la gouvernance de la région académique.

B. Le comité régional académique est le lieu privilégié de concertation et d'arbitrage entre les recteurs des trois académies, auquel se rattachent des comités spécialisés

Le CoRéA constitue le lieu privilégié de concertation et d'arbitrage où s'élabore en matière d'éducation une stratégie régionale et permet la coordination des politiques académiques : élaboration de la feuille de route et définition du projet de région académique (orientations stratégiques), préparation et suivi du dialogue stratégique de région, conception et conduite des politiques publiques de compétence régionale, prise de décision dans ces domaines.

S'y rattache différents comités qui, en présence des recteurs ou des secrétaires généraux d'académie qui les représentent, élargissent à d'autres cadres supérieurs la participation à la gouvernance (secrétaires généraux d'académie et leurs adjointes, IA-DASEN, chefs des

services régionaux académiques) et assurent la bonne articulation et complémentarité entre services régionaux, services interacadémiques, services académiques et services départementaux.

1. Le comité régional académique, pierre angulaire de la gouvernance de la région académique

Instance de gouvernance stratégique, le CoRéA, qui réunit les recteurs de la région, est installé depuis le début de l'année 2016.

Il réunit les recteurs des académies de la région académique (Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon) et, pour les questions relatives à l'ESRI, le recteur délégué. Pour l'année scolaire 2022-2023, le CoRéA s'est réuni à neuf reprises, soit aux sièges des différentes académies, soit dans des établissements scolaires. Le dernier CoRéA de cette année scolaire s'est tenu en visioconférence.

Le CoRéA est réuni de manière régulière selon un rythme bimestriel, conformément à un calendrier annuel fixé par le recteur de région académique. Il se tient en alternance dans chacune des académies sur un ordre du jour arrêté par le recteur de région académique et assure le suivi des grands chantiers de la région académique dans le champ scolaire ainsi que ceux des politiques JES. Les questions relatives à l'enseignement supérieur sont également abordées grâce à la présence ordinaire du recteur délégué pour l'ESRI. Le secrétaire général de la région académique est chargé d'assurer le secrétariat permanent des CoRéA. Les secrétaires généraux et les directeurs de cabinets des recteurs y assistent et participent ordinairement.

La gouvernance de la région académique AURA repose principalement sur une valorisation des travaux du CoRéA par la présentation préalable des principales décisions à prendre par le recteur de région académique dans le champ de ses compétences.

Les travaux du CoRéA présidé par le recteur de région académique sont préparés, sous son autorité, par le secrétaire général de région académique chargé d'assister administrativement le recteur de région académique. Des comptes rendus exhaustifs des séances permettent de tracer la genèse et d'assurer l'effectivité des décisions prises et des orientations fixées.

À l'invitation du recteur de région académique, lorsque des questions à l'ordre du jour du CoRéA sont relatives aux dossiers de région académique qui sont suivis par les délégués régionaux académiques, ceux-ci peuvent participer aux travaux de l'instance. Cela permet aux délégués régionaux académiques de présenter les travaux sur lesquels ils sont mobilisés et de proposer les pistes de travail pour la mise en œuvre des politiques publiques dont ils suivent le déploiement. Leur présence en CoRéA leur permet d'échanger simultanément avec les recteurs des trois académies.

Cette valorisation du rôle du CoRéA pour qu'il constitue « le lieu privilégié de concertation et d'arbitrage » entre recteurs des questions relatives à l'organisation fonctionnelle et territoriale de services qui touchent à la gouvernance de la région académique est une ambition constante portée par les recteurs de région académique successifs, y compris après le renforcement de leurs compétences.

Les principales politiques publiques conduites à l'échelle de la région académique et débattues en CoRéA pour l'année scolaire 2022-2023 tiennent à la transformation de la carte des formations professionnelles, à la participation de la région académique au programme d'investissement « France 2030 », aux candidatures de la région académique à l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA) ainsi qu'aux politiques jeunesse, engagement et sports (déploiement des séjours de cohésion du SNU, développement de la pratique sportive, sections d'excellence sportive, accompagnement du sport de haut niveau).

Les travaux réalisés en CoRéA ont abouti à des décisions fortes en matière de conduite des politiques publiques au niveau de la région académique et d'organisation fonctionnelle et territoriale de services d'envergure régionale : adoption de calendriers (ateliers prospectifs des compétences de demain) ; validation de projets (projet de convention régionale 2022-2025 sur la mise en œuvre des actions « école entreprise ») ; validation d'un document relatif aux orientations stratégiques en appui de l'évolution de l'offre des formations professionnelles ; préparation d'une conférence régionale des compétences et métiers d'avenir (avec représentants des CMQ et DREETS) ; validation des contenus des séminaires à destination des chefs des services régionaux académiques et de leurs adjoints ; validation de l'accord-cadre entre la Région et la région académique sur les activités de formation continue et d'apprentissage et la convention d'application qui le décline ; validation du projet de convention cadre (entre la Région, la région académique et les établissements scolaires) pour l'accueil de centres de séjours de cohésion ; validation du contenu des projets de réponses à l'AMI CMA et validation du portage par le groupement d'intérêt public de Lyon de la réponse de la région académique à l'appel à projet et de son suivi, pilotage du projet « Accélération de la transformation de la carte des formations » (ATCF, lauréat de la saison 1 de l'AMI CMA) ; validation d'un plan stratégique de région académique en matière de formation des personnels d'encadrement.

Le CoRéA est une instance collégiale nécessaire qui joue pleinement son rôle. Cette instance doit néanmoins s'appuyer sur des comités dont l'objet est de préparer ses travaux et de mettre en œuvre ses décisions.

2. Les comités rattachés au comité régional académique

a. Le comité de liaison des secrétaires généraux (COL)

Le COL est un groupe de travail hebdomadaire qui réunit le secrétaire général de région académique et les trois secrétaires généraux d'académie (Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon). Les thématiques abordées et les travaux menés portent sur des problématiques techniques ou de mise en œuvre de politiques publiques dont la solution implique la mobilisation des compétences du recteur de région académique et des recteurs d'académie ainsi que le concours des différents services qui s'y rattachent. Les résultats de ces travaux sont soumis à l'arbitrage des recteurs, en CoRéA.

Le rôle du COL est également de préparer, le cas échéant, les ordres du jour des instances régionales (CoRéA, comité régional de l'administration de l'Éducation [CARÉ] et CTRA). Le COL peut être restreint (réunissant le secrétaire général de région académique et les trois secrétaires généraux d'académie) ou élargi (réunissant le secrétaire général de région académique, les trois secrétaires généraux d'académie ainsi que leurs adjointes). Il s'est

réuni 35 fois pour l'année scolaire 2022-2023. Les COL sont précédés ou suivis de réunions hebdomadaires pilotées par chacune des deux adjointes du secrétaire général de région académique : l'une réunit les trois secrétaires généraux d'académie adjointes, directrices des ressources humaines, l'autre les trois secrétaires généraux d'académie adjointes en charge des moyens.

b. Le comité territorial de la région académique (CTRA)

Ce comité rassemble les douze IA-DASEN, et leurs adjoints, autour des trois recteurs d'académie de la région académique. Il est présidé par le recteur de région académique et est réuni une fois par trimestre sur des thématiques régionales dont la mise en œuvre s'opère à l'échelle des territoires. Le CTRA s'est réuni quatre fois pour l'année scolaire 2022-2023. Le CTRA est consulté sur la mise en œuvre des politiques publiques à l'échelon départemental et notamment sur les volets JES, SNU mais aussi « France Ruralités » et transformation de la carte des formations professionnelles.

Le CTRA s'organise parfois autour de thématiques majeures. À titre d'exemple, le CTRA réuni le 29 mars 2023, présidé par le recteur de région académique et en présence du DRAAF, avait pour objet les enjeux de la souveraineté alimentaire, l'attractivité des métiers de l'agriculture et l'adaptation de l'offre de formation. Dans le même esprit, un prochain CTRA, en présence du directeur régional de France Travail, aura pour objet les enjeux de la nouvelle loi pour le plein emploi et les coopérations entre les deux administrations.

c. Le comité régional de l'administration de l'Éducation (CARÉ)

Installé à la rentrée 2020, cette instance réunit autour du recteur de région académique qui la préside et des recteurs d'académie l'ensemble des chefs de services régionaux académiques et, lors de réunions élargies, les adjoints aux délégués de région académique et des directeurs régionaux académiques. Sa vocation est d'assurer les collaborations entre services régionaux académiques nécessaires à la réalisation des politiques publiques éducatives.

Il permet d'assurer une bonne articulation et une complémentarité entre services régionaux académiques, interacadémiques, académiques et départementaux. Cette instance permet la cohésion des équipes régionales et veille à la cohérence de leurs travaux. Le CARÉ s'est réuni deux fois pour l'année scolaire 2022-2023. Les travaux du CARÉ sont préparés en amont par le secrétariat général de région académique, en lien avec les chefs des services régionaux académiques.

L'esprit de ce comité régional est de soutenir les synergies entre les services mutualisés dont les missions s'exercent sur le périmètre régional et les services régionaux académiques. Il s'agit également d'une instance de gouvernance appropriée à l'objectif de bonne administration en présence des autorités de gestion, des autorités hiérarchiques et des autorités fonctionnelles.

II. Une organisation fonctionnelle et territoriale de la région académique qui privilégie la flexibilité et l'hybridité des organisations

Le projet d'organisation fonctionnelle déployé dans la région académique après 2020, dans le cadre des objectifs de l'approfondissement de la réforme territoriale initiée en 2015, a privilégié une mutualisation des ressources des académies en vue, notamment, d'atteindre une plus grande professionnalisation des équipes et de renforcer les expertises. Le recteur de région académique est, en effet, au titre de ses compétences d'attribution, responsable du schéma de mutualisation des moyens entre les services des académies « qui intègre les services régionaux, interacadémiques et interrégionaux » (article R. 222-16-2 du code de l'éducation).

Ce vaste déploiement de services mutualisés n'a toutefois pas visé à la concentration régionale mais a veillé à un déploiement équilibré et fonctionnel entre les trois rectorats des nouveaux services régionaux académiques ou interacadémiques. L'enjeu fondamental qui se situe derrière la montée en puissance de cette architecture organisationnelle est lié à ses capacités de flexibilité : sa principale caractéristique est son aptitude à jouer sur des régimes d'action variés qui reposent sur une répartition originale des pouvoirs entre les recteurs d'académie et le recteur de région académique.

Pour la mise en œuvre des politiques publiques de l'enseignement scolaire, de la jeunesse et des sports, et de l'ESRI au niveau régional, l'administration à l'échelle de la région académique se déploie au travers de l'organisation et du fonctionnement des services régionaux académiques et des services interacadémiques qui veillent à mutualiser la gestion mais respecte la prise de décision des décideurs avec l'objectif d'avoir une administration où la décision se prend plus localement.

Dans le cadre du pilotage des services régionaux académiques, dans une région pluracadémique qui compte des mutualisations de services multisites, le développement et le déploiement d'outils collaboratifs sont indispensables car ils sont un levier puissant qui permet de fédérer et de faire coopérer des collectifs de travail, y compris distribués sur des sites distants selon des organisations de travail transversales et décloisonnées.

A. Les services à compétence régionale ou de périmètre régional

L'organisation fonctionnelle et territoriale arrêtée par le recteur de région académique s'est déployée de manière particulièrement ambitieuse (10 services régionaux académiques et 7 services interacadémiques). Cela concourt, dans le cadre du nouveau contexte créé par la réforme territoriale et des contraintes ou obligations que cela a imposé, à une hybridation forte des compétences et des services chargés de les exercer. Cette hybridation administrative en faveur d'une meilleure agilité et d'une véritable flexibilité de notre administration exige néanmoins d'en percevoir les enjeux et les implications managériales. Elle doit s'apprécier au travers du bénéfice qui en est tiré dans la mise en œuvre effective des politiques éducatives, au service de l'accompagnement des écoles et des établissements.

La réforme territoriale se traduit par la mise en place de services mutualisés, régionaux (services régionaux académiques, SRA) ou interacadémiques (services interacadémiques, SIA). Au-delà de la création par arrêté rectoral ou ministériel de ces services, elle implique de mettre en place une organisation, une gouvernance et des outils favorisant la circulation de l'information et la coordination entre tous les acteurs de la région académique.

1. Les services régionaux académiques, acteurs opérationnels et garants de la cohérence dans mise en œuvre de compétences du recteur de région académique

S'agissant des services régionaux académiques, le recteur de région académique s'appuie pour l'exercice de ses compétences sur 10 services, qui s'organisent comme suit :

- DRARI (Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation) ;
- DRAI (Direction régionale académique de l'immobilier) ;
- DRAES (Direction régionale académique de l'enseignement supérieur) ;
- DRAA (Direction régionale académique des achats) ;
- DRAFPE (Délégation régionale académique à la formation des personnels d'encadrement) ;
- DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) ;
- DRANE (Délégation régionale académique pour le numérique éducatif) ;
- DRAIO (Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation) ;
- DRAFPIC (Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue) ;
- DRAREIC (Délégation régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération).

La grande majorité des services régionaux académiques sont multisites mais les implantations de leur siège sont réparties entre les trois académies. Ainsi, le rectorat de l'académie de Grenoble est le siège de deux services régionaux académiques (DRAREIC et DRAFPE), le rectorat de l'académie de Clermont Ferrand est également le siège de deux services régionaux académiques (DRANE et DRAA), tandis que le rectorat de l'académie de Lyon, chef-lieu de région académique, est le siège de quatre services régionaux académiques (DRAES, DRAI, DRAFPIC, DRAIO). La DRAJES a également son siège à Lyon mais dispose d'une « antenne » à Clermont Ferrand. La DRARI a pour sa part son siège à Lyon mais dispose de deux adjoints implantés dans les deux autres rectorats.

2. Les services interacadémiques : des services mutualisés qui favorisent la convergence des méthodes tout en préservant la spécificité de l'exercice de sa compétence par chacun des recteurs d'académie

Depuis juillet 2022, dans la région académique AURA, sept services interacadémiques ont été définitivement rendus opérationnels. Ces services exercent, sous l'autorité de l'un des recteurs d'académie, des missions de gestion et d'expertise mutualisée pour le compte de chacun des recteurs pour l'exercice de leurs compétences. Les services interacadémiques exercent également ces missions pour le compte du recteur de région académique. Pour l'exercice de leurs activités respectives, les services régionaux académiques sont également des « donneurs d'ordre » ou des « clients » des services interacadémiques.

Le recteur de région académique, en sa qualité de responsable du schéma de mutualisation des moyens entre les services des académies (article R. 222-16-2 du code de l'éducation) a fixé, après avis des recteurs d'académie au sein du CoRéA, le champ d'attributions de chacun des services interacadémiques. Il en a défini dans l'arrêté de création les modalités

d'organisation et d'articulation avec, notamment, le secrétariat général de région académique, le secrétariat général d'académie d'implantation et les autres secrétariats généraux d'académie.

Leurs sièges sont répartis entre les trois académies de la région et s'organisent comme suit :

- SIADT (Service interacadémique Chorus frais de déplacements, Clermont-Ferrand) ;
- SIAMAP (Service interacadémique pour la modernisation de l'action publique, Clermont-Ferrand) ;
- SIASEPP (Service interacadémique de la statistique de l'évaluation de la prospective et de la performance, Lyon) ;
- SIACCE (Service interacadémique de légalité et conseil aux EPLE, Grenoble),
- SIASI (Service interacadémique des systèmes d'information, Grenoble) ;
- SIAJ (Service interacadémique des affaires juridiques, Lyon) ;
- SIA CHORUS centre de service partagé (Service interacadémique financier et budgétaire, Grenoble).

Services régionaux académiques et services interacadémiques partagent des problématiques organisationnelles communes (organisation multi site des activités, interaction à distance entre les collaborateurs, incompatibilité des systèmes d'information et des données, reporting, harmonisation RH – régime indemnitaire, protocoles de télétravail, horaires hebdomadaires, responsabilité de l'autorité de gestion) et concourent au déploiement, sur le périmètre de la région académique, des politiques publiques éducatives.

La circulaire du 28 juin 2021 relative à la « mise en place de l'organisation des régions pluri-académiques : services régionaux académiques et services interacadémiques » invite au déploiement d'outils qui permettent d'installer ces nouvelles organisations et d'assurer une bonne articulation et complémentarité entre services régionaux académiques, services interacadémiques, services académiques et services départementaux.

La région académique favorise la convergence et l'harmonisation des pratiques académiques par l'action de ses services régionaux académiques et interacadémiques, en créant un sentiment commun d'appartenance. Pour répondre à ces enjeux, un des leviers forts consiste à réduire les logiques de silos organisationnels et à promouvoir le décloisonnement et l'horizontalité. À titre d'exemple, le SIADT frais de déplacement, sous l'autorité du recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, a produit une circulaire interacadémique relative aux frais de déplacements, cosignée par les trois secrétaires généraux d'académie, afin de clarifier et harmoniser les pratiques académiques.

Les services régionaux académiques et les services interacadémiques sont tous multisites et opérationnels. L'organisation de séminaires (qui réunissent soit les trois parties des services régionaux académiques soit l'ensemble des chefs de services et leurs adjoints) permettent de cimenter le sentiment commun d'appartenance à la région académique. Cependant, cette transversalité appelle un traitement cohérent des conditions de travail des agents appartenant à un même service régional académique ou interacadémique qui conduit à rechercher, autant que possible, une harmonisation.

Pour exemple, c'est en bonne entente entre les recteurs d'académie que, sous l'impulsion du recteur de région académique, par ailleurs responsable du BOP régional 214 qui s'étend à l'ensemble des fonctions supports (comprenant les services académiques), le régime indemnitaire des personnels administratifs a été harmonisé entre les trois académies en 2022. Cette harmonisation des pratiques de gestion et la convergence des modèles, dans le respect des spécificités et tenant compte des trajectoires académiques, sont des leviers importants qui bénéficient de la bonne gouvernance de la région académique.

3. Un dialogue social profondément restructuré dans des comités sociaux d'administration de proximité répartis dans les trois académies qui exige une bonne articulation entre ces différentes instances

L'arrêté ministériel du 28 avril 2022 fixe l'organisation du dialogue social mis en œuvre à la suite du renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique à l'occasion des élections professionnelles de décembre 2022. Les instances s'organisent comme suit :

- Le CSA académique, institué auprès du recteur d'académie pour les questions qui intéressent l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement et de formation des 1er et 2nd degrés ainsi que pour les questions communes à l'organisation de ces établissements et des services administratifs situés dans le ressort territorial de l'académie concernée (cf. article 12 de l'arrêté du 28 avril 2022) ;
- Le CSA spécial académique pour les questions spécifiques qui intéressent, d'une part, l'organisation des services administratifs du rectorat et, d'autre part, chacune des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (cf. article 19 du même arrêté) ;
- Le CSA spécial de région académique, institué auprès du recteur de région académique pour les questions spécifiques relatives aux orientations stratégiques des politiques qui intéressent tous les services et établissements de la région académique (cf. article 16 du même arrêté) ;

Par dérogation et au-delà du ressort territorial de l'académie :

- Le CSA académique institué auprès du recteur d'académie ayant autorité sur un service interacadémique est également compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement de ce service interacadémique ;
- Le CSA académique institué auprès du recteur d'académie chef-lieu de région académique (académie de Lyon) est également compétent pour :
 - Les questions qui intéressent l'organisation et le fonctionnement des services régionaux académiques situés dans le ressort territorial de la région académique ;
 - Les questions qui intéressent l'organisation et le fonctionnement des SDJES situés dans le ressort territorial de la région académique.

Cette imbrication des lieux de dialogue social peut être dysfonctionnelle si elle ne s'accompagne pas d'une approche commune et d'un traitement administratif harmonisé entre les trois académies pour l'organisation et le fonctionnement des services désormais mutualisés. Cette complexité ne peut être surmontée que par des concertations anticipées entre les recteurs et leurs équipes.

S'illustre ici l'enjeu de parfaite coordination entre recteurs d'académie afin qu'ils partagent les mêmes positions en ce qui concerne les services qui relèvent de leur autorité hiérarchique respective mais qui répondent à différentes autorités de gestion et qui fonctionnent sous les autorités fonctionnelles des autres recteurs d'académie.

Pour y parvenir, de nombreux échanges préalables ont été tenus entre les secrétaires généraux d'académie.

B. L'articulation des services régionaux, services interacadémiques et académiques : un enjeu de bonne administration

Le secrétaire général de région académique, assisté de deux adjointes sur emploi fonctionnel, assure, sous l'autorité du recteur de région académique, le pilotage des services régionaux académiques. Ceux-ci ne peuvent assurer leurs missions qu'en appui et avec le concours des services académiques. Aussi, le secrétaire général de région académique doit avant toute chose s'assurer d'un partage efficace d'information et d'un portage collectif des dossiers avec les secrétaires généraux d'académie. Le COL est l'instance dédiée au partage d'informations et à la préparation des décisions au sein du collectif que le secrétaire général de région académique forme avec les trois secrétaires généraux d'académie. Les travaux du COL sont régulièrement élargis aux adjointes des secrétaires généraux d'académie et du secrétaire général de région académique.

À l'instar du COL, le réseau des adjointes aux secrétaires généraux d'académie est animé par l'une ou l'autre des adjointes au secrétaire général de région académique. Ces échanges thématiques permettent de fixer des procédures et de proposer aux secrétaires généraux d'académie des solutions techniques qui permettent de régler des questions de convergence ou d'articulation entre services académiques, services interacadémiques et services régionaux académiques.

Ainsi, une des adjointes au secrétaire général de région académique anime des réunions bimensuelles des trois secrétaires générales adjointes, DRH des académies, de telle manière à permettre aux académies de se coordonner sur les questions RH qui ont une incidence sur l'organisation fonctionnelle de la région académique, voire de converger quand cela est possible. Le secrétaire général de région académique est également en soutien lorsqu'il y a un sujet à traiter avec un interlocuteur régional, tel le CBR ou la PFRH. De manière plus générale, ce rendez-vous bimensuel permet aux DRH d'échanger sur leurs pratiques.

Par exemple, un travail conjoint des trois académies, sous l'impulsion des recteurs, a permis de converger avec un alignement au mieux disant sur les régimes indemnitaires des personnels administratifs et des ITRF informaticiens en 2022. En 2023, ce travail conjoint s'est poursuivi à l'occasion de la revalorisation de l'IFSE pilotée nationalement, au bénéfice d'autres ITRF et sur d'autres corps de la filière médicale et sociale, ce qui a permis d'établir des cartographies IFSE socles communes aux trois académies pour les nouveaux arrivants et d'améliorer la situation indemnitaire des personnels déjà en poste en convergeant autant que les enveloppes financières attribuées par la DAF le permettaient.

Le secrétaire général de région académique a pu, dans un dialogue mis en place avec le CBR, contribuer à la fluidification des réponses apportées par celui-ci aux demandes de visas sur des projets de recrutements de contractuels à un INM supérieur ou égal à 510 : le secrétaire général de région académique a produit un dossier et une procédure, validés préalablement par le CBR, et les a mis à disposition des trois académies.

Le secrétaire général de région académique assure également le lien entre la PFRH et les secrétaires générales adjointes, DRH, soit sur des sujets de formation soit sur tout autre sujet comme les dispositifs autour du recrutement des agents publics.

En outre, le secrétaire général de région académique coordonne la mise en œuvre de projets transverses à périmètre régional à l'image de la convention régionale avec Pôle emploi et les trois académies de la région académique.

Sur les sujets jeunesse, engagement et sports, la réunion récurrente des secrétaires générales adjointes, DRH, permet d'associer les académies à tous les processus de gestion et décisions concernant des personnels affectés en SDJES.

Enfin, les partages réalisés à l'occasion des réunions bimensuelles font évoluer certaines pratiques. L'académie de Lyon engage, par exemple, un dialogue social avec son CSA pour modifier son régime ARTT et mettre en place la semaine de 4,5 jours, ce qui se pratique déjà dans les deux autres académies.

Le secrétaire général de région académique assure aussi l'animation hebdomadaire, d'une part, du réseau des métiers en charge du pilotage du budget HT2 du programme 214 « Soutien à la politique de l'Éducation nationale » et des budgets régionaux, et, d'autre part, du réseau des contrôleurs de gestion académiques sur le pilotage des emplois et de la masse salariale du programme 214 - T2. Cela a permis de :

- Créer un espace d'échanges des pratiques en vue de progresser ensemble vers plus de convergence dans l'appréhension de la dépense ou de la gestion des emplois (constitution des stocks d'emplois après la migration d'Agora vers RenoIRH, la gestion des autorisations de dépassement du plafond d'emplois) ;
- Partager les contraintes et instaurer un début de solidarité entre UO : par exemple, le transfert fin 2022 des crédits de frais de changement de résidence de l'UO de Clermont-Ferrand sur l'UO de Lyon ;
- Co-construire la programmation du BOP de l'année n+1 après des échanges en bilatérales SGRA/SGA et des réunions de synthèse : répartition des crédits HT2 et constitution des stocks d'emplois et ventilation de la masse salariale.

Ces réunions programmées pour l'ensemble de l'année font l'objet de comptes rendus dont les secrétaires généraux d'académie sont destinataires. Toute remontée à la centrale est largement partagée, dans un souci de transparence et de culture commune.

Enfin, une charte des relations RBOP-RUO est en cours d'élaboration avec l'objectif de structurer davantage les échanges entre le secrétaire général de région académique, en charge du BOP régionalisé du programme 214, et les académies notamment dans la maîtrise des plafonds et schémas d'emplois comme de la qualité des prévisions de masse salariale (travail à venir sur la définition de coût moyen par emploi).

ANNEXE 3 : GLOSSAIRE

AAP : Appel à projet

A DASEN : Adjoint au directeur académique des services de l'Éducation nationale

AMI CMA : Appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir

APCD : Atelier prospectif des compétences de demain

ARTT : Aménagement et réduction du temps de travail

ATCF : Accélération de la transformation de la carte des formations

AURA : Auvergne-Rhône-Alpes

Bac Pro : Bac professionnel

Bac techno : Bac technologique

BDE : Bureau des entreprises

BOP : Budget opérationnel de programme

BTS : Brevet de technicien supérieur

BUT : Bachelor universitaire de technologie

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

CARÉ : Comité régional de l'administration de l'Éducation

CBR : Contrôleur budgétaire régional

CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

CFA : Centre de formation d'apprentis

CIFRE : Conventions industrielles de formation par la recherche

CIO : Centre d'information et d'orientation

CIR : Crédit d'impôt recherche

CIRH : Comité interministériel des ressources humaines

CLEE : Comités locaux école-entreprise

CMA : Chambre de métiers et de l'artisanat

CMQ : Campus des métiers et des qualifications

CNI : Conseil national de l'industrie

CNOUS : Centre national des œuvres universitaires et scolaires

CNPE : Centre nucléaire de production d'électricité

CODIR : Comité de direction

COL : Comité de liaison des secrétaires généraux

COMP : Contrat d'objectifs, de moyens et de performance

ComUE : Communauté d'universités et établissements

ComUE : Communauté d'universités et établissements

COFIL : Comité de pilotage

CoRéA : Comité régional académique

COTECH : Comité technique

CPER : Contrat de plan État-Région

CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles

CPOF : Conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement

CPPDFOP : Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles

CRdS : Conférence régionale du sport

CREPS : Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives

CRIJ : Centre régional information jeunesse

CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

CSA : Comité social d'administration

CTRA : Comité territorial de région académique

CTS : Conseillers techniques sportifs

CVEC : Contribution de vie étudiante et de campus

DAC : Direction de l'analyse et du contrôle

DAF : Direction administrative et financière

DAMG : Direction des affaires et moyens généraux

DdM : Découverte des métiers

DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire

DITP : Direction interministérielle de la transformation publique

DRAA : Direction régionale académique des achats

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DRAFPE : Délégation régionale académique à la formation des personnels d'encadrement

DRAFFIC : Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue

DRAI : Direction régionale académique de l'immobilier

DRAIO : Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

DRANE : Délégation régionale académique pour le numérique éducatif

DRAREIC : Délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération

DRARI : Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DRH : Directrice des ressources humaines

DSDEN : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

EAFC : École académique de la formation continue

EDD : Éducation au développement durable

ENT : Espace numérique de travail

ESRI : Enseignement supérieur, recherche et innovation

FPI AuRA : Formation(s) Pro Industrie Auvergne-Rhône-Alpes

GIP FIPAG : Groupement d'intérêt public Formation et insertion professionnelles de l'académie de Grenoble

GIP : Groupement d'intérêt public

GRETA : Groupement d'Établissements

HT2 : Hors titre 2

IA : Intelligence artificielle

IA-DAASEN : Inspecteur d'académie-directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale

IA-DASEN : Inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale

IEN IO : Inspecteur de l'Éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation

IEN-ET-EG : Inspecteur de l'Éducation nationale des enseignements techniques et généraux

IFÉ : Institut français de l'éducation

IFSE : Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

IH2EF : Institut des hautes études de l'éducation et de la formation

IJ : Informateur jeunesse

INM : Indice nouveau majoré

INR : Institut numérique responsable

IRA : Institut régional de l'administration

ITRF : Ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation

IUT : Institut universitaire de technologie

JES : Jeunesse, engagement et sports

JOP : Jeux Olympiques et Paralympiques

MAE : Missions académiques de l'encadrement

MIAP : Mission incubateur-accélérateur de projet

MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire

MN : Macédoine du Nord

MRP : Maison régionale de la performance

OFIRS : Orientation, formation, insertion, reconversion, suivi

P214 : Programme 214

PEPS : Pratiquer en pleine santé

PER DIR : Personnels de direction

PFRH : Plateforme d'appui à la gestion des ressources humaines

PPG : Politique prioritaire du gouvernement

Pré-CAR : pré-Comité de l'administration régionale

PSAD : Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs

PST : Projet sportif territorial

PUI : Pôles universitaires d'innovation

QPV : Quartiers prioritaires de la politique de la ville

RBOP-RUO : Responsable de budget opérationnel de programme – Responsable d'unité opérationnelle

R&D : Recherche et développement

RH : Ressources humaines

RSO : Responsabilité sociétale de l'organisation

RUPN : Référents pour les usages pédagogiques numériques des établissements

SDET : Schéma directeur des espaces numériques de travail

SDJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

SDVE : Schémas directeurs de la vie étudiante

SGA : Secrétaire général d'académie

SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales

SGPI : Secrétariat général pour l'investissement

SGRA : Secrétariat général de région académique

SIA : Services interacadémiques

SIACCE : Service interacadémique de légalité et conseil aux établissements publics locaux d'enseignement

SIA CHORUS : Centre de service partagé, service interacadémique financier et budgétaire

SIADT : Service interacadémique des frais de déplacement

SIAJ : Service interacadémique des affaires juridiques

SIAMAP : Service interacadémique pour la modernisation de l'action publique

SIASEPP : Service interacadémique de la statistique, de l'évaluation, de la prospective et de la performance

SIASI : Service interacadémique des systèmes d'information

SNEE : Socle numérique pour l'école élémentaire

SNU : Service national universel

SRA : Services régionaux académiques

SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

SRESRI : Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STL : Science et technologie de laboratoire

STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion

STS : Section de technicien supérieur

TCFP : Transformation de la carte des formations professionnelles

TER : Territoires éducatifs ruraux

TNE : Territoire numérique éducatif

TRMD : Tableaux de répartition des moyens par disciplines

UMN : Université des métiers du nucléaire

UO : Unité opérationnelle

VSS : Violences sexuelles et sexistes

ZRR : Zone de revitalisation rurale

